



NOUVELLE ORTHOLOGIE,

OU

RECHERCHES

Sur les Articulations

DE LA LANGUE FRANÇAISE.

OUVRAGES PUBLIÉS,

DU MÊME AUTEUR.

CLASSIQUES.

MANUEL COMPLET DU SYSTÈME MÉTRIQUE; par MM. *Ernaux* frères; bel *in*-8°, 1 fr. 50 c.

TABLES DE CONVERSION DE 1 A 1000, feuille grand-raisin; par les mêmes, 0 fr. 75 c.

Ces Ouvrages ont été recommandés par M. le Préfet de Seine-et-Oise.

MÉTROTECHNIE, ou MANUEL COMPLET DE GÉOMÉTRIE, ARPENTAGE, TOISÉ ET JAUGEAGE; fort vol. *in*-18, avec Planches; par les mêmes, 3 fr. 50 c.

NOUVELLE ORTHOLOGIE (EXTRAIT DE LA), ou MÉTHODE DE LECTURE NATIONALE ÉLÉMENTAIRE POUR LE LATIN ET LE FRANÇAIS; vol. *in*-12, par M. *Alphonse Ernaux*, 0 fr. 75 c.

LITTÉRATURE.

NOUVELLES HISTORIQUES; par M. *A. Ernaux*. Vol. *in*-8°, 7 fr. 50 c.

OSCAR, ou LES EFFETS DE LA PRÉFÉRENCE MATERNELLE; vol. *in*-12, orné de Vignettes; par le même, 2 fr. 50 c.

AUTRES OUVRAGES

Devant paraître successivement:

COURS D'ARITHMÉTIQUE, à l'usage des Écoles Normales Primaires; vol. *in*-8°; par le même.

HISTOIRE DE FRANCE, avec des Notes chronologiques et géographiques sur notre pays; vol.; par le même.

OEUVRES DIVERSES (ARCHÉOLOGIE, LITTÉRATURE, POÉSIE); 2 vol. *in*-8°; par le même.

NOUVELLE ORTHOLOGIE,

OU

RECHERCHES

Sur les Articulations

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

SUIVIES D'UNE

MÉTHODE

NATIONALE ÉLÉMENTAIRE DE LECTURE

DU FRANÇAIS ET DU LATIN,

Basée sur le rapport rhythmique des Voyelles et des Consonnes,

ET PRÉCÉDÉES DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE;

PAR M. ALPHONSE ERNAUX,

DIRECTEUR D'UNE ÉCOLE SPÉCIALE PRÉPARATOIRE,
AUTORISÉE POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES DU GOUVERNEMENT,
CORRESPONDANT DES COMITÉS HISTORIQUES,
MEMBRE DE PLUSIEURS COMITÉS DE SURVEILLANCE
DES ÉCOLES, etc.

PARIS,

JULES DELALAIN, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins-S.-Jacques, 5;

GRIMBERT ET DOREZ, Libraires-Commissionnaires, rue des Grands-Augustins, 20.

1846.

Nous n'augmenterons pas ce volume d'une Préface; les développements nécessaires à la justification du nouveau Traité, que nous offrons au Public, se trouvant dans la seconde partie de cet ouvrage, il nous a semblé que les indiquer ici, même sommairement, était au moins inutile.

Quant aux principes exposés dans la troisième partie, ce n'est pas la première fois qu'il en est question, et c'est peut-être par ce motif, qu'après les avoir examinés et reconnu l'insuffisance des moyens indiqués jusqu'à ce jour pour atteindre le but proposé, que nous nous sommes décidé, envisageant la question sous un point de vue plus réel et plus étendu, à faire précéder nos principes nouveaux de *Lecture*, basée sur un rhythme régulier, de *recherches sur les articulations de la langue française.*

Notre intention se résume d'ailleurs complètement dans les quelques lignes suivantes, que l'on retrouvera dans le cours de l'ouvrage :

« Essayer, par des règles nouvelles, de relier la musique à la langue parlée ou *la lecture* — enseigner l'une à l'aide des principes fondamentaux de l'autre — marquer par un temps égal, l'articulation des lettres — reconnaître pour les voyelles et pour les consonnes une mesure constante — exiger que l'élève, dans l'étude des notions préliminaires de *la lecture alphabétique*, marque cette mesure comme s'il s'agissait de *la lecture musicale.* »

« Notre méthode, nous ne l'imposons pas, — nous la présentons comme une tentative *d'articulation universelle*; et, toutes les modifications, toutes les améliorations que l'on voudra bien nous indiquer, nous nous empresserons de les mettre à profit. »

RECHERCHES
SUR LES ARTICULATIONS
DE
LA LANGUE FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

I.

Un écrivain, dont nous ne pouvons partager tous les principes, et moins encore l'opinion à l'égard de l'Université, mais au talent duquel nous nous plaisons cependant à rendre justice, a dit, dans son ouvrage de *l'Éducation et de l'Instruction en France:*

« Le perfectionnement des méthodes expéditives est peut-être un point plus important encore à la propagation rapide de l'instruction primaire, que l'admission gratuite aux écoles.

» Dans les campagnes, le temps est ce que le cultivateur a le moins à sa disposition : ses enfants sont sa richesse; dès l'âge de sept ans, il utilise leur concours.

» Il ne faut donc rien négliger, rien dédaigner.

» Voici, selon nous, ce qu'il serait utile de faire :

» Fonder à Paris, sous la surveillance du Gouvernement ou d'une Association, une ou plusieurs écoles gratuites, dont l'objet spécial serait de faire concourir entr'elles toutes les méthodes nouvelles, afin de constater, par leurs résultats, celles qui seront *plus* ou *moins expéditives.*

» L'école se composerait d'un assez grand nombre de salles, pour que tout professeur ou démonstrateur d'une méthode nouvelle, pût avoir immédiatement la libre disposition d'une salle et d'une classe, sur sa demande motivée. »

Cette pensée est vraiment libérale dans son essence; mais la mise en pratique serait-elle, en toute circonstance, facile, possible même? S'il arrivait, par exemple, que l'inventeur d'une méthode fût domicilié à Bayonne, devrait-il, pour expérimenter cette méthode, se résoudre forcément au voyage de Paris, afin d'en présenter lui-même les développements, dût-il ne réunir aucune des conditions nécessaires à ce déplacement onéreux, ou bien lui dira-t-on qu'il ait à confier son œuvre à un ami, à

un fondé de pouvoirs, qui sera, ou étranger à l'instruction, ou indifférent, ou incapable à l'endroit de la méthode ?

Mieux vaudrait alors rester dans son obscurité, en gardant sa méthode manuscrite, que de s'exposer à un insuccès dû seulement aux circonstances, et dont, à bon droit, pourrait se plaindre l'auteur malheureux d'une innovation utile, mais méconnue.

Non, une école destinée aux développements indispensables, à l'exhibition des méthodes nouvelles, à leur expérimentation pratique, ne devrait pas seulement se former à Paris;—et, partout où se trouveraient des Commissions de surveillance, les méthodes présentées devraient pouvoir se développer dans une ou plusieurs des écoles de leur circonscription.

Les Comités d'arrondissement, créés par la loi de 1833, pourraient donc, selon nous, être appelés à se prononcer sur le mérite d'une méthode, — sur le rapport qui serait fait des résultats obtenus, une *Commission centrale*, dont le siége serait à Paris, ferait à son tour, et sous les yeux du ministre, dans des écoles-modèles ouvertes à cet effet, l'examen-pratique de ces méthodes ; et après cette double épreuve, elles seraient enfin portées au Conseil royal de l'université, qui prononcerait en dernier ressort une sanction définitive.

Non pas, nous l'avouons, qu'il soit possible que jamais l'on arrive à résoudre le problème proposé par l'écrivain déjà cité, problème selon nous insoluble.

« *Apprendre en deux années, à des élèves de 5 à 7 ans, en ne leur demandant que quatre heures de présence à*

l'école, par jour, ce que comprend l'instruction primaire élémentaire. »

Ce problème, ajoute-t-il, publiquement et authentiquement résolu, les plus grandes difficultés que rencontre l'instruction primaire seraient vaincues.

Cette conséquence peut être vraie, mais il est fâcheux qu'elle n'ait pris naissance que dans une *fiction*.

Pour avancer une semblable proposition, il ne faut réellement connaître ni l'esprit de la population des campagnes, ni le peu de développement de l'intelligence des enfants de 5 à 7 ans.

Eh quoi ! d'après les réglements concernant les salles d'asile, les enfants pourront rester dans ces établissements jusqu'à l'âge de 6 ans, parfois même jusqu'à 7 ans, si l'enfant est dans des conditions morales qui ne permettent pas son admission dans l'école !

Ces mêmes réglements, fruits de l'étude approfondie de la matière et d'une longue et sage expérience, auront posé les limites de l'enseignement dans les asiles. — De courtes prières, le chant imitatif et les éléments de la lecture; — cette première semence ne devra germer dans l'esprit qu'à l'aide de la mémoire, — et c'est à peu près ce qu'il est permis d'exiger de cet âge, sur lequel le *jeu* seul aura quelqu'influence en le conduisant à une application incomplète et qui ne peut avoir sa source dans l'utilité reconnue et sentie de connaissances à acquérir, et vous demandez une méthode qui apprenne de 5 à 7 ans tout ce que comprend *l'Instruction primaire élémentaire !*

C'est, en vérité, n'avoir étudié ni les difficultés, ni

l'ingratitude de l'enseignement, ni même la capacité intellectuelle de ces jeunes intelligences.

En second lieu, est-on certain que les enfants des communes rurales, dès que les parents seront assurés du succès, fréquenteront assidûment l'école où l'on enseignera d'après cette méthode ?

Nouvelle erreur.

Les écoles, dont l'établissement rencontre parfois une si formidable opposition dans les communes même les plus aisées, ne se peupleront pas plus vite,—et pourquoi? C'est que le seul besoin de se débarrasser et non celui d'acquérir de l'instruction, inspire la famille. — C'est que l'instruction même, donnée gratuitement, n'est pas encore appréciée par les familles. — C'est que le cultivateur, le simple journalier, qui tous deux ont vécu en travaillant, et *sans savoir lire*, sont détournés par deux raisons de faire participer leurs enfants à ce bienfait.

« J'ai augmenté, dit l'un, l'héritage de mon père, de tant d'hectares de terre, la meilleure du pays, et je ne suis jamais allé à l'école.

» Mon fils fera comme moi. »

« Si mon fils en savait plus que moi, reprend l'autre, il me mépriserait. »

Et ceux qui parlent ainsi croient avoir doublement raison.—Ils se trompent cependant,—non sur le résultat, mais sur les causes qui peuvent conduire à ce résultat.

Ce n'est pas l'instruction, quelque légère ou quelque complète qu'elle fût, qui l'eût empêché d'accroître son patrimoine, mais le manque d'ordre et d'économie.

Ce n'est pas parce qu'un enfant saura lire, qu'il mé-

prisera son père, mais parce que l'instruction qu'il aura reçue péchera par la base. — Dans ce jeune cœur on aura négligé de faire germer la vertu; on ne lui aura pas recommandé la vénération pour la religion et son ministre; le respect pour le père de famille, l'obéissance aux lois, et, enfin, l'amour de la patrie.

Si un jour l'enfant, devenu homme, se montre mauvais fils, mauvais père, mauvais citoyen, ce n'est pas, croyez-le bien, parce qu'il saura lire. — Non, mais parce que, dans son enfance, dans la maison paternelle, il aura vu ce qu'il ne devait pas voir, il aura entendu ce qu'il ne devait pas entendre.

Les conseils du prêtre et de l'instituteur échoueront toujours devant le mauvais exemple du père de famille.

Nous examinerons plus tard si la gratuité absolue n'est pas elle-même un obstacle à la propagation de l'instruction primaire; mais, en tous cas, nous en ferons ressortir les fâcheuses conséquences. L'indifférence est, à nos yeux, la seule, la vraie difficulté; c'est cette indifférence qu'il faut surmonter et détruire. Par des chiffres officiels il nous sera facile de prouver combien elle est grande encore dans notre pays, quand il s'agit d'acquérir l'instruction élémentaire.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que cette coupable insouciance existe aussi bien dans les cités que dans les villages.

Voici ce que nous écrivions en 1840, époque à laquelle nous nous étions décidé à traiter dans des publications périodiques, plusieurs questions se rattachant à l'instruction primaire.

Nous prenons ces chiffres, car empruntés à des rapports officiels, ils doivent être plus exacts que la plupart des documents qui ont passé depuis sous nos yeux.

En Angleterre, on compte un élève sur 11 à 12 habitants;

En Espagne, on n'en compte qu'un seul sur 18 habitants;

En Prusse, en Bavière, en Saxe, on a un élève sur quatre habitants;

Dans les îles Sandwich, peuple neuf, près de 11,000 enfants des deux sexes, fréquentent les écoles publiques, sur 450 à 460,000 habitants;

En France, comme en Angleterre, on a un élève sur 11 à 12 habitants;

Dans Seine-et-Oise, dont la population est de 425 mille habitants, on compte 47,332 élèves, ce qui donne un élève sur 9 habitants;

Les écoles de la Corse ne reçoivent sur 180,000 habitants, que 10,000 enfants.

A la Guadeloupe, nous sommes moins riches que dans les Sandwich, puisque l'on ne trouve, en comprenant la population esclave, que 8 à 9 élèves sur 1,000 habitants; et si les hommes libres sont seuls admis dans la balance, 3 à 4 élèves sur 100 habitants.

Nous pourrions pousser plus loin ces recherches, mais nous pensons avoir fourni, par les chiffres qui précèdent, assez d'éléments de comparaison; on peut donc juger maintenant si les états constitutionnels ont été plus heureux dans la protection accordée à l'instruction populaire, que les états purement monarchiques.

Comme on le voit aussi, la France n'est pas des plus avancée, et il y a fort à faire encore, pour qu'elle se trouve à la tête du mouvement. Cela viendra, espérons-le; Seine-et-Oise est un de nos 86 départements dans lequel le progrès a été le plus marqué depuis 1833; car, en huit ans, le nombre des écoliers s'y est accru de près de 14,000, et la population de ses écoles est en ce moment à celle du surplus de France, comme 1 est à 65.

La vérification de ce calcul est facile, puisqu'on sait que dernièrement, nous nous reportons toujours à 1840, le nombre total des enfants recevant l'instruction primaire, était de 3,083,327, dont 1,973,180 garçons et 1,110,147 filles, c'est-à-dire un dixième environ de la population; et les enfants de cinq à douze ans, qui à la même époque ne participaient point à cette instruction, avaient atteint le chiffre énorme de 1,719,019.

Quelles causes peuvent donc produire un aussi déplorable résultat, sinon l'indifférence, ainsi que nous venons de le dire? car on aurait mauvaise grace à se plaindre de l'absence des méthodes.

Elles abondent, au contraire.

Du trop petit nombre d'écoles?

Elles sont fondées par bien des communes avant le presbytère, et la plupart en sont dotées aujourd'hui.

Et cependant, répétons-le, malgré tant d'éléments de prospérité, il y a cinq ans à peine, la France comptait encore environ, 1,800,000 de ses enfants, à peu près destinés à ne recevoir aucune instruction.

II.

La loi de 1833, en rendant libre l'enseignement primaire, a satisfait à un besoin de notre époque, et la saine raison le commandait, car plus les intelligences seront développées, moins les secousses politiques seront à craindre. Mais cet immense bienfait eût pu dégénérer en fléau pour les masses, si en même temps une sage surveillance n'avait été organisée. Des comités locaux et des comités supérieurs ou d'arrondissement furent institués; la création des inspecteurs et sous-inspecteurs de département ne fut qu'une conséquence de ce principe.

Partout ces derniers se sont montrés sévères, trop peut-être, dans les premières années, car il fallait respecter les droits acquis ; cependant on ne peut se le dissimuler, cette sévérité a produit un grand bien. Il fallait régénérer la classe des instituteurs communaux, retremper leur esprit dans l'esprit de la loi nouvelle. Bien plus, si l'on veut réellement que cette institution produise un effet durable, nous prévoyons que bientôt on sera conduit à augmenter le nombre de ces fonctionnaires, et qu'on en créera, s'il le faut, un par arrondissement, et ce ne sera pas trop.

Quant aux comités, il est fâcheux de le dire, mais beaucoup sont au-dessous du mandat qu'ils ont accepté. Leur action est nulle, et rien n'est plus vrai; quelques-uns se réunissent à peine deux ou trois fois dans le cours de l'année ; quelquefois les trois années d'exercice s'écoulent sans que rien, ni délibération, ni inspection

ait manifesté leur existence ; cela tient sans doute à leur composition.

On le sait, parmi les membres qui composent ces comités, les uns sont nommés par le ministre. Pour ceux-là, qui sont des membres actifs du corps enseignant, leur nomination est une garantie d'aptitude, de zèle et de capacité, et ce sont des juges spéciaux, les meilleurs, puisqu'ils ont pour eux l'expérience de chaque jour, et en même temps les plus impartiaux comme les plus indulgents que les instituteurs puissent rencontrer.

Les autres sont membres de droit ; pour ceux-là encore, les fonctions honorables, quoique étrangères à l'instruction qu'ils remplissent, peuvent être considérées comme des garanties suffisantes de capacité ; mais on nous permettra d'affirmer qu'ils sont moins bons juges que les premiers.

Quant à la dernière catégorie, ceux des membres désignés comme notables, nous dirons seulement que ce serait une grande erreur de croire qu'il suffit d'être électeur à 200 francs, ou de se montrer bon et brillant officier dans la garde nationale, pour être en état d'inspecter une école élémentaire, et c'est dans cette série que l'on se croit tenu de choisir les notables.

Aussi que résulte-t-il de cette composition hétérogène ?

Que les inspections, quand elles sont faites, n'ont lieu ni dans le même temps, ni en temps opportun, ce qui conduit à un résultat erroné, car on ne peut résumer que par comparaison, et il est certain que la même école, visitée en février et en juillet, n'est plus recon-

naissable dans les communes rurales, le moment des récoltes enlevant ordinairement les quatre cinquièmes des enfants;

Que tel membre passera sept à huit jours dans une même école, ce qui fatigue les enfants et dégoûte le maître, l'inspection devant ne durer qu'une heure ou deux, si des motifs graves, une investigation plus sévère, une sorte d'enquête n'obligent à un plus long séjour;

Que tel autre voudra qu'on lise la prose de l'*Ancien Testament*, comme on débite les vers de Corneille; que tel autre, pour simplifier le travail, fera demander aux chefs d'établissements, par un homme à gages, les renseignements dont il peut avoir besoin pour formuler son rapport;

Que tel autre, enfin, fera corriger par ses enfants, les devoirs que, bien à tort, il a cru pouvoir emporter des écoles qu'il a visitées, ce qui, au surplus, ne nous paraît pas suffisant pour se former une opinion sur le mérite de l'instituteur et de ses élèves, et la présenter comme sienne à un comité.

Tout cela est fort commode, mais peu légal, surtout si ces faits étant constants, on en vient à demander des récompenses, des mentions honorables pour les uns, et provoquer des réprimandes pour les autres.

Et cependant ces comités pourraient faire tant de bien par l'influence toute paternelle qu'ils sont appelés à exercer, par leurs conseils, par leurs encouragements.

Qu'ils se montrent accessibles aux doléances des instituteurs.

Qu'ils les engagent à s'entendre entr'eux, pour que les enfants n'émigrent pas dans les communes circonvoisines, ce qui leur fait à tous un tort irréparable, en froissant leurs intérêts et détruisant leur indépendance à l'égard des familles.

Qu'ils cherchent dans leurs visites à engager les conseils municipaux à fixer un seul prix mensuel par commune, pour l'admission dans les écoles.

Tout le monde y gagnera, le maître, les enfants et les familles elles-mêmes.

Qu'ils avisent au moyen d'empêcher le dépeuplement des écoles, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre, ce qui rend impossible toute espèce de progrès.

Qu'enfin les récompenses accordées aux instituteurs leurs soient décernées en public, afin qu'elles deviennent un puissant motif d'émulation.

Mille autres moyens analogues, sont donnés d'améliorer l'instruction et de concourir à ses progrès.

Aucune mission n'est plus noble que celle des comités; quelques-uns la comprennent, mais aussi, que chacun de leurs membres veuille ou puisse la remplir.

III.

La question des méthodes n'est pas la moins grave qu'on ait à examiner, lorsqu'il s'agit de l'enseignement élémentaire; c'est qu'en effet l'instruction se montrera vivace ou restera stationnaire parmi nous, suivant que



la marche adoptée sera rationnelle, favorable ou contraire, au développement des facultés de l'enfance.

Trois modes d'enseignement, tour à tour préconisés ou combattus, ont été en usage jusqu'à ce jour : *l'individuel, le mutuel et le simultané.*

Mais ceux-là qui ont voulu l'un d'eux, à l'exclusion absolue des deux autres, se sont trompés; car leur réunion, en formant ce qu'on est convenu d'appeler *Enseignement mixte*, est le seul praticable dans nos écoles.

L'individuel, suivi exactement, exigerait trop de temps; mais il est cependant indiqué pour les enfants peu avancés, à l'intelligence opaque, surtout pour la lecture.

Le mutuel ne permet pas assez de développements et soustrait trop facilement l'élève à l'action du maître; cependant, on doit l'employer dans les divisions intermédiaires, mais à titre d'exercice seulement, et pour remplir les heures de classe, pendant lesquelles les plus jeunes élèves sont inoccupés.

Le simultané permettant de donner tous les développements possibles, soit dans le travail ordinaire, soit dans les cours appropriés aux besoins des localités, devra dominer, mais non, comme on le voit, par la proscription des deux autres. Plus tard, d'ailleurs, nous reviendrons sur ce sujet.

L'enseignement doit commencer par la lecture; l'écriture suivra : la grammaire, théorie et pratique viendra après; et en même temps, le calcul, puis le dessin; puis enfin, pour clore, comme science secondaire et d'agrément, le chant et les notions d'histoire et de



géographie. On néglige l'arpentage et le toisé, c'est à tort, car ils sont d'une nécessité absolue. Quant à l'instruction religieuse, il va sans dire qu'elle doit passer avant tout.

Ce programme, qui est celui de l'Université, est loin d'être suivi; à peine si les noms des nouvelles mesures ont pénétré dans nos écoles. Le chant et le dessin y sont, en général inconnus. Quant à la grammaire, c'est une partie de l''enseignement qui nous a paru d'autant plus mériter l'attention, qu'un fonctionnaire de l'Université dont la position doit donner une grande autorité à ses paroles, en a proposé la suppression absolue, dans *l'Écho des Écoles primaires* (juillet 1840, p. 197), sous le titre de *Matières générales d'éducation*. L'auteur de cet article, s'adressant aux instituteurs, aux institutrices, aux mères de familles, leur conseille de se borner à l'étude de l'orthographe d'usage, se fondant sur la non intelligence des enfants qui les rend incapables de comprendre les règles les plus simples de la grammaire. On voit qu'il est loin de l'écrivain que nous avons cité en commençant, et qui suppose, lui, aux enfants, une intelligence assez développée, au contraire, pour tout apprendre de 5 à 7 ans. Si, du moins, cette non faculté se bornait à l'enfance! Mais il va plus loin; il n'accorde même pas, qu'à 15 ans, à 18 ans, on puisse s'occuper de principes grammaticaux.—Certes, cette opinion, avancée par un membre de l'Université, est grave; et, si des autorités plus graves encore, ne venaient nous consolider dans la nôtre, nous croirions que nous avons erré jusqu'à présent.

D'abord nous n'admettrons pas que les enfants manquent d'intelligence, et le docteur Grégory vient à notre secours, en disant : que *l'homme fait et acquiert plus dans les trois premières années de son enfance, que dans trente ans quelconques de tout le reste de sa vie.* L'enfant parle, donc il pense — il pense, donc il raisonne — il raisonne, donc il est intelligent — donc il peut comprendre; mais ce développement est progressif, et ne doit se provoquer qu'avec la plus minutieuse attention.

Mais, si même à dix-huit ans, on est encore incapable de saisir les règles grammaticales, nous demanderons à quel titre on délivre à des jeunes gens de cet âge des brevets de capacité, et le droit d'enseigner? Ils ont dû être interrogés sur la grammaire ; d'ailleurs, si à dix-huit ans on est trop jeune encore, à quel âge l'apprendra-t-on? que deviendra l'enseignement dans les écoles secondaires? à quelle époque de la vie commencera-t-on les études classiques? car on ne les commencera pas sans grammaire, sans doute, à moins que l'on n'admette qu'il y a deux sortes d'intelligences, celles nées pour les colléges, et celles reçues dans les écoles primaires; les enfants quittant en général ces dernières de 12 à 13 ans, la connaissance de la grammaire deviendrait-elle un priviléges que l'on ne pourrait acquérir que dans l'âge mûr?

Mais sans discuter le plus ou moins d'intelligence qui peut nous être départie, demandons seulement si l'étude de la grammaire est nécessaire? « C'est, dit Quintilien, l'usage constant des Romains, de former les enfants, dès le berceau, à la pureté du langage. »

« Il faut, dit Rollin, d'accord avec le même Quintilien, commencer l'instruction des enfants par les règles de la grammaire française. »

Les langues ont eu partout le même principe, la nécessité; mais partout aussi, en se purifiant, elles ont dû se soumettre à des règles fixes. — Peut-on en négliger l'étude? non, selon nous; car, parce que l'on rencontrerait par hasard une terre ingrate, on ne doit pas renoncer à la cultiver. Renoncer à l'étude de la grammaire, serait, pour une langue, l'abandon de l'agriculture pour une nation. Quelle pourrait être d'ailleurs la position des instituteurs à l'égard des inspecteurs et des membres des comités visitant leurs écoles, s'ils adoptaient les principes avancés par ce fonctionnaire? Ces Messieurs ne manquent jamais d'interroger les élèves d'après le programme universitaire; et si les instituteurs renonçaient à l'enseignement de la grammaire dans leurs écoles, ce qui est contraire à la loi, qu'auraient-ils à répondre lors des inspections, si les enfants n'avaient acquis aucune connaissance dans cette partie de l'enseignement primaire? Ils l'ignorent peut-être; mais nous devons le leur dire, nous devons le leur répéter; cette absence de grammaire entraînerait le cas prévu de négligence habituelle, et de là par conséquent, la réprimande, la suspension, et enfin la révocation. Ils compromettraient ainsi leur état, l'existence de leur famille — tel serait le fruit de l'adoption de cette nouvelle méthode, d'apprendre l'orthographe sans la grammaire.

Nous avons encore bien des choses à dire sur cet

objet; nous en reparlerons peut-être un jour, surtout s'il nous paraît utile de prémunir les instituteurs contre quelque paradoxe de ce genre.

Et si, maintenant, on nous demande si la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, répond complétement aux besoins de l'époque, nous déclarons que nous ne le croyons pas, en ce sens que, d'après le principe admis, elle ne peut atteindre qu'un petit nombre d'individus dont l'amélioration physique n'entraînera pas nécessairement l'amélioration morale. Lorsqu'elle devait être le complément de la loi du 28 juin 1833, elle manquera le but le plus important, en n'accordant qu'une part trop minime à l'instruction de l'enfance; et ce fait, quoi qu'on en dise, ne prouvera pas que nous soyons, sur ce point, à la tête de la civilisation moderne. L'Allemagne a fait mieux que nous jusqu'à présent. Une ordonnance du roi de Prusse, après avoir dit : « Que nul, avant l'âge de dix ans accomplis, ne peut être employé à des travaux réguliers dans les fabriques, mines et usines, ajoute :

« Pour être employé à ces travaux avant l'âge de seize ans accomplis, il faut avoir trois années d'études régulières, et prouver, par un certificat du maître d'école, qu'on sait lire facilement sa langue maternelle, et que l'on possède déjà les premiers éléments de l'art d'écrire. »

Et plus loin, car l'instruction religieuse ne peut être négligée par tout gouvernement sage, on trouve :

« Les ouvriers chrétiens qui n'ont pas encore fait leur première communion, ne pourront être employés aux heures fixées pour l'enseignement religieux.

» Les lois qui imposent d'ailleurs aux enfants l'obligation de fréquenter les écoles, restent en vigueur. »

Dans tous cas analogues, cette volonté d'un seul ne semblerait-elle par préférable à ces discussions méticuleuses d'une majorité constitutionnelle, qui, craignant de froisser le libre arbitre paternel, n'apporte qu'un vain palliatif, et ne pose sur une blessure saignante, qu'un appareil impuissant? et avant de songer à protéger cette population rachitique autant que vicieuse de nos manufactures, contre les excès du travail, ne pouvait-on pas adopter les mesures qui seules devaient amener sa réhabilitation morale, en la contraignant, non en même temps, mais avant tout, à recevoir une instruction qui, scientifique et religieuse, d'une part, éclairerait l'esprit, et de l'autre assainirait l'ame? car l'instruction primaire devant avoir pour but de faire de l'enfant un homme intelligent, religieux et honnête, et de lui donner les connaissances nécessaires à la vie civile, comment y arrivera-t-on, si la législation est impuissante? si, nous allons l'établir, la population de la France, est, par son indifférence, étrangère pour les trois quarts, à ce bienfait?

Une définition de l'instruction primaire, que nous pourrions citer, en l'empruntant à la législation badoise, est corroborée de dispositions auxquelles, tout partisan que nous soyons de la liberté, nous ne pouvons qu'applaudir. Ainsi, la fréquentation des écoles, privées ou publiques, est obligatoire pour chaque enfant qui, au 23 avril de chaque année, a six ans accomplis.

Cette fréquentation est essentiellement obligatoire

pour les garçons, jusqu'à l'âge de quatorze ans, et pour les filles, jusqu'à l'âge de treize ans accomplis. Les enfants qui ont atteint cet âge, et qui n'ont pas acquis les connaissances suffisantes, peuvent même être retenus à l'école pendant une ou deux années de plus.

Outre les écoles élémentaires, il y a par commune une école d'adultes, dont les cours, ayant lieu une fois ou deux par semaine dans le semestre d'hiver, sont obligatoires pendant deux ans, après la sortie de l'école élémentaire.

Sont affranchis de cette obligation les jeunes gens qui fréquentent une école supérieure ou une école de commerce. Des amendes, et au besoin la prison, sont imposées aux parents coupables de négligence.

De pareilles dispositions sont-elles tellement incompatibles avec nos mœurs, que l'on ne puisse nous y soumettre un jour? Y aurait-il réellement sagesse à reculer devant leur application? et l'action législative doit-elle se borner uniquement à détruire tout ce qui pourrait empêcher le développement végétatif des populations manufacturières?

L'on se félicite bien haut des résultats immenses produits par la loi de 1833; mais il nous serait facile de réduire ces résultats à leur juste valeur.

Quant à nous, nous voudrions qu'en général une responsabilité morale, pesant sur l'autorité locale, sa puissance fût plus réelle et sa surveillance plus active; ainsi nous demanderions :

Que l'administration municipale, sauf appel à l'autorité supérieure, eût une action quelconque contre les



parents dont les enfants ne paraîtraient, en aucun temps et sans motifs justifiés, aux écoles ouvertes dans leurs communes respectives;

Que les enfants ne puissent émigrer d'une commune dans une autre, pour aller chercher une instruction qui ne peut être meilleure; mais qui, partant de ce prétexte, peuvent être conduits à des habitudes de paresse et de vagabondage, puisqu'ils se trouvent ainsi soustraits à leurs surveillants naturels.

On pourra reprocher à ces propositions d'être une atteinte à la volonté des pères de familles; c'est que, selon nous, la liberté ne doit point consister uniquement dans la faculté de faire, mais dans la faculté de bien faire; une sage prévoyance doit la dominer.

Nous allons maintenant examiner la gratuité, le traitement fixe et la rétribution mensuelle, comme étant les trois causes premières, qui selon nous, ont jusqu'à présent paralysé les progrès de l'instruction primaire dans les communes rurales.

Oui, nous le proclamons hautement, sur ces trois points, la loi du 28 juin 1833, demande une révision; car l'existence des instituteurs communaux est sérieusement compromise, au point que le temps approche où nul n'osera, même avec l'espoir d'une dispense militaire, se hasarder dans la voie nécessiteuse de l'instruction primaire, et nous puisons nos renseignements dans le *Manuel général*, journal officiel; certains conseils municipaux ont étrangement méconnu la pensée du législateur.

Les ressources de l'instituteur communal sont pres-

que partout devenues insuffisantes; presque partout le minimum de 200 fr. n'a été fixé que parce que l'on ne pouvait faire moins; mais en même temps on lui a imposé des charges, des servitudes d'église, de mairie ou de commune, dont quelques-unes ont pour effet le moins fâcheux, de le discréditer aux yeux des habitants.

Là, l'instituteur ne vit en paix qu'à la condition qu'il sera secrétaire de la mairie, chantre, sonneur, bedeau, tambour et afficheur communal, et le tout sans augmentation de traitement, sans nulle indemnité; c'est une des conditions de son existence.

Certes, ce n'est pas ainsi qu'on parviendra à relever cette profession si honorable, et si peu honorée, si rétribuable, et si peu rétribuée; ces hommes auxquels l'espérance des familles, l'avenir de l'État peut-être, est confié, ne devraient-ils pas jouir d'une toute autre considération? Le minimum de 200 francs est trop faible; mais si on le maintenait dans les communes pauvres, il devrait être repoussé des budgets de localités plus aisées; et suivant que la population augmenterait, le traitement fixe de l'instituteur devrait s'accroître en même temps. De là naîtraient des écoles de différents degrés, dont les titulaires seraient choisis par ordre de mérite et d'ancienneté; de là aussi une noble émulation et des résultats vraiment heureux. Il appartient aux conseils-généraux d'appeler, sur cette question, l'attention du Gouvernement.

La rétribution mensuelle, dont la loi a laissé la fixation aux conseils municipaux, ne présente pas des abus moins criants. Croirait-on que, dans certaines localités,

elle a été fixée à cinq centimes par mois pour chaque élève.

La loi aurait dû attribuer cette fixation aux mêmes conseils-généraux de département, ou si elle voulait laisser l'initiative aux conseils locaux, l'appel comme d'abus devait être permis au préfet en conseil de préfecture.

De plus grands pouvoirs, en matière de finance, seraient accordés au préfet, qui aurrait la faculté de réformer des décisions tellement dérisoires, qu'elles sont une véritable insulte à la loi.

Ainsi, comme on le voit, c'est toujours par une honteuse parcimonie que l'on cherche à détruire, à annihiler les conséquences favorables dans lesquelles nous devons nous trouver par suite de la loi sur l'instruction populaire. La rétribution ne doit-elle pas être telle, que l'instituteur puisse l'accepter sans rougir? A certain taux *ce n'est plus une rétribution, c'est une aumône.*

Maintenant, aborderons-nous la question de gratuité? Ce n'est pas la moins grave, car une foule d'abus en sont sortis. La loi (toujours elle est en jeu), la loi, disons-nous, laisse aux conseils municipaux le droit de désigner les enfants qui, dans chaque commune, devront recevoir l'instruction gratuite; mais elle n'a voulu, elle n'a pu entendre parler que des *enfants indigents;* car il serait abusif de la donner gratuitement à qui peut faire mieux; cependant, nous le dirons, et c'est à ne pas croire (tant c'est une chose monstrueuse), sur la liste de ces enfants, qui devaient être admis sans payer, de ces enfants qui ne doivent appartenir qu'à la

classe pauvre, et qui ne pourraient autrement obtenir l'instruction primaire; sur cette liste, disons-nous, on a vu figurer, dans certaines communes, les enfants du maire, de l'adjoint, des conseillers municipaux !!!

Qu'en résultait-t-il? que les véritables indigents étaient repoussés, ou que le nombre des enfants gratuits dépassait de beaucoup les plus larges prévisions de la loi! que dans une commune de trois mille ames, par exemple, on a compté dans l'école sept élèves payants, tout le reste ayant été désigné comme indigent par le conseil municipal : nous le demandons, quelle peut-être la position de l'instituteur public dans cette localité?

Maintenant, trouvera-t-on que l'on ait tort de réclamer une révision prompte et complète de la loi de 1833? croit-on qu'elle ne soit pas nécessaire, indispensable?

Pour l'augmentation du traitement fixe, pour ôter aux conseils municipaux le droit de fixer la rétribution mensuelle, enfin pour dire d'une manière formelle, que la loi n'entend pas protéger l'avarice, et que, en tout état de cause, quiconque *pourra payer paiera.*

Car si l'État vient au secours de quelques départements, si surtout le département vient en aide aux communes, n'est-ce pas parce que les ressources de ces départements et de ces communes sont insuffisantes?

Pourquoi n'en serait-il pas de même lorsqu'il s'agit d'instruction? La commune la doit gratuitement, il est vrai, à tous ceux qui ne peuvent se la procurer en payant; mais là s'arrête sa dette; nous disons plus, là s'arrête

son droit; agir autrement, c'est interpréter faussement, c'est violer la loi dans la pensée qui l'a formulée.

On a poussé tellement loin ces idées de *gratuité*, que quelques communes croient devoir l'accorder à des enfants étrangers à la localité; et cette marche erronée, extra-légale, ouvrant une nouvelle voie à des manœuvres que nous ne voulons pas autrement qualifier, met alors en péril l'existence des écoles voisines. Nous le répétons, il est temps, grand temps, que la législature intervienne pour s'opposer à ce débordement qui finirait par tout détruire; mais en attendant, que MM. les préfets, que les comités locaux et d'arrondissement emploient toute leur influence, tous leurs efforts pour préserver l'instruction primaire du naufrage qui la menace; car, il est une vérité dont chacun est tellement convaincu à l'avance, qu'il nous suffira de la signaler pour obtenir l'assentiment général.

Si l'instruction gratuite est un *vol* que fait à l'indigent l'enfant du riche, il est plus vrai encore que l'instruction donnée ainsi gratuitement, perd aux yeux des masses une partie de sa valeur morale.

On attache d'autant plus de prix à ce que l'on acquiert, que cette possession a entraîné à plus de sacrifices.

Que l'on pèse ces paroles, et que l'on prononce ensuite.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, nous croyons qu'il était nécessaire de le dire, afin de bien préciser la situation de l'instruction primaire en France, et faire en sorte qu'il soit constant pour tous, que d'immenses améliorations sont encore à apporter à l'état de

choses actuel. Mais quels moyens nous sont donnés pour arriver à ces améliorations?

Le temps et de bonnes méthodes :

Le temps, qui permettra de triompher de l'indifférence régnant encore trop généralement dans les masses, à l'endroit de l'instruction populaire;

Des méthodes, qui offriront des résultats plus expéditifs et plus certains; des méthodes bonnes, non pour chaque âge, mais pour tous les âges, quels qu'ils soient, du moment que l'intelligence n'aura acquis ni plus ni moins de développement.

Or, c'est principalement lorsqu'il s'agira de méthodes les plus élémentaires, d'une méthode de lecture, par exemple, qu'il faudra apporter une plus sérieuse attention.

A celui qui la présentera, on demandera une expérience de plusieurs années. — Des explications nettes, claires, précises, saisissables et applicables par tous.

A ceux appelés à se prononcer sur son mérite, un examen sévère, une scrupuleuse volonté de pénétrer dans les moindres détails; et avec cela un jugement sain, impartial, et exempt de toute prévention.

Pour les premiers, ce sera de la logique — et une logique soumise aux cinq règles générales auxquelles est subordonnée cette science.

Il faudra que l'auteur expose sa méthode *clairement* et *distinctement*, dans sa nature et dans son but; autrement il y aurait obscurité et confusion.

Cette méthode devra être *complète* dans toutes ses parties; car, sans cela, l'auteur pourrait être soupçonné de

n'avoir envisagé son sujet que sous le point de vue qui lui aura semblé le plus facile et le plus favorable.

Elle sera aussi *collective*, car il devra énumérer toutes ses propriétés et ses relations.

Elle sera *extensive*, et, sauf quelques modifications mineures, imposées par les temps et par les lieux, propre à constituer une *méthode universelle*.

Et enfin, cette méthode sera *rigoureusement méthodique*, c'est-à-dire, que dans la marche des idées, on évitera toute confusion, de manière à les offrir aisément à l'intelligence et à la mémoire.

Or, tout raisonnement procède par *analyse* ou par *synthèse*.

L'analyse conduit du tout à ses parties.

La synthèse, au contraire, va des parties au tout.

C'est cette dernière marche que nous voulons suivre à propos de la *Méthode nationale de lecture* que nous présentons.

IV.

Nous examinerons donc successivement les lettres dans leur invention et leur appellation ; les syllabes dans leur formation et leur épellation, et enfin, les mots dans leurs rapports avec les lettres et les syllabes, en cherchant à déterminer des règles fixes pour arriver à une articulation sage, raisonnée, constante, populaire et nationale.

Pour nous la lecture ne sera qu'une partie de la grammaire.

On a dit : la grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement.

Or, qu'est-ce que parler correctement, si ce n'est aussi *prononcer* correctement ?

L'*orthologie*, qui nous apprend à prononcer les lettres et les syllabes suivant l'usage établi, sera donc la première partie à examiner dans l'étude du langage.

La *prosodie*, qui s'occupe de l'accent convenable aux syllabes, sera la seconde.

Un coup-d'œil jeté sur l'invention des lettres, en nous reportant quelque peu à leur origine, pourra ne pas être sans intérêt dans la circonstance actuelle.

V.

Les lettres sont des signes à l'aide desquels, au moyen de certaines combinaisons, l'homme parvient à rendre sa pensée.

Mais avant qu'une nation, la Chaldéenne, l'Egyptienne, l'Arabe ou toute autre, fût assez avancée déjà dans la civilisation, pour pouvoir, autrement que par des signes ou à l'aide de la voix, transmettre ses idées, c'est-à-dire, avant l'invention de ces lettres, ou du moins de caractères symboliques, qui d'abord en tinrent lieu, la mémoire seule devait servir d'auxiliaire.

Or, la fragilité de la mémoire des hommes, leur fit

bientôt sentir la nécessité d'un moyen qui rendit la communication de leurs idées plus durables. Cette nécessité guida leur imagination. Ils commencèrent d'abord par peindre les objets représentatifs de leurs idées; ainsi, pour se communiquer l'idée d'un cheval, ils peignirent un cheval; ces premiers caractères portaient, comme on le voit, l'empreinte de la simplicité ordinaire aux inventions des hommes, à leur naissance; mais aussi, comme plus l'esprit humain s'élève, plus il cherche à s'élever, on ne fut pas longtemps sans reconnaître les grands inconvénients qui résultaient de cette méthode informe, quoique naturelle. Il eût fallu, en effet, des volumes multipliés pour représenter un petit nombre d'idées. Les nations les plus civilisées de ces premiers temps, à la tête desquelles les Égyptiens se soutinrent toujours, durent faire alors des recherches, et parvinrent à élever l'art de représenter les idées au-dessus de celui de la peinture, au moyen de signes convenus; cette manière, qui était en même temps et peinture et caractère, fut nommée *hiéroglyphique*. On employait la principale circonstance du sujet pour tenir lieu du tout. Ainsi, deux mains, dont l'une tenait un bouclier et l'autre un arc, représentaient une bataille; il est facile d'apercevoir combien cette méthode était déjà préférable à la première; cependant les Égyptiens en adoptèrent bientôt une deuxième, qui dut leur sembler plus commode; elle consistait à substituer l'instrument réel, ou métaphorique de la chose, à la chose elle-même : ainsi, un œil et un sceptre, représentaient une monarchie; cette manière de rendre les idées annon-

çait sans doute le zèle avec lequel on s'appliquait à perfectionner cet art si nécessaire; mais ce n'était point encore le terme du progrès. La fécondité du génie de ce peuple créateur, donna bientôt le jour à une troisième méthode, où il y avait plus de sentiment artistique, et qui, en même temps, décelait la vivacité de leur esprit. Elle était de beaucoup plus avantageuse que les précédentes, et servait à communiquer les idées d'une manière aussi claire et bien plus abrégée. Pour exprimer une chose, on usait d'un signe qui en présentait la ressemblance, ou au moins qui offrait quelqu'analogie.

L'univers, par exemple, était représenté par un serpent roulé en forme de cercle, et la bigarrure de ses taches marquait les étoiles.

Ces premiers peuples ayant ainsi triomphé des difficultés qui jusqu'alors avaient suspendu leurs progrès, créèrent donc cette nouvelle manière d'exprimer les idées, qui seule renferma les avantages de toutes les autres, et qui devint, pour tous, leur caractère symbolique. D'abord, pour exprimer les substances, ils ne changèrent rien de leur dernière méthode, c'est-à-dire, que pour exprimer une chose, ils se servirent d'une autre, dans laquelle, comme nous l'avons dit, ils reconnaissaient de la ressemblance et de l'analogie; mais ce qu'ils firent de plus, c'est qu'ils parvinrent à exprimer, par des figures analogues, les modèles mêmes des substances. Ainsi, la franchise était exprimée par un lièvre; la perfidie par un chat; la prudence par un serpent; la force par un lion; l'impudence par une mou-

che, etc.... Si l'on compare cette dernière espèce de signes à ceux dont nous avons déjà parlé, on apercevra facilement qu'ils leur sont préférables, et si on jette un coup-d'œil sur le nombre des savants ou *sages* de ces siècles reculés, on les verra s'accroître sensiblement à mesure que ces signes de correspondance se perfectionneront.

Mais il dut paraître bientôt ennuyeux et incommode, à ces hommes qui écrivaient beaucoup et sur beaucoup de sujets, de dessiner les choses au naturel. C'est pourquoi, petit à petit, ils adoptèrent des caractères nouveaux, qui enfin servirent à former ceux qu'aujourd'hui nous appelons *hiéroglyphes*. Ils commencèrent par prendre le contour seul de la figure, ensuite, ils se contentèrent de simples traits de convention pour désigner l'objet qu'ils voulaient représenter.

VI.

Si l'on eût conservé ces signes primitifs, tous les peuples de la terre se fussent entendus les uns les autres, malgré la diversité de leur langage. Les mêmes chiffres arabes, les mêmes signes du zodiaque, les mêmes lettres de l'algèbre, ne sont-ils pas également compris de tous les Européens, quoique différemment prononcés par chacun d'eux? Du reste, le projet de signes universels n'en est pas resté à la seule possibilité; il a été exécuté en partie par Wilkins, évêque de Chester. C'est ainsi

que les lettrés de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine, de la Corée et du Japon, ont des caractères communs qu'ils lisent dans leurs langues respectives, quoique ces langues puissent être fort dissemblables.

Dans la Chine, dit le chancelier Bacon, et dans des provinces du fond de l'Orient, on emploie des caractères réels et non nominaux, qui expriment les choses en elles-mêmes, et non les mots, de sorte qu'un grand nombre de nations s'entendent les unes les autres, quoique leurs langues soient bien différentes.

« Les Chinois, dit M. Freret, n'ont jamais connu que l'écriture représentative des idées, et semblent n'avoir fait aucune attention à l'écriture verbale, dont les caractères sont plutôt signes des paroles que des choses... »

Les Chinois ont préféré le troisième genre des Égyptiens, qui représentaient les choses signifiées avec des caractères ou des signes absolument arbitraires, qui n'avaient qu'un rapport d'institution avec ces objets. Parmi ces peuples, on ne connaît en aucune façon l'écriture verbale, dont les caractères sont les signes de la parole; les caractères chinois sont les signes immédiats des idées qu'ils expriment; on dirait que cette écriture a été inventée par des hommes auxquels l'usage de la parole était inconnu. Nous pouvons comparer les caractères qui la composent avec nos chiffres numéraux, avec les signes algébriques, qui expriment les rapports, dans nos livres de mathématique, avec les caractères astronomiques, et avec ceux que les chimistes emploient.

Parmi nous, ces différents caractères rendent im-

médiatement les idées dont ils sont les signes, et les rendent, indépendamment de la parole ; la preuve en est sensible.

Que l'on présente une démonstration de géométrie, exprimée en caractères algébriques, aux yeux de dix mathématiciens de pays différents, à l'instant les mêmes idées s'exciteront dans leurs esprits ; ils entendront la même chose ; néanmoins ces dix hommes sont supposés parler dix langues différentes, et ils ne comprendront rien aux termes par lesquels ils exposeront réciproquement ces idées en se parlant les uns aux autres. C'est la même chose à la Chine ; les mêmes caractères sont, non seulement communs à tous les peuples de ce grand pays, qui parlent des dialectes très-différents, mais ils le sont encore aux Japonais, aux Tunquinois et aux Cochinchinois, dont les langues sont totalement distinctes de celle des Chinois. Ces peuples ne peuvent converser ensemble sans interprètes, parce qu'ils n'expriment pas leurs idées par les mêmes sons ; mais si le même Chinois, qui ne pouvait se faire entendre d'un Japonais en lui parlant, emploie le secours de signes ou caractères, alors les caractères qu'il a tracés sur le papier réveillent dans l'esprit du Japonais les idées que le Chinois voulait lui communiquer ; ces caractères sont pour lui les signes immédiats des idées, et il les comprend indépendamment de la parole. Les caractères chinois font une langue à part, langue qui parle seulement aux yeux, qui ne dépend ni de l'organe de la voix, ni du sens de l'ouïe, et que des gens muets et sourds de naissance auraient pu employer pour converser ensemble.

Les livres chinois sont entendus au Japon, et les livres japonais à la Chine, quoique la langue d'un de ces pays soit ignorée dans l'autre; mais c'est que la langue des caractères est la même à la Chine et au Japon.

Les traits ou figures qui forment les caractères chinois en général, sont la ligne droite, la ligne courbe, quoique plus rarement, et le point; chacun d'eux, différemment placé et répété plus ou moins de fois, mais toujours sans faire aucune confusion à la vue. Les diverses combinaisons de ces trois sortes de traits, forment les deux cent quatorze caractères radicaux, ou éléments de la langue chinoise. Chacun de ces éléments répond à une idée simple ou générale et plus commune; et ces éléments, combinés les uns avec les autres, forment les soixante ou quatre-vingt mille caractères dont cette même langue est composée. On les nomme à la Chine, *clefs* ou *racines*, et ils sont subdivisés par classes, suivant le nombre de traits qu'ils contiennent.... L'imagination est effrayée à la vue de cette multitude de caractères; on ne peut se persuader que la vie d'un homme soit assez longue pour apprendre à les connaître, loin de croire que la mémoire puisse les retenir tous; la raison en est sensible : on se les représente comme indépendants les uns des autres, et comme aussi distingués entre eux que le sont les lettres de notre alphabet; mais cette idée n'est pas exacte; il faut plutôt les comparer aux mots, en tant que chaque mot est un assemblage de plusieurs lettres; car les caractères chinois sont proprement des combinaisons d'un nombre borné d'éléments simples, auxquels on peut les ramener tous.

Chaque pays peut donc lire en sa langue, un livre écrit avec des caractères qui lui sont propres; mais ces caractères ne doivent point passer absolument pour des lettres, non plus que les hiéroglyphes des Égyptiens, avec lesquels on peut croire qu'ils ont la plus grande analogie.

Les Mexicains excellaient dans ces peintures d'idées. Les Espagnols, après la conquête du Mexique, y trouvèrent des livres de feuilles d'arbres, chargés de peinture. Les nouveaux venus regardèrent ces manuscrits précieux comme des livres de magie et en condamnèrent un grand nombre au feu. Ils ne les brûlèrent cependant pas tous, et quelques-uns de ces calendriers échappèrent aux flammes, et formèrent les annales du Mexique. Tous les Espagnols, en effet, n'étaient pas également fanatiques, et il s'en rencontra, dans certains cantons, qui, à la vue de ces livres, furent saisis plutôt d'admiration que d'une religieuse horreur. Après la soumission de leur pays, les Mexicains continuèrent à écrire en hiéroglyphes, et à représenter telles qu'elles étaient les choses susceptibles de figures, et par des caractères, tout ce dont ils ne pouvaient donner l'image.

Rien n'était plus singulier, du reste, que ces calendriers; la plus grande période de temps était pour eux de cinquante-deux années; après cela ils attendaient la fin du monde. Voyant qu'elle n'était point arrivée, ils recommençaient un autre siècle qui devait avoir la même durée. Chaque siècle était représenté par une roue, partagée en quatre périodes de treize années chacune; quatre couleurs diverses servaient à les distinguer;

ces quatre parties étaient à leur tour subdivisées en années, différenciées par quatre signes principaux.

L'écriture des Mexicains s'élevait régulièrement de bas en haut; mais à l'égard de leurs roues, c'était du centre occupé par le soleil, à la circonférence, qu'elle procédait; de là partaient quatre lignes, verte, bleue, rouge, jaune ou brune; elles partageaient la roue en quatre parties égales, dont chacune était subdivisée en treize degrés, faisant une égale période d'années. On conserve, dans la bibliothèque du Vatican, des annales mexicaines, tracées dans ce goût. Thévenot, au second tome de ses *Relations*, a fait représenter les annales hiéroglyphes des Mexicains; elles remontent jusqu'à la fondation de leur capitale.

Les figures de la première partie de ce livre curieux, formulent l'histoire du Mexique, depuis 1321 jusqu'à la conquête des Espagnols; celles de la deuxième, les revenus et les tributs du royaume; celles de la troisième, ses cérémonies, sa politique et sa discipline. Outre les caractères pour marquer les unités, les Mexicains en avaient pour les vingt, les quatre cents, les huit cents; le signe de vingt avait du rapport à une clef, celui de quatre cents était un demi-cercle, surmonté d'une espèce de pyramide; cinq clefs sur une ligne valaient cent, et ainsi des autres caractères répétés autant de fois qu'il en était besoin.

Les Péruviens, moins habiles que les Mexicains, suppléaient aux lettres avec des manipules de petites cordes. Quand ils voulaient compter quelque chose, ils passaient des fils de différentes couleurs; les uns n'en

avaient qu'une, les autres deux, ainsi du reste. Chaque couleur était significative, et l'assemblage de ces couleurs donnait, par sa variété, une signification différente.

Ils appelaient ces comptes *quipos;* et ceux à la garde desquels ils étaient confiés, *quipucamayos.* Au surplus, leurs cordelettes n'étaient pas le seul moyen dont ils fussent en possession pour remplacer l'écriture; ils en avaient deux autres qui étaient aussi commodes. Ils disposaient de petites pierres en forme de roue, plus ou moins grande, et par le nombre plus ou moins considérable de ces pierres ou grains de maïs, ils parvenaient à exprimer tout ce qu'ils voulaient; l'autre moyen leur était commun avec les Mexicains, mais ces derniers le savaient mieux employer. Ils peignaient des signes ou hiéroglyphes comme dans le Mexique, mais ils n'avaient ni la même sagacité, ni la même industrie que les peuples de ce dernier pays.

Les Virginiens se servaient aussi de signes hiéroglyphiques pour transmettre à la postérité les événements mémorables. Par exemple, un cygne nageant, et jetant par le bec de la fumée et du feu, désignait le premier abord des Européens dans leurs contrées, parce qu'ils étaient blancs, qu'ils se servaient d'armes à feu, et qu'ils étaient venus par mer. Nous nous sommes un peu étendus sur l'écriture de ces différents peuples; mais comme il y a, entre leurs caractères et ceux des Égyptiens, une grande analogie, nous avons cru ne pouvoir mieux en placer la mention, qu'à la suite de ceux de ces derniers.

Ces caractères, représentatifs des idées, quoique por-

tés à un haut degré de perfection, n'avaient cependant aucune ressemblance avec les caractères actuels. Jusque là on n'avait cherché à représenter que les objets de nos idées et les qualités de ces mêmes objets; et, de nos jours, on ne représente que des sons, ce qui met, entre ces deux méthodes, une différence essentielle : mais, d'où tirer l'origine des caractères actuels ou lettres? Chez quels peuples ont-ils pris naissance? Les différents auteurs qui ont traité la première question ne sont pas d'accord entr'eux. Les uns prétendent que les figures dont on se servit au temps de l'institution, représentaient les mouvements qu'on avait observés dans la bouche de celui qui parle; qu'en conséquence, on prit l'habitude de prendre, par exemple, l'O comme un cercle, parce que la bouche prend cette configuration en énonçant cette voyelle. Les autres font emprunter les lettres aux hiéroglyphes. Tous apportent des raisons assez plausibles pour soutenir leur sentiment; mais il faut cependant avouer que le premier est plus ingénieux que vraisemblable; et tous conviennent, cependant, avec leurs adversaires, que les lettres ont pris naissance chez les Égyptiens.

VII.

Or, les Égyptiens, créateurs du caractère hiéroglyphique, les Égyptiens qui devaient être attachés à leur façon d'écrire, auraient-ils donc pris le parti de la changer totalement, en même temps qu'ils changeaient la

signification de leurs caractères? Rien de plus naturel, au contraire, à un peuple accoutumé à se servir, depuis longtemps, de caractères hiéroglyphiques, que de prendre les principaux de ces caractères lorsqu'il veut se former un alphabet? Est-il vraisemblable que si les Chinois, par exemple, voulaient, à leur tour, se créer un alphabet, ils n'useraient point des principaux caractères usités parmi eux? Et, s'ils ne l'ont point encore fait, et s'ils n'ont pas encore trouvé l'abrégé des signes dont ils font usage, en y substituant les lettres, ne doit-on pas attribuer la cause de ce peu de progrès à leur génie faible, indolent, et à leur aversion pour la fréquentation des étrangers? Convenons-en, ce doit être à l'ancienne Égypte, si policée, et si favorisée par le développement des sciences, que nous avons l'obligation d'avoir suivi la peinture dans tous ses progrès, et d'avoir inventé les lettres.

VIII.

Ces peuples semblaient être exempts de toute préoccupation.

Un seul homme leur présente-t-il, en effet, un nouveau système de caractères propres à rendre les idées, ils l'examinent, et s'ils le trouvent plus abrégé, ils l'adoptent aussitôt.

Si l'on a quelque déférence pour le témoignage des anciens, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'inventeur des lettres fut Tautus, appelé Thot ou Thoit par

les Égyptiens, Hermès, par les Grecs, Mercurius, par les Latins. Tautus fut d'abord le ministre et le confident d'Osiris ; il régna ensuite lui-même, et l'on rapporte à son règne beaucoup d'institutions utiles. Outre les lettres, qu'il inventa, et les livres qu'on cite de lui, ce fut à ses soins, dit-on, que l'Égypte dut l'agriculture, la géométrie, l'astronomie, la musique, etc. Ensuite, s'il considéra qu'un discours quelque grand et chargé d'idées qu'il fût, n'était pourtant qu'une combinaison de sons, il comprit sans doute qu'il serait plus court et plus facile de représenter ces sons par un petit nombre de caractères.

Cette réflexion put le conduire à faire adopter son système; mais le règne des lettres de Tautus était encore trop près de celui des hiéroglyphes, pour qu'elles n'en portassent pas l'empreinte. C'étaient, en quelque façon, des caractères aussi mystérieux et qui n'en différaient que par la signification.

Ce ne fut que sous Menès, premier des Pharaons, que furent inventées les lettres vulgaires, qui différaient assez de celles de Tautus pour former même un second système : c'est là le second âge des lettres, et les Égyptiens ayant envoyé des colonies dans les contrées lointaines, transmirent leurs signes de proche en proche, dans la terre de Chanaan, l'Assyrie, l'Arabie, et enfin dans la Grèce.

Ce fut donc à l'ambition que l'Europe dut la connaissance des lettres. En effet, Cadmus, passant de Phénicie en Grèce, pour faire la conquête de la Béotie, les apporta avec lui. Mais Cadmus a-t-il existé? C'est le sentiment le plus universel, c'est celui d'Hérodote et de Denis



d'Halicarnasse, et c'est aussi le plus probable. Cependant, quelques modernes l'ont contredit, et personne ne l'a fait avec plus de suite que le président Bouhier, dans sa dissertation : *De priscis Græcorum ac Latinorum litteris.* Si quelqu'un de nos lecteurs était curieux de connaître cet ouvrage, il pourrait consulter la dissertation même, insérée à la fin de la *Paléographie* du P. D. Bernard de Montfaucon.

IX.

Ensuite, une colonie d'Arcadiens vint en Italie, sous la conduite d'Evandre, quelque temps avant la prise de Troie, et communiqua aux Latins les lettres qu'ils avaient reçues de Cadmus. Latinus, roi de ce pays, crut que le bienfait était assez grand pour qu'il le récompensât. Il donna donc une grande étendue de terre à Évandre, qui la partagea avec ceux qui l'avaient suivi. Les monuments latins, la conformité exacte des anciennes lettres latines avec les grecques, tout concourt à indiquer les lettres latines comme étant originaires de la Grèce. En effet, qu'on examine attentivement l'alphabet grec, tel qu'il s'est constamment maintenu depuis près de 2000 ans, on y reconnaîtra ces douze lettres latines, A. B. E. Z. H. I. K. M. N. O. T. Y. Que l'on consulte les monuments de l'antiquité, on y retrouvera également ces lettres latines, C. D. F. L. Q. q. R. S. V., au lieu des grecques, *gamma, delta, upsilon, lamba, rho* et *sigma,* quoique plus ordinaires. Les lettres latines furent, dans les premiers

siècles, très-conformes à celles des Grecs. De part et d'autre, on a des C et des G sous la forme du *gamma*. On ne peut assurer si les anciens Latins ne se servirent pas du *Thêta*. Il n'y a donc que le *chi* ou *ch* dont on ne trouve la ressemblance dans aucun monument latin, ancien ou moderne. Avant qu'on l'eût adopté, pour exprimer les deux consonnes qu'il réunit, les Grecs se servaient tantôt de KS, tantôt de XS ; à leur exemple, les Latins se servirent d'abord de XS, et, dans la suite, ils se contentèrent de la première de ces deux lettres. Pourrait-on exiger un rapport plus marqué? L'alphabet latin a donc toujours subsisté tel que nous le voyons aujourd'hui, quoi qu'en disent certains auteurs, qui prétendent y apercevoir des lettres ajoutées depuis l'ère chrétienne. Au reste, si les Latins et les nations qui tiennent d'eux leur alphabet, ne l'ont pas augmenté, ce n'est point qu'on n'ait enfanté bien des projets en ce genre.

X.

Mais ce fut en vain que Claude, empereur des Romains, et Chilpéric, roi des Français, tentèrent de faire adopter de nouvelles lettres. Claude voulut faire recevoir trois lettres, *l'antisigma* et le *digamma;* on ignore le nom de la troisième. Le digamma, sur la figure duquel on n'est pas d'accord, était destiné à faire discerner l'V consonne de l'U voyelle. Le sentiment le plus commun est que sa figure était une F renversée Ⅎ ;

l'antisigma, sous la figure de deux ƆC adossés, avait la valeur du P et de l'S, ou du B et de l'S, ou même de deux SS. On ne connaît point le troisième caractère de Claude, comme nous venons de le dire. Quant aux caractères inventés par Chilpéric Ier, ils étaient au nombre de quatre. Les auteurs s'accordent à dire que trois exprimaient ces syllabes *ae*, *the*, *uui*, mais leur jugement sur la figure de ces lettres est fort différent. Cependant il paraît certain que le premier de ces caractères eût été l'*omega*, que Chilpéric voulait introduire chez les Latins, à l'imitation des Grecs, pour distinguer l'*o* bref de l'*ô* long. Le second était un composé de l'*a* et l'*é*. Le troisième n'était non plus qu'une réunion du Z et de l'H. Le quatrième n'était qu'un V fermé, un peu penché sur la gauche, dont la valeur aurait été celle du V consonne devant l'U voyelle.

L'autorité de ces princes n'empêcha pas leurs nouveaux caractères de tomber dans l'oubli presque aussitôt qu'ils eurent vu le jour. Jamais les inventeurs modernes de lettres n'eurent de succès; on vit, au contraire, assez souvent, réussir les réformateurs qui s'attachèrent ou à modifier la figure, ou à fixer la valeur des anciennes. Quelquefois même, on leur accorda le titre d'inventeurs de ces lettres. L'alphabet latin donna naissance à une infinité d'autres alphabets des différents peuples de l'Europe. La plupart, même, l'adoptèrent, et les Gaulois sont de ce nombre. Il est aisé de s'en convaincre, en examinant nos écritures communes et nationales, qui toutes annoncent le même génie, portent la même forme et la même figure. Tory croyait qu'avant les Romains, non

seulement les lettres grecques, mais encore les lettres hébraïques, avaient eu cours dans la Gaule, et il appuie son sentiment sur ce qu'il avait vu à Paris, dans différents endroits, des inscriptions hébraïques; mais cela ne prouve rien, parce qu'on a sujet de croire que c'étaient les épitaphes déplacées de quelques Juifs, leur ancien cimetière n'étant pas éloigné. *Je ne puis*, dit ce naïf écrivain, *bonnement ici dire ni assurer en quelle sorte de lettres leurs prêtres enseignaient; si c'était en lettres hébraïques, en grecques, latines ou françaises; mais, toutefois, il y a apparence que c'était en lettres grecques, en tant que César le témoigne au sixième livre de ses* Commentaires, *et que leur nom aussi, qui est* Druidaï, *est grec, nous le montre. Je puis aussi faire conjecture que les lettres hébraïques ayent eu cours par avant, car j'ai vu une grande pierre, en l'hôtel de Fescamp, situé en l'Université de Paris, où sont gravées maintes bonnes lettres hébraïques.*

Mais, nous n'avons pas besoin, sans parler des novateurs de nos jours, de remonter jusqu'à *Claude* et jusqu'à Chilpéric, pour trouver des réformateurs de notre alphabet.

XI.

Nous citerons, sinon un des principaux, au moins un des plus rares ouvrages qui ait paru jusqu'à ce jour :

En 1568 parut la *Déclaration des abus que l'on commet en écrivant, et le moyen de les éviter et représenter nayve-*

ment les paroles, ce que jamais homme n'a fait. Ce livre, peut-être un des plus singuliers que nous ayons en ce genre, fut publié par Honorat Rambaud, *maître d'école* à Marseille. Il est dédié à Messeigneurs les consuls de cette ville, et, dans un avis au lecteur, Rambaud fait des réflexions sur l'écriture, et prétend qu'elle doit être semblable à la parole, parce qu'elle en est le *double* et la *copie*. De là, il conclut que notre alphabet n'est pas complet, et ne peut suffire pour exprimer les différents sons de notre langue; qu'ainsi, on ne peut mieux faire que de le changer, et il propose celui-ci : *Alphabet nouvellement corrigé, augmenté et enrichi de lettres, moyennant lequel, chacun pourra nayvement représenter les paroles, ce que jamais homme n'a fait, à cause qu'avions si peu de lettres, qu'estions contraints à abuser d'icelles, et par conséquent mal écrire, et mettre en peine ceux qui enseignent et ceux qui veulent apprendre.* Graces à M. Rambaud, nous aimons mieux notre petit nombre de caractères, que la multiplicité des siens, trop compliqués, et dont la forme nous paraît fort étrange; cependant, il faut rendre justice à son zèle; son ouvrage est original et plein de recherches qui ont dû lui demander un temps considérable. Comme ce livre n'est pas commun, nous allons donner aux lecteurs une idée de ce qu'il contient. Il renferme quarante-six chapitres écrits de deux manières, de celle dont nous écrivons, et de la manière d'écrire qu'il avait inventée, et dans chacun de ces chapitres, il prouve :

1° Qu'il faut bien user des graces qu'il a plu à Dieu nous donner, et qu'il nous en demandera compte;

2° Que l'alphabet est la meilleure possession que nos ancêtres nous aient laissée, et qu'il a besoin d'être cultivé ;

3° Qu'il ne se faut pas émerveiller si l'on apprend à lire et à écrire avec grande difficulté, vu que l'alphabet est si corrompu ;

4° Qu'il faut tâcher de rendre aisée l'écriture, parce que c'est un chemin par lequel ont besoin de passer tous, présents et à venir ;

5° Il démontre, que la doctrine et les bons enseignements sont plus nécessaires aux hommes, que l'eau à la terre ;

6° Que la lecture est très-utile et nécessaire aux hommes ;

7° Qu'il faut tâcher de rendre l'écriture aisée et facile, afin que les ignorants en fassent leur profit ;

8° Que les maîtres doivent chercher les moyens par lesquels les enfants puissent bien apprendre ;

9° Que l'écriture est le chemin des vertus ;

10° Qu'il faut croire l'expérience ;

11° Que les premiers ont mal écrit ;

12° Qu'on ne peut faire autrement que d'ôter les empêchements qui sont dans l'écriture ;

13° Qu'il faut donner aux enfants les choses aisées au commencement ;

14° Que les hommes ont tâché de rendre le langage et les paroles perpétuelles ;

15° Que l'écriture doit être totalement semblable à la parole ;

16° Que les anciens et les modernes ont mal écrit, faute de lettres;

17° Que pour bien écrire, il faut avoir un nombre de lettres suffisant;

18° Qu'il faut ôter de l'alphabet *K, Q, F, X, Y*, comme lettres superflues;

19° Que pour bien écrire, il faut ajouter à l'alphabet trente-quatre lettres;

20° Qu'il ne faut point mal écrire par beaucoup de lettres ce qu'on peut bien écrire par peu;

21° Faire voir que lorsque nous ne prononçons qu'une lettre, il n'en faut écrire qu'une;

22° Il fait une déclaration des consonnantes nécessaires, pour bien et naïvément écrire;

23° Abus que l'on commet en se servant de quarante-quatre consonnes pour écrire vingt-deux syllabes;

24° Il faut ajouter trois voyelles à l'alphabet;

25° Il prouve que la lettre *E*, doit être mise à la tête de l'alphabet;

26° Nous abusons de la voyelle *e* en quatre façons;

27° Quelle est la vraie orthographe, et comme nous abusons des voyelles *a, i;*

28° Qu'une même lettre doit avoir une seule forme, et diverses lettres diverses formes;

29° Comme nous abusons des voyelles *o, u;*

30° Comme nous abusons des consonnes *c, q, r, s, t;*

31° Qu'est-ce qu'une lettre, et en quoi les Hébreux et Grecs ont failli en les nommant?

32° Que les Hébreux et Grecs n'ont point de lettres, parce qu'elles se divisent en syllabes;

33° Qu'il ne faut point nommer ces neuf lettres ici, *c. f. g. l. m. n. r. s. z.*, *cé. effe. gé. elle. ene. erre. esse. zeta ;*

34° Des abus que nous commettons, voulant représenter un même son, moyennant diverses lettres;

35° Autre abus touchant les syllabes;

36° En quoi se montrent indiscrets ceux qui écrivent;

37° Qu'il faut *accoustrer* et réparer l'alphabet, attendu que c'est le chemin de Dieu;

38° Ce que doivent savoir ceux qui veulent apprendre à lire;

39° Comme il faut nommer les consonnes;

40° Qu'il faut séparer les syllabes et marquer les accents;

41° Comme il faut faire une syllabe;

42° Qu'on ne peut bien écrire sans cinquante-deux lettres;

43° Nécessité des accents;

44° Que nous écrivons une chose pour une autre;

45° Que personne ne peut bien écrire tout ce que nous prononçons, sans avoir un plus grand nombre de lettres;

46° Que chacun se doit efforcer de limer, polir et perfectionner les bonnes inventions.

On nous pardonnera ce détail en faveur de la rareté du livre, dont le style est aussi extraordinaire que le but.

Rambaud aime les comparaisons : point de page où il ne s'en serve. Qu'on en juge par ce morceau, emprunté au dernier chapitre.

« Or, considérant que les hommes sçavants ne voyaient ou ne voulayent voir escrire, i'usse de bien bon cœur allumé quelque belle et grand-torche si eust été en ma puissance, mais suis de si basse et infirme qualité, si faible et débile, que n'ay peu allumer que cette bien petite chandelle, et avec bien grande difficulté, laquelle ne peut pas rendre grande clarté, vray est que pour petite qu'elle soit, plusieurs, s'il leur plaît, y allumeront de grandes torches ; ce que ie désire bien fort, afin que tous, jusques aux laboureurs, bergiers et porchiers puissent clairement voir escrire, puisque tous en ont besoin. La qualité des bons levriers n'est pas de se tracasser et morfondre, courant de buisson en buisson cherchant le lièvre ; mais quand quelque petit chien le treuue, ils le poursuyvent de toute leur puissance, autrement sont indignes du pain qu'ils mangent. »

En un mot, ce livre mérite l'attention d'un homme curieux, et il est, du reste, trop peu connu parmi les grammairiens.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. (*Suite.*)

ALPHABET COMPARÉ.

DES ACCENTS

ET DES AUTRES SIGNES ORTHOGRAPHIQUES.

DES LETTRES,

DE LEUR PRONONCIATION ET DE LEUR EMPLOI.

I.

On comprend que, dans la première partie de cet ouvrage, nous avons dû nous borner à indiquer les principales questions à examiner; sans doute, les soulever n'était pas les résoudre; mais notre plan ne pouvait s'étendre jusque là; aussi, pour nous justifier, s'il en est

4

besoin, emprunterons-nous le passage suivant au rapport présenté à la Commission des *Écoles primaires* de Genève, en disant avec son auteur :

« Les divers objets d'enseignement, la manière de les présenter sur des tableaux ou dans des livres, l'historique des modifications subies, les procédés particuliers pour faciliter telle ou telle étude, les résultats généraux obtenus, les difficultés spéciales qui en entravent la marche, les questions variées et intéressantes, morales ou légales, qui surgissent de tant de côtés, toutes ces choses pourraient fournir et exigeraient peut-être de bien longs développements que nous supprimerons, car nous sentons la nécessité de réduire cet ensemble à quelques pages.

« L'expérience a montré, ajoute le même rapporteur, que ce n'était pas à son profit que l'instruction marchait plus rapidement ; mais au profit du travail manuel auquel on livrait d'autant plus promptement les enfants ; et ainsi au détriment de leur développement moral et intellectuel par l'école. »

A mesure que les enfants sont arrivés plus vite à un certain terme des connaissances les plus nécessaires, nous avons vu la moyenne d'âge incliner à s'abaisser, et plusieurs maîtres signaler une tendance croissante de la part des parents à retirer plus tôt leurs enfants; ils raisonnent ainsi : puisque nos enfants en savent autant à treize ans que nous en savions à quinze, il est inutile qu'ils étudient davantage; nous avons à les occuper ailleurs. Nous croyons donc que, dans le véritable intérêt de l'instruction primaire, il faudrait ralentir la vitesse

en augmentant la masse. On avait espéré, il y a quelques années, que les enfants, parvenus plus promptement que par le passé à des connaissances suffisantes, dans les études élémentaires, entreraient dans les écoles dites supérieures, pour s'y occuper plus particulièrement de la géographie, de l'histoire et du dessin linéaire. Cet espoir a été trompé; les écoles supérieures n'ont pu être établies que dans un très-petit nombre de localités, où elles ont plus ou moins bien rempli leur but. Aussi, dès longtemps, a-t-on dû tendre à faire rentrer plusieurs des objets d'enseignement supérieur, dans l'enseignement ordinaire, et c'est cette marche qu'il faudrait proposer de généraliser toujours davantage. On y parviendra assez facilement, au moyen du réglement des heures du travail. En effet, en distribuant les divers objets d'étude, non plus dans la journée, mais dans la semaine, on pourra en introduire un plus grand nombre, tout en conservant à chacun son importance relative.

II.

La lecture étant la première partie de l'enseignement, c'est par elle que toujours on doit commencer. Le nombre des écoliers ayant une lecture supérieure, c'est-à-dire facile et suffisamment correcte, est représenté en général par le chiffre proportionnel de 0,36, qui se trouve précisément double de celui des sorties annuelles. Si l'on ajoute à ce nombre celui des enfants parvenus à

lire dans des livres (c'est-à-dire déjà couramment), ces deux portions réunies, formeront en moyenne, les deux tiers de la population scolaire; le dernier tiers se réunit encore devant les tableaux, où il apprend à lire des mots et phrases graduées. Ces résultats paraissent assez satisfaisants, et sembleraient prouver que le système d'enseignement qui les a produits n'est pas insuffisant en lui-même.

La plupart des instituteurs, nous devons les féliciter de cette intention, ont fait de louables efforts pour s'assurer que les enfants comprennent ce qu'ils lisent, et de plus, en profitent; mais cette tâche, pour être bien remplie, ne doit pas embrasser un très-grand nombre d'écoliers à la fois, et ce serait, selon nous, un nouveau motif de généraliser, autant que possible, la séparation des divisions.

Dans le but d'encourager toujours les instituteurs à travailler ainsi au développement intellectuel de leurs élèves, et pour les diriger un peu dans une œuvre importante, les inspecteurs devraient introduire, dans leur tournée annuelle, un mode d'appréciation à cet égard. Chaque enfant serait interrogé par eux, sur le morceau qu'il viendrait de lire, et appelé à répondre, selon sa capacité et son âge, sur le sens des mots, sur celui des phrases; à décrire les objets, à apprécier même la pensée générale, sa vérité, sa moralité, etc.; puis le résultat de son examen serait écrit immédiatement à côté de son nom, comme *bon, médiocre* ou *mauvais,* pour figurer ensuite dans le compte général de l'école. Ce mode, en même temps qu'il exciterait fortement l'atten-

tion du maître et des élèves sur cette partie de l'enseignement, pourrait servir à donner une idée du développement de l'intelligence dans nos écoles. Il nous paraît donc mériter la peine qu'il donnerait, quelque grande qu'elle soit.

Ici, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le vif désir que nous aurions de voir offrir, à ceux des élèves qui quittent définitivement l'école, des *encouragements* et des *secours*, pour conserver et mettre à profit l'instruction qu'ils y ont reçue. Mais, ce point, nous paraît devoir être recommandé plus particulièrement au zèle et à l'intelligence des hommes religieux et amis de leur pays dans chaque localité. Au reste, on peut d'autant mieux s'en remettre à eux, pour cela, que c'est précisément leur intelligence et leur zèle qui ont doté, depuis quelque temps, de bibliothèques populaires, presque toutes nos communes importantes. Graces leur en soient rendues; ils ont bien mérité, en luttant ainsi contre deux grands dangers, celui de voir notre jeunesse perdre, faute d'occasion pour l'entretenir, l'instruction qu'on s'est efforcé de lui donner, et celui, plus grave encore, de la voir en faire un mauvais usage, et la tourner en poison par de mauvaises lectures. Signalons encore, puisque nous en sommes sur ce sujet, une autre institution qui nous paraîtrait devoir être singulièrement utile, et que l'on doit aussi, du moins pour le moment, abandonner au zèle individuel; c'est celle des classes d'adultes ou classes du soir. Certes, un instituteur, qui aurait des connaissances suffisantes, du zèle, de la vie, et un sentiment élevé de sa vocation, pourrait tou-

jours faire infiniment de bien en ouvrant une classe de ce genre. L'autorité morale dont il jouit nécessairement, lui donnerait toute chance de la faire réussir, et il devrait même trouver là un moyen aussi juste qu'honorable, d'améliorer sa position. C'est ainsi, et c'est peut-être seulement ainsi, que nous pourrons voir se répandre réellement une connaissance vivante de l'histoire du pays, et surtout ces notions élémentaires des sciences naturelles qui, bien présentées, agrandissent l'ame et la rendent religieuse. Nous recommandons ces considérations à l'attention des instituteurs et des hommes influents de chaque commune.

Quant à l'orthographe et à la grammaire, qui sont les deux parties du même tout, et une suite liée de la lecture, la première est essentiellement une affaire de mémoire; c'est l'étude du vocabulaire qui doit se faire en classe, ou comme leçon à apprendre.

Mais il faudrait, pour nos écoles, des ouvrages spéciaux dans lesquels les mots seraient rangés par ordre de difficultés orthographiques, et aucun travail de cette espèce n'est parvenu à notre connaissance. Nous allons en indiquer le programme.

Allant du simple au composé en orthographe, c'est-à-dire, suivant que les éléments du mot s'accusent ou se dissimulent à l'oreille, groupant ensemble les mots qui appartiennent au même ordre d'idées, afin qu'ils s'éclairent mutuellement, ajoutant une courte définition partout où cela paraîtra convenable et possible, accompagnant enfin tous les substantifs, d'un article, de manière à ce que l'enfant apprît leur genre sans s'en dou-

ter, on se formerait ainsi un recueil de *deux mille mots*, qui paraîtraient les plus usuels, et on y ajouterait une collection des principaux homonymes, dont le sens se trouverait déterminé par la phrase même dans laquelle ils se trouveraient introduits. Cette méthode devrait être imprimée en petit format, propre à être remise à bas prix aux enfants.

Quant aux explications et aux applications de la grammaire, c'est par-là que l'on devra toujours commencer l'introduction de l'enseignement simultané dans les écoles.

III.

Mais comme un puissant auxiliaire de la *Méthode nationale de lecture* que nous présentons en ce moment, auxiliaire méconnu, négligé dans la presque totalité de ces écoles, nous n'oublierons pas de signaler, non la musique, mais le chant.

Le chant, dont l'usage dans les écoles est réclamé partout et appuyé si vivement par tant d'écrivains distingués et de directeurs habiles de l'enseignement primaire, le chant, qui récrée les enfants, élève l'ame, inspire des pensées douces et religieuses, et accompagnerait si noblement la prière du matin et du soir.

Nous l'appellerons à notre secours lorsqu'il s'agira de développer notre Méthode, non pas que nous ayons intention de conseiller aucune intonation à l'élève appre-

nant à lire, mais parce que nous nous servirons de la *mesure* pour guider dans nos exercices.

S'il est un principe que l'expérience tend continuellement à démontrer, et qui, en conséquence, devienne toujours plus généralement reconnu, c'est celui que la *Méthode d'enseignement* n'a qu'une *importance secondaire*, et ne détermine point, par elle-même, la *réussite d'une école.* Ce qui en fait l'ame, la vie, ce qui en assure le succès ou la chute, c'est le maître; les preuves de ce fait se multiplient sans cesse aux yeux de l'observateur. Considérons plusieurs écoles soumises au même régime, obéissant aux mêmes réglements, suivant la même méthode, quelques-unes nous donneront des résultats satisfaisants, nous y trouverons progrès réel, instruction variée, amour du travail, sentiment du devoir fortement développé chez les enfants, et agissant sur eux dans la classe et hors de la classe, tandis que d'autres nous offriront presqu'un complet contraste, et que, à toutes nos observations sur cette triste situation intellectuelle et morale des élèves, nous entendrons toujours l'instituteur nous répondre : *On n'en peut rien faire.* Poussons plus loin l'expérience, changeons le maître dans l'une de ces écoles, et le maître seul, c'est-à-dire, toutes les autres circonstances demeurant les mêmes, mettons là un homme intelligent, zélé, religieux surtout, et ayant la conscience et l'amour de sa haute vocation, puis revenons, au bout de six mois, nous aurons devant nous une école nombreuse, bien tenue, des enfants obéissants, appliqués, et un air de contentement répandu sur toutes les physionomies. Tout ceci n'est

pas le moins du monde une hypothèse, ce sont les faits, des faits constants et souvent répétés en tous pays. Consultons les documents écrits sur l'instruction primaire, ou sur les hommes qui la dirigent, et nous retrouverons partout cet axiôme qui court l'Allemagne : *Tant vaut le maître, tant vaut l'école.*

Faut-il conclure de là que la méthode n'est rien, et qu'on ne doit pas s'en préoccuper? Ce serait une grande erreur. La méthode est pour l'instituteur ce que sont les outils pour l'ouvrier; s'ils sont mauvais, l'œuvre s'en ressentira toujours; s'ils sont excellents, l'artiste ignorant fera moins mal; l'artiste consciencieux et habile fera mieux et plus vite. — Aussi, une autre conclusion semblerait-elle d'abord naturelle, ce serait de laisser complètement aux maîtres le choix de la méthode. Ce parti pourrait certainement offrir de grands avantages, si l'on était assuré d'avoir toujours des maîtres excellents, capables de connaître, de comparer, et d'apprécier les diverses méthodes anciennes et nouvelles, et qui, toujours également éloignés de l'amour du changement, qui ne laisse rien mûrir, et de la routine qui paralyse, fourniraient ainsi leur carrière avec un heureux mélange d'activité et de sagesse. Mais, est-il besoin de le dire? des hommes aussi éminents ne pourraient être que des exceptions dans tous les corps enseignants, et dans le corps des instituteurs de la campagne aussi bien que dans les autres. Il faut donc une surveillance à cet égard, une direction, un choix de méthodes, non pas, sans doute, un choix fait une fois pour toutes, et qui stéréotype, pour ainsi dire, les procédés, mais un choix continuel,

produit d'une constante observation des faits, et d'une sage étude des idées.

Or, où est la chance de réaliser ces conditions (du moins autant que cela est humainement possible), si ce n'est dans un corps administratif, placé au centre et au-dessus de toutes les écoles, et auquel tous les faits et toutes les idées viennent aboutir? C'est là, en effet, le système qui a été adopté dans tous les pays où l'on s'est sérieusement occupé de l'instruction primaire, et qu'on présente aussi avec raison comme des modèles sous ce rapport. Partout la loi y a concentré la direction et le choix des méthodes, ainsi que nous venons de le dire. On sait, nous l'avons dit déjà, qu'on compte ordinairement trois *Méthodes* principales (indépendamment des procédés particuliers, qui peuvent varier et appartenir, soit à l'une spécialement, soit à toutes les trois à la fois), la *Méthode individuelle*, la *Méthode simultanée* et la *Méthode mutuelle*. Sous le point de vue qui nous occupe, la première ne peut figurer ici que pour mémoire ; elle n'est évidemment pas faite pour une école, à moins qu'on ne veuille désigner sous ce nom la réprimande ou l'exhortation particulière que l'instituteur doit adresser à tout enfant dans lequel il remarque de l'ardeur ou de la paresse, une qualité ou un défaut; mais ce serait là, il nous semble, abuser un peu du terme de *méthode*. Ces soins intimes et individuels sont la tâche nécessaire de tout instituteur, que son école soit *mutuelle* ou *simultanée*, et celui qui les néglige ne néglige pas une méthode, il manque à un devoir. Ce sont donc les deux dernières seulement que nous avons à considérer.

Nous n'entreprendrons pas une discussion en forme, sur la méthode d'enseignement mutuel ; tout a été dit à son sujet, depuis le panégyrique le plus exalté jusqu'à la diatribe la plus forcenée.

Le temps et l'expérience ont déjà fait et feront encore, nous l'espérons, justice des exagérations dans les deux sens. Ce qui nous parait certain, c'est que, outre les avantages spéciaux qu'on ne peut s'empêcher de reconnaitre en cette méthode, pour le maintien de l'ordre, pour activer le travail et les progrès, elle est une véritable nécessité pour les écoles ; non pas seulement quand celles-ci sont très-nombreuses, cela est évident, mais même aussi quand elles renferment, comme cela arrive presque toujours, des élèves de forces très-différentes. Un professeur, en effet, peut enseigner utilement, en s'adressant simultanément à une ou même à plusieurs centaines d'auditeurs qui sont également préparés pour ses leçons; mais un instituteur, n'eût-il qu'un petit nombre d'élèves, si les uns apprennent encore à connaitre leurs lettres, tandis que les autres sont déjà à la grammaire, ou aux fractions, devra, ou se résoudre à laisser s'introduire, dans une partie de sa classe, l'inaction, et par suite le désordre, ou employer *l'enseignement mutuel*, ne fût-ce que pour faire répéter les leçons, surveiller le travail ou apprendre les éléments.

Et que sera-ce, si son école est nombreuse?

Cela est si vrai, cela est si généralement senti, que, les adversaires les plus prononcés de cette méthode, ont fini par en profiter en la combinant avec la leur. D'un autre côté, dès qu'il s'agit d'opérations difficiles,

d'explications compliquées, surtout du développement des facultés de l'enfant, il faut reconnaître que les moniteurs et les tableaux, quelqu'excellents qu'on les suppose, sont ou complétement insuffisants, ou tout au moins infiniment inférieurs à l'action directe du maître.

Ce fait est si exact, si formel, que, à leur tour, les partisans les plus exaltés de la méthode mutuelle, l'abandonnent en certains cas et la remplacent par la méthode simultanée. Il suffit de consulter les divers manuels publiés à Paris, et dans lesquels on prescrit deux heures environ, par jour, d'enseignement simultané pour les moniteurs et les monitrices.

Ajoutez que, depuis quelques années, plusieurs centaines d'écoles, en France, et quelques-unes en Italie, ont abandonné l'enseignement mutuel pur, qu'on y avait précédemment adopté.

Il en est résulté dans la pratique, un mélange des deux méthodes auquel on a donné le nom d'*enseignement mixte*, et qui tend à dominer de plus en plus dans les écoles. Non pas, sans doute, que les proportions du mélange soient partout les mêmes; il y a, et il y aura toujours des écoles qui mériteront plus particulièrement le titre d'*écoles mutuelles*, comme d'autres celui d'*écoles simultanées;* cela dépend de circonstances diverses, comme le nombre des élèves, les qualités de l'instituteur, les dispositions des autorités préposées à la surveillance de l'instruction primaire, les localités, etc. Mais il serait difficile, nous le croyons, de trouver maintenant beaucoup d'écoles où l'une de ces méthodes fût exclusivement employée.

IV.

Au surplus, si jusqu'à présent nous avons cru pouvoir emprunter des documents aux nations voisines, ce dont toutefois, désormais, nous nous dispenserons, il ne faut pas croire que nous l'ayions fait sans but.

Bien au contraire, nous en avions un extrêmement important, car, après avoir établi que partout les difficultés et les opinions sont les mêmes, nous voulions arriver à prouver que la marche à suivre pouvait partout aussi être identique, et cette vérité, une fois admise, arriver enfin à cette conclusion naturelle :

Qu'une méthode, à quelque partie de la science qu'on veuille l'appliquer, doit être non seulement *nationale,* mais *universelle.*

Et partant de là, lorsqu'on aura reconnu que dans les principales langues en usage aujourd'hui, le français, l'anglais, l'espagnol, l'italien, l'allemand, l'arabe, et enfin le grec, les lettres, à quelques exceptions près, ont une analogie incontestable, non pour leur forme, mais pour leur appellation, peut-être sera-t-on moins disposé à contester la possibilité de revenir à cette langue primitive, de laquelle toutes les autres nous paraissent dériver.

Certes, nous n'espérons pas atteindre jamais à ce résultat; ce que nous voulons simplement, c'est de faire ressortir cette conséquence, qui nous permettra de con-

clure, qu'avec une méthode rationnelle de lecture, on doit arriver infailliblement, non pas à apprendre à lire aux enfants, toutes les méthodes conduisent à ce résultat, mais à donner une prononciation correcte, réglée, uniforme, sans accent, sans intonnations plus ou moins disgracieuses, telles qu'on en rencontre dans les départements du nord et du midi, de l'est et de l'ouest de la France — et s'il nous est donné de toucher à ce but, les étrangers eux-mêmes obtiendront le même succès que nos nationaux.

Nous savions qu'il fallait, pour faire entendre notre voix, nous adresser d'abord aux enfants en ne présentant qu'une *méthode de lecture*. — Les adultes nous écouteront ensuite plus facilement.

Nous indiquerons ici, pour justifier notre opinion, la prononciation des cinq peuples principaux voisins de la France et dont la langue est la plus généralement répandue.

L'ancienne appellation est conservée pour le français :

Bé, cé, dé, effe, etc.

La prononciation reste la même que dans la nôtre, pour les lettres qui sont indiquées seules dans les autres langues.

LANGUES VIVANTES. LANGUE MORTE.

FRANÇAIS.		ANGLAIS.	ALLEMAND.	ITALIEN.	ESPAGNOL.	ARABE.	GRECQUE.
—		—	—	—	—	—	—
a	*prononcez*	é	a	a	à	alif, aïne	alpha
b	—	bi	b	b	b, v (*corrompu*)	ba	bêta
c	—	ci	tsé	tche	c	»	»
d	—	di	dé	d	d	dal	Delta
e	—	i	e	e	e	»	epsilon-êta
f	—	f	ef	f	éfé	fa	»
g	—	dgi	gué	dge	g	»	gamma
h	—	ètche	ha	acca	atché	ha, hè	»
i	—	ai	i	i	i	i, a	iota
j	—	dgé	yod	j	jota	»	»
k	—	ké	k	»	k	kef	cappa
l	—	l	l	l	elé	lame	lambda
m	—	m	m	m	émé	mime	mu
n	—	n	n	n	éné	noune	nu
o	—	o	o	o	ò	»	omicron, oméga
p	—	pi	pe	p	p	»	pi
q	—	kiou	coû	cou	cou	quâf	»
r	—	arr	r	r	erré	ra	rho
s	—	s	s	s	essé	sine	sigma
t	—	ti	t	t	t	ta	tau
u	—	iou	ou	ou	ou	»	upsilon
v	—	vi	faou	v	v, b (*corrompu*)	»	»
x	—	ex	x	»	equis	»	xi
y	—	ouaï	ypsilon	»	y griega	»	upsilon
z	—	z	tsed	dseta	zèd-et-cèd	zine	zèta
w	—	deubliou	v	»	»	»	»
th	—	»	»	»	»	Tha	thêta
ph	—	»	»	»	»	»	phi
ch	—	»	»	»	tchè	Chine	chi, ki
ps	—	»	»	»	»	»	psi
ts	—	»	»	»	»	Tsa	»
Dj	—	»	»	»	»	Djime	»
chr	—	»	»	»	»	chrâ	»

Il y a nécessairement des modifications dans l'articulation de certaines lettres.—Il est impossible de les indiquer ici, mais cependant nous pouvons reconnaître facilement, que presque toutes ces lettres, ont, dans leurs appellations, une même analogie

Pour la lettre *a*, l'anglais seul s'éloigne de la prononciation en général. —Mais les deux langues anciennes, l'arabe et la grecque, n'indiquent-elles pas une source commune?

Le *b* est encore plus positif dans son rapport, et nous n'oublierons pas de faire remarquer que les Hébreux le prononçaient *beth*, et les Égyptiens *bida*.

Le *c* ne paraît avoir existé que dans les langues modernes. — Dur, il remplace le *k*, et doux, il tient lieu de l'*s*.

Les lettres *d*, *e*, *f* et *g*, n'offrent-elles pas aussi une véritable analogie dans leur consonnance?

Quelle différence notable remarque-t-on dans la prononciation de l'*h*, de l'*i* et de l'*y*, à l'exception du *yod* des Allemands?

Les quatre lettres suivantes, *k*, *l*, *m* et *n*, n'offrent-elles pas également une même articulation? Combien même l'articulation arabe se rapproche-t-elle davantage dans les trois lettres *l*, (le), lame — *m*, (me), mame — *n*, (ne), noune.

Pourrait-on élever quelqu'objection contre l'*o*, contre le *p*, le *q*, et les suivantes *r*, *s*, *t* et *u*?

Le *v* seul s'éloigne en allemand ; car on nous permettra sans doute de passer sous silence la prononciation tronquée de l'espagnol, qui, comme nos gascons, se

complaît à remplacer le *b* par le *v* et le *v* par le *b*.

Nous remarquerons en passant, que les Anglais, en nommant leur *deubliou*, n'ont pas été d'accord avec eux-mêmes, car par-là ils paraissent indiquer le double V, et ils expriment réellement le double *U*.

Il y a ici nécessairement une faute ou dans la forme de la double lettre ou dans son appellation.

Nous ne pousserons pas plus loin ces remarques et ces comparaisons, car nous avons hâte de nous renfermer dans le programme que nous nous sommes tracé d'abord.

Nous le répétons, en nous occupant quelque peu des langues étrangères, nous n'avons pas cru nous écarter de notre sujet, car, notre méthode, que nous avons appelée *Méthode nationale de lecture*, nous voudrions qu'elle fût mise aussi en pratique et adoptée par les étrangers, qui devraient y trouver l'avantage inappréciable d'une prompte et régulière *prononciation*.

Or, on en conviendra avec nous, la plus grande, nous pouvons dire la seule difficulté que présente notre langue, est bien dans l'articulation imposée à certaines lettres, articulation subordonnée aux diverses combinaisons de ces lettres entr'elles.

Si donc on parvient à indiquer à tous, une voie facile et sûre pour tous, de triompher des obstacles réels ou imaginaires qui peuvent se présenter — on aura aussi triomphé de cette difficulté.

Un examen rapide de ces lettres et de leur valeur, prises seules ou combinées les unes avec les autres, nous

permettra, en les faisant connaître, de familiariser avec leur usage.—Ce sera, selon nous, un grand point de gagné, que de les avoir indiquées à l'avance, en assignant à chacune le rôle qu'elle doit principalement jouer dans la formation des syllabes et des mots.

Mais ces mêmes lettres pouvant encore recevoir des modifications par suite de l'emploi ou de l'adjonction de certains signes, appelés *accents*, nous croyons devoir faire précéder, ce que nous en dirons, de quelques explications sur ces signes, leur naissance, leur usage et la modification qu'ils font nécessairement subir à certaines lettres dans leur prononciation.

V.

L'orthographe, suivant l'étymologie du mot, est l'art ou la manière d'écrire correctement.

MM. de Port-Royal, dans leur méthode, disent « qu'elle doit suivre la raison et l'autorité ; la raison, lorsqu'on a égard à l'étymologie des mots ; et l'autorité, lorsqu'on suit la manière d'écrire la plus ordinaire dans les bons auteurs. » Les écrivains du 17me siècle, qui s'attachaient beaucoup plus à la raison qu'à toute autre chose, avaient une orthographe plus uniforme, qu'on appelle aujourd'hui *l'ancienne;* aussi le P. Buffier n'a-t-il pu s'empêcher, d'avouer dans sa grammaire française « qu'il paraît judicieux de garder l'ancienne orthographe dans tous les mots, qui, sans cela, seraient confondus avec

d'autres mots ayant le même son, mais présentant cependant une signification toute différente. C'est pourquoi, bien que les lettres qui ne se prononcent point, soient supprimées dans la nouvelle orthographe, on fait bien de continuer à écrire poids, *pondus*, poix, *pix*, et pois, *cicer*, bien que ces trois mots aient le même son, car leur signification étant différente, il semble assez à propos de les distinguer, du moins aux yeux, puisqu'on ne peut, par la prononciation, les faire distinguer à l'oreille. » Le même auteur dit également : « on perdrait, en quittant l'ancienne orthographe, la connaissance des étymologies, qui font voir de quels mots, latins ou grecs, viennent certains mots français. »

Et plus loin « l'on ne verrait plus le rapport qui existe et qui doit exister entre les mots dérivés l'un de l'autre. Par exemple, si l'on écrit *tems*, au lieu de *temps*, on ne reconnaîtra plus le rapport qui lie ce mot avec ses dérivés *temporel*, *temporiser*, etc. »

D'autres auteurs ont osé avancer « *qu'il faut écrire comme on parle*. »

Pour répondre à cette proposition, et en faire connaître la fausseté en même temps que le ridicule, il suffira de faire observer que si l'on écrivait comme on prononce, il s'ensuivrait nécessairement qu'il n'y aurait que les personnes parlant bien, qui pourraient écrire correctement; mais les Gascons écriraient *vateau* pour *bateau*, *boiturier* pour *voiturier;* les Limousins écriraient *setembre* pour *septembre*, *otobre* pour *octobre*, *doteur* pour *docteur*, et *bénéditin* pour *bénédictin;* les Picards, ennemis de la lettre *h*, se croiraient pareillement en droit d'écrire un

cat, un *quen*, la *bouque*, une *mouque*, pour un *chat*, un *chien*, une *bouche*, une *mouche*, de sorte qu'il se trouverait dans la langue française autant d'orthographes différentes, qu'il y a de manières différentes de prononcer, selon les provinces; privilége, qui sans doute, ne paraîtra pas une amélioration. On répondra, il est vrai, qu'il n'y a que les dernières classes du peuple qui s'expriment de la sorte, et qu'il se rencontre dans les mêmes lieux des personnes parlant parfaitement bien; nous l'avouons, mais néanmoins il ne s'ensuit pas qu'elles doivent écrire comme elles prononcent. L'usage général veut que l'on écrive : *paon*, *faon*, *aon*, *Laoût*, *Saône*, *sceau*, *à jeun*, *Eustache*, *œuvre*, *œil*, etc. Cependant il faut prononcer : *pan*, *fan*, *Lan*, *oût*, *Sône*, *sau*, *à jun*, *Ustache*, *euvre*, *euil*, etc. Il en est de même en une infinité d'autres mots, dont la prononciation est différente de l'orthographe, non seulement chez les Français, mais encore chez toutes les nations civilisées.

DES CAPITALES.

On ne doit employer les lettres capitales ou majuscules que dans les noms propres d'hommes ou de lieux, et les adjectifs qui en sont formés, comme *Mosaïque* de *Moïse*, *Romain* de *Rome*, etc.

Les noms d'arts, de sciences, de titres, de dignités, de fêtes et d'êtres abstraits, lorsqu'ils sont personnifiés,

demandent également une capitale, comme Musique, Peinture, Poésie, etc.

Il y aura donc deux défauts à éviter dans l'emploi des majuscules, le premier d'en mettre trop, le second de n'en mettre pas assez.

On doit encore mettre une capitale au commencement de chaque phrase et de chaque vers, soit en français, soit en latin; mais on se rappellera néanmoins qu'il ne faut pas mettre de lettres capitales aux adjectifs, sans en donner aux substantifs avec lesquels ils s'accordent. Ainsi, on ne pourrait écrire la *foi Catholique* avec un petit *f* et un grand *C;* car l'adjectif n'étant pas plus noble que le substantif, il ne mérite pas qu'on lui donne une capitale, si ce substantif n'en a pas.

DES ACCENTS.

Les accents sont trois petits signes qui, lors de leur invention, ont dû servir à marquer l'élévation ou l'abaissement de la voix. Ils remplissaient dans la langue, l'emploi assigné aujourd'hui au *dièse* et au *bémol* dans la musique.

L'usage actuel des accents est de faire distinguer le son plus ou moins ouvert des voyelles, ainsi que la partie du discours à laquelle appartiendraient certains mots.

Ils sont au nombre de trois:

L'accent aigu (') va de droite à gauche.

L'accent grave (`) va de gauche à droite.

L'accent circonflexe (^) formé de la réunion des deux autres, a la forme d'un V renversé Λ.

DE L'ACCENT AIGU.

On met l'accent aigu sur les *é* fermés, ou, comme quelques-uns disent, sur les *é* masculins, au commencement, au milieu ou à la fin des mots, comme dans *éboulement*, *aménité*, *sagacité*, afin d'indiquer que cet *é* doit se prononcer la bouche presque fermée.

Mais voici des modifications fort bizarres introduites par l'usage.

L'*é* est fermé dans *réfugier*, et il est muet dans *refuge;* il est fermé dans *relégation*, et muet dans *reléguer;* on écrit *rémission* et l'on prononce *remettre; rétention*, et l'on dit *retenir; irréligion*, et *irréligieux*, quoiqu'on dise *religion* et *religieux*, etc. Souvent aussi un même mot a des significations toutes différentes, si l'on articule un *e* muet ou un *é* fermé. *Répartir*, avec l'*é* fermé, signifie *distribuer;* et *repartir*, avec l'*e* muet, signifie *repartir*, ou partir une seconde fois. *Répondre* signifie faire une *réponse*, et *repondre* signifie *pondre* une seconde fois.

L'accent aigu se place sur la syllabe *pré*, quand elle est initiale dans un mot français dérivé d'un mot latin qui commence par la préposition *præ;* car alors l'*é* est fermé, comme dans ceux-ci, *précédent*, *prérogative*, *prétexte*, *prébende*, *précaution*, *précepte*, *précipice*, *précis*,

prédestiné, *prédicateur*, *préface*, *préfet*, et beaucoup d'autres semblables. Enfin l'*é* aigu est encore admis au commencement, au milieu et à la fin de tous les mots où il se trouve suivi d'une voyelle, quelle qu'elle soit, pourvu qu'il n'y forme pas une diphthongue. En voici des exemples : *néanmoins*, *préambule*, il *agréa*, *réel*, *suppléer*, *créé*, *déité*, *obéissance*, *obéi*, *théorie*, *préoccupé*, *théologie*, *réunion*, *réussir*, etc.

Dans les verbes de la première conjugaison, conjugués interrogativement, afin d'éviter une double syllabe muette, l'*e* muet final du verbe prend l'accent aigu, — *aimé-je ?* — *parlé-je ?* — *chanté-je ?*

Du reste, pour placer à propos l'accent aigu, il faut savoir reconnaître l'*é* fermé partout où il se rencontre, et l'oreille ne pourra s'y accoutumer qu'à force d'entendre parler des personnes dont la prononciation sera des plus correcte.

DE L'ACCENT GRAVE.

On emploie l'accent grave sur un *è* terminant une syllabe, ou précédant la consonne finale *s*, pour indiquer que cet *è* doit se prononcer la bouche ouverte, comme dans la première syllabe *pè* de *père*, comme dans la dernière *cès* de *abcès*. — Cet *è*, à quelques exceptions près, se prononce ainsi toutes les fois qu'il termine une syllabe, immédiatement suivie d'une consonne ou d'un e muet. L'accent grave n'est employé en français, que

sur ces trois voyelles *à, è, ù*. Sur *à*, préposition, comme : *ce livre est à Pierre, j'ai un livre à faire*, pour le différencier de *a*, 3me personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe avoir, désignant un passé, comme *il a été, il a aimé;* ou un présent, comme *il y a, il a* (habet); car alors, il doit toujours être un *a* simple.

L'accent grave sert aussi à distinguer *dès*, préposition, *dès l'aurore*, de l'article contracté *des; des hommes; des vertus.* —*Là*, adverbe *allez là*, de *la*, article, *la vertu.*— *Où*, adverbe de lieu, *où courez vous?* de *ou* conjonction, *vous* ou *moi*. On l'emploie aussi sur *çà, deçà, déjà, voilà, holà.*

L'*è* grave ne doit exister que dans les syllabes finales dont le son est plein et ouvert, comme dans *lumière* et les 3mes personnes plurielles du prétérit défini de l'indicatif. Ils *régnèrent*, ils *trouvèrent*, — et aussi dans les mots terminés par *s* et qu'autrefois on écrivait par *z*, tels que : *Abcès, accès, agrès, après, auprès, Cérès, Cyprès, décès, dès, excès, grès, près, procès, succès*, etc.

L'*ù* grave n'a lieu et ne doit être admis que dans le seul adverbe *où*, désignant quelqu'une des questions de lieu, *où* l'on est, *où* l'on va, *d'où* l'on vient; car lorsque le mot *ou* est conjonction disjonctive, et signifie *ou bien*, il faut toujours l'écrire avec un *u* simple.

DE L'ACCENT CIRCONFLEXE.

L'accent circonflexe s'emploie sur les voyelles des syllabes longues.

Souvent il remplace une lettre retranchée; aussi croyons-nous pouvoir dire que cet accent, qui n'était point autrefois en usage, n'a été *adopté* que pour marquer les syllabes longues, qui jadis renfermaient un *s*, ou comptaient une double lettre, aujourd'hui supprimée, telles que *teste*, *aage*. Ainsi, l'on écrit aujourd'hui avec *â*, *ê*, *î*, *ô*, *û*, les syllabes qu'autrefois on écrivait par *as*, *es*, *is*, *os*, *us*, dont la prononciation était longue, comme :

lâche	(autrefois)	*lasche.*
même	—	*mesme.*
gîte	—	*giste.*
apôtre	—	*apostre.*
flûte	—	*fluste.*

Il n'y a que ces mots et leurs semblables, où le circonflexe devrait être admis. Néanmoins, on écrit encore *crême*, *extrême*, etc. par la seule raison que l'usage a fait les *ê* longs. L'accent circonflexe sert aussi à distinguer



plusieurs mots dont l'orthographe est semblable et le sens différent. Ainsi on écrit *sûr*, certain, — effet *sûr; mûr*, qui a atteint la maturité, *âge mûr; dû* (dette), *hommage dû*, et *crû*, du verbe croître, avec un *û* circonflexe, pour les différencier, au moins aux yeux, des mots *sur*, dessus, *sur la table; mur*, construction, *un mur de pierre; cru*, du verbe croire; il a *cru à l'évangile*, et *du*, article contracté, *je veux du pain*. Il est encore d'usage de le mettre sur les pénultièmes syllabes des premières et secondes personnes du pluriel des passés définis des verbes, comme dans nous *jouâmes*, vous *jouâtes;* nous *rendîmes*, vous *rendîtes;* nous *reçûmes*, vous *reçûtes*, parce que ces syllabes sont longues, comme aussi sur la 3me personne du singulier de l'imparfait du subjonctif, qu'il *finît*, qu'il *aimât*, etc.

Il est bon de remarquer encore, que dans certains mots la voyelle est longue, quoiqu'elle repousse l'accent; c'est le plus souvent lorsque cette voyelle est suivie d'une double consonne, comme dans *flamme* et d'autres analogues.

Outre ces trois signes principaux, dont nous venons d'indiquer l'usage, il en existe cinq autres, desquels nous croyons ne pouvoir nous dispenser de dire quelques mots; ce sont l'*apostrophe*, la *cédille*, le *tréma*, le *trait d'union* et la *parenthèse*.

Déterminons rapidement leur emploi.

DE L'APOSTROPHE.

L'apostrophe a été adoptée pour marquer l'élision ou suppression d'une voyelle finale, et aider à la prononciation. Elle se doit mettre après ces mots : *Je*, *te*, *se*, *la*, *le*, *de*, *ce*, *me*, *que*; *ne*, lorsque la finale *a* ou *e* est absorbée par le mot suivant, qui commence par une voyelle, comme dans ces exemples : J'*aime*, il *t'aime*, il *s'aime*, l'ambition, *l'*honneur, c'*est*, d'*avoir*, il *m'aime*, il n'*a*, *qu'*il, etc., afin d'empêcher qu'on n'écrive et qu'on ne prononce il *se* aime, *la* ambition, *le* honneur, il *ne* a, et ainsi des autres.

L'apostrophe se met encore après les mots *entre, lorsque*, *jusque*, quand ils sont suivis de ceux-ci : *autres*, *eux, elles, à, au, aux, ici*. Exemples, *entr'eux, entr'elles, entr'autres*, jus*qu'à*, jus*qu'au*, jus*qu'aux*, jus*qu'ici*, afin de marquer que la finale du premier mot est absorbée par la voyelle qui commence le mot suivant.

L'usage veut également qu'on la mette dans les mots *aujourd'hui*, *cejourd'hui*, d'*abord*.

On s'en sert encore quelquefois afin d'arriver à supprimer l'*e* final du mot grande, comme dans *grand'messe*, *grand'peur*, *grand'chambre*, *grand'salle*, *grand'chère*, *grand'pitié*, *grand'chose;* mais cette règle n'est générale, et toujours usitée, que dans le mot *grand'mère*. Enfin, quand la particule *si* se rencontre devant les pronoms, *il*

et *ils*, l'usage général veut qu'on fasse aussi l'élision et qu'on écrive *s'il*, *s'ils* avec une apostrophe.

DE LA CÉDILLE.

La cédille, espèce de virgule ou de petit *c* renversé, se met sous le *ç* pour en adoucir le son, c'est-à-dire, pour lui donner devant les lettres *a*, *o*, *u*, la même articulation que devant les lettres *e*, *i*. Ainsi, dans il *commença*, il *prononça*, *avançons*, il *conçut*, nous *forçâmes*, etc. le *c* se prononce avec le son de l'*s* plein, qui est le même que celui du *c* devant l'*e* et l'*i*, il *commensa*, il *prononsa*, *avansons*, il *consut*, nous *forsâmes*, etc.

DU TRÉMA.

Il n'y a en français que trois voyelles qui portent des points en tête, savoir : *ë*, *ï*, *ü*, ces deux points sont appelés *tréma*.

Il s'emploie pour indiquer que ces lettres ne forment pas diphthongue avec la voyelle qui précède, et qu'on doit par conséquent les prononcer séparément.

Il se met sur l'*e* dans *aiguë*, *ai-gu-e ; ambiguë*, *am-bi-gu-e ; ciguë*, *ci-gu-e*, etc., pour faire connaître qu'on doit prononcer ces mots autrement que *fatigue*, *langue*, *largue*, du verbe *larguer*, etc.

Sur l'*i*, dans *stoïcien*, *stoïque*, *stoïquement*, *héroïque*, *simoïs*, et semblables, parce que l'*o* et l'*i* n'y forment pas la diphthongue *oi*, comme dans *oiseau*, *moitié*, *emploi*, etc.

Sur l'*i* encore, dans *haïr*, *Danaïde*, *laïque*, etc., pour empêcher qu'on ne prononce l'*a* et l'*i* comme dans *chair*, *laide*.

On met aussi le tréma sur l'*u* dans *Danaüs*, *Emaüs*, *Esaü*, *Saül*, noms propres et autres semblables, afin d'empêcher qu'on ne prononce comme dans *laudes*, *saumon*, *Paul*. Pour en avoir un exemple incontestable, il suffira de comparer ces deux noms, *Saül*, roi des Israélites, et *Saul*, apôtre.

L'orthographe de ces deux mots est semblable, ce sont les mêmes lettres; cependant la prononciation en est bien différente, car le premier se prononce en deux syllabes articulées séparément, *Sa-ül;* au contraire, le second n'en a qu'une, puisqu'on prononce *Saul* comme *Paul*. Il n'y a donc que les deux points qui se trouvent sur l'*ü* qui en fassent la différence : d'où il faut conclure que le tréma ne doit être employé que dans ces sortes d'occasions; c'est-à-dire, pour distinguer d'une diphthongue les voyelles qui n'en forment pas, et qui doivent être prononcées séparément.

DU TRAIT D'UNION.

Ce signe a été introduit afin d'indiquer que divers mots joints ensemble, n'en font, pour ainsi dire,

qu'un seul, comme on peut le voir par : *c'est-à-dire*, *vis-à-vis*, *avant-coureur*, *avant-garde*, *arrière-banc*, *franc-fief*, *porte-manteau*, etc.

Le trait d'union sert aussi à réunir les syllabes des mots, qui, ne pouvant être mis tout entiers dans la ligne où ils entrent en partie, sont achevés au commencement de la suivante.

Le trait d'union ne doit être placé qu'entre deux syllabes, et il faut que celle qui le précède soit au moins de deux lettres; comme *an-née*, car on aurait mauvaise grace de l'employer après une seule voyelle, comme en ces mots : *a-vec*, *a-voir*, *é-vénement*, *o-blation*, *i-vrogne*, etc., à moins qu'il n'y ait, devant cette première syllabe, une élision, comme *d'*, *l'*, *n'*, ce qui alors rendrait la division tolérable quand d'ailleurs il est difficile de faire autrement. On ne doit jamais placer le trait d'union au milieu d'une diphthongue, et pas davantage entre plusieurs voyelles qui peuvent former une ou deux diphthongues, comme *cœ-ur*, *ay-ant*, *roy-aume*, *a-oût*, *recu-eillir*, *e-xempt*, etc., suspensions qu'il faut absolument éviter.

Le trait d'union est encore employé entre les verbes et leurs sujets, ces sujets étant transposés, ce qui arrive quand il y a une interrogation après ces mots : *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles* et *on*. Exemples : *dis-je*, *vois-tu*, *croît-il*, *est-elle*, *allons-nous*, *irez-vous*, *y seront-ils*, *viendront-elles*, *croit-on*, etc. Quand les verbes se terminent par un *e* muet ou par un *a*, on ajoute un *t* en faveur de la prononciation, lorsque ces verbes sont suivis des pronoms *il*, *elle* et *on;* et ce *t* se met entre



deux traits d'union. Exemple : *pense-t-il*, *parle-t-elle*, *dira-t-on?* Ce serait une faute dans ce cas, de remplacer le trait d'union par une apostrophe, ce dernier signe ne devant s'employer que pour tenir lieu d'une lettre retranchée. La difficulté sera d'ailleurs toujours levée, en mettant la phrase au pluriel : *pense-t-il, pensons-nous, parle-t-elle, parlons-nous,* etc. ; le *t* disparaît au pluriel, la prononciation ne réclamant plus son secours ; mais, au contraire, dans ces mots *va-t'en,* que l'on écrit avec une apostrophe, le *t* se trouvera remplacé au pluriel par le pronom *vous,* et l'on dira *allez-vous-en;* or, véritablement dans ce cas, mais dans ce cas seulement, on doit employer l'apostrophe, parce qu'il y a effectivement élision.

Le trait d'union se place encore après les pronoms *moi, toi, soi, lui, elle, nous, vous, eux* et *elles*, lorsqu'ils sont suivis du mot *même, moi-même, toi-même, soi-même, lui-même, elle-même, nous-mêmes, vous-mêmes, eux-mêmes, elles-mêmes.*

On l'admet également entre le mot *très* et l'adjectif qui le suit immédiatement : *très-beau, très-humble*, etc., et enfin après le mot *jusque,* et quelques autres, lorsqu'ils sont suivis de la particule démonstrative *là*. Exemple : *jusque-là*, *celui-là, celle-là*, etc.

Les consonnes qui se peuvent joindre ensemble au commencement d'un mot, se doivent aussi joindre au milieu, sans les séparer, parce qu'il y aura des mots qui commenceront par les mêmes consonnes, comme *Ctésiphon, Psittacus, spasme,* etc.

LA PARENTHÈSE.

La *parenthèse* est figurée par deux espèces de crochets renfermant un petit nombre de mots insérés dans une période, sans en faire partie nécessaire, mais qu'on juge cependant utile d'indiquer pour l'intelligence de la phrase, comme on le voit dans l'exemple suivant :

Pour être heureux (dit le sage), *il faut savoir modérer ses passions.*

Maintenant, passons à l'examen des lettres qui composent l'alphabet français.

On sait qu'elles sont au nombre de vingt-cinq : *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, x, y, z.*

Elles se divisent en voyelles et en consonnes, savoir :

Six voyelles : *a, e, i, o, u* et *y.*

Dix-neuf consonnes : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z.*

La plupart des grammairiens qui se sont occupés des principes de la langue, ont adopté cette dernière division; quant à nous, comme nous n'y voyons aucun inconvénient réel, nous suivrons l'ordre ordinaire dans lequel ces lettres sont appelées.

Toutes les lettres sont par nous considérées comme étant du genre masculin.

A

Première lettre de l'alphabet français, et aussi la première des voyelles.

Cette lettre se prononce en ouvrant simplement la bouche et par le mouvement le plus naturel des lèvres.

Dans le calendrier Julien, c'est la première des lettres dominicales. Mais, avant l'ère chrétienne, c'était la première des nundinales, et ce fut d'après cet usage qu'on introduisit les lettres dominicales.

A, employé comme lettre numérale, marquait 1 en Grèce, 500 à Rome, et comme signe typographique, mis au bas d'une page, il désigne la première feuille.

Le son de l'*a* en français ne diffère que par sa durée. *Simple*, comme dans *il a*, troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, il se prononce naturellement; avec un accent grave, comme dans *à, là, déjà;* le volume de la voix devient plus fort ou plus aigu.

L'accent circonflexe allonge et allourdit la durée de son articulation.

Presque toujours, dans ce cas, ainsi que nous l'avons dit au paragraphe des accents, le circonflexe remplace la lettre *s* supprimée dans certains mots, comme dans *chasteau, château; mesme, même; pasture, pâture*, etc.

Il reçoit aussi le même accent aux premières et secondes personnes plurielles du passé défini des verbes

nous chantâmes, vous chantâtes, et à la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif, qu'il *chantât*.

La lettre *A* est aussi la première lettre de l'alphabet des Hébreux, des Chaldéens, des Arabes, des Phéniciens, des Grecs et des Latins, et généralement de tous les peuples modernes.

La prononciation n'est pas la même partout ; elle n'est pas aussi simple chez les Orientaux que parmi nous.

L'Alpha des Grecs signifie le commencement dans le sens mystique, comme l'Oméga marque la fin.

Les grammairiens ont remarqué que la lettre *A* est la plus ouverte de toutes, comme la plus simple et la plus facile à prononcer ; aussi est-ce par elle que les enfants commencent à former des sons. Et si l'on considère bien l'ordre naturel des voyelles, dit Moréri, on trouvera que celle qui nous occupe étant la première, elles vont toujours en diminuant de son, jusqu'à l'*U*, qui est la plus fermée. Il faut remarquer que, dans les langues orientales, l'*A* n'est pas toujours une voyelle, comme chez les Grecs et chez les Latins, mais une consonne muette qui peut avoir le son de l'*A* et de l'*E*, de l'*I*, de l'*O* et de l'*U*, selon les signes que l'on y ajoute. Cette lettre, jointe à l'*Y*, supplée le verbe substantif être. *Il y a un Dieu* est employé pour *un Dieu est*. *A* s'élide dans *la*, article, devant une voyelle, *l'avarice* pour *la avarice*.

Quand la lettre *a* entre dans la composition d'un mot, comme préposition, elle fait ordinairement doubler la lettre initiale du simple, comme on peut en juger par ces mots : *affamer, alléger, annotation, arranger, attirer*, etc. parce qu'ils sont formés de la préposition *à* et des mots

faim, léger, note, rang, tirer, etc. Il faut cependant excepter de cette règle les composés dont le simple commence par un *d*, un *m* ou un *v*, que l'usage ne permet plus de doubler ; tels sont les mots *adoucir, amener, avilir,* etc. dont les simples sont *doux, mener, vil,* et autres semblables.

B.

BÉ — BE.

Deuxième lettre de l'alphabet et la première des consonnes.

Cette lettre se prononce en détachant légèrement les lèvres *bé*, suivant l'ancienne appellation, et *be,* suivant la nouvelle.

Mis au bas d'une page, il indique une deuxième feuille d'impression.

Dans beaucoup de mots l'emploi de cette lettre a été reconnu inutile et même contraire à une bonne prononciation ; aussi l'a-t-on supprimée, comme dans *debvoir, devoir; debte, dette; double, doute;* mais cette suppression, qui a bien pu avoir lieu dans le milieu d'un mot, n'a pu s'effectuer à la fin.

De quelque lettre que le B soit précédé ou suivi, qu'il soit au commencement, au milieu ou à la fin d'un mot, on doit lui conserver la prononciation qui lui est propre

et ne jamais lui donner celle du P; ainsi *absence* ne doit pas se prononcer *apsence*, mais bien *abe-sence*. B est muet à la suite d'une articulation nazale, *plomb, aplomb ;* mais il se fait entendre dans *Joab*, *Jacob*, *Moab*, *radoub*, *rumb*, etc.

Cette lettre n'est souvent conservée à la fin d'un mot que par suite de la dérivation. Si, par exemple, on retranchait la lettre *b* du mot *Plomb*, on détruirait le rapport du mot français avec le latin *plumbum*, dont il est dérivé, comme celui des mots *plomber, plombier, plomberie*, qui en sont à leur tour les dérivés.

Plusieurs auteurs ont doublé cette lettre dans les mots *abattre*, *abaisser*, *abréger*, *aboyer* et autres semblables; ce sont des fautes dans lesquelles on ne tomberait pas si l'on voulait consulter l'usage, l'étymologie ou l'opinion de l'Académie.

Cette lettre, muette, dont le son est obscur, est prononcée diversement et selon les lettres qui la précèdent.

Plusieurs peuples la prononcent dans leur idiôme, comme font les Espagnols et les Gascons, n'ouvrant les lèvres qu'à demi, ce qui produit un son moyen entre le *B* et le *V*. Les Égyptiens, qui marquaient leurs caractères par la figure de quelque animal, se servaient, pour le *B*, de la brebis qui, selon eux, prononce cette lettre en bêlant. Il est appelé *Labiale*, c'est-à-dire qui sort des lèvres ou qui a besoin de l'usage des lèvres pour être prononcé.

C.

CÉ — CE — KE OU QUE, GUE, CHE.

Troisième lettre de l'alphabet et la seconde des consonnes.

Cette lettre se prononce avec un peu de force en desserrant un peu les dents, que l'on touche légèrement avec la langue, *cé,* suivant l'ancienne appellation, et *ce,* suivant la nouvelle.

Chez les Romains, le C était une lettre numérale signifiant cent, et avec un petit tiret au-dessus, 10,000.

Au bas d'une page d'impression, il signifie 3. Comme on le voit en tête de ce paragraphe, cette lettre produit cinq sons différents.

Cé devant *é*, — *cécité*, *célébrité*, etc.

Ce devant *e*, *i*, *ceci*, *cela*, etc.

Ce encore devant *a*, *o*, *u*, lorsqu'on fait usage de la cédille, *façade*, *façon* , *reçu*.

Ke ou *que*, devant *a*, *o*, *u*,— *cabane*, *comédie*, *cure*, etc.

Ke ou *que*, également devant une consonne, *clémence*, *chrétien*, *créature*, etc., et quelques mots venant du grec, même lorsque le *c* est suivi d'un *h*, comme dans *Catéchumène*.

Che, en général devant la lettre *h*, suivie d'une voyelle. *Chacun*, *chèvre*, *chicane*, *chose*, *chute*; on disait *vermi-*

chelle et *violonchelle* pour *vermicelle* et *violoncelle ;* mais la prononciation française commence à prévaloir sur l'ancienne, qui était italienne.

Gue, dans les mots *second*, *seconde*, *secondement,* et prune de *Reine-Claude.*

En général le *c* conserve le son dur, soit au commencement, soit dans le corps d'un mot, devant les lettres *a, o, u, l, n, r, t.*

Il est presque toujours muet à la fin des mots français: *tronc, clerc, cric,* etc.; cependant il sonne dans *avec, échec* (perte), *syndic*, *trictrac*, que l'on prononce *avè-que*, *échè-que*, *syndi-que*, *tri-que-tra-que*, etc., et il prend le son de *k* à la fin de quelques autres mots, lorsqu'il s'agit de la liaison de deux mots entr'eux, du *blanc* au *noir,* dites du *blan kau noir, franc étourdi*, dites *fran-ké-tourdi.* On emploie aussi le *c* pour *qu* dans les mots dérivés de ceux en *ique* ou en *que,* comme ceux-ci : *Africain*, *Américain*, *praticable*, *communicable*, etc., qui viennent des substantifs *Afrique*, *Amérique*, et des verbes *pratiquer, communiquer,* etc.

Cette lettre était, parmi les anciens, une marque de condamnation ; aussi était-elle nommée la *lettre fatale,* comme A était une marque d'absolution. On dit que les Indiens avaient coutume de marquer d'un C au front et sur les bras, les personnes de sang royal, qui embrassaient le christianisme. — Il y a un si grand rapport entre la lettre C et le *Q* que plusieurs grammairiens ont voulu rejeter le *Q* comme superflu, prétendant que le C et l'*U* réunis pourraient en tenir lieu. Richelet le retranche des mots où la raison et l'usage l'ont admis re-

doublé, et où en cela nous suivons l'exemple des Latins, comme dans les mots *accroître*, *accourir*, etc., parce qu'ils sont composés de *croître*, *courir* et autres semblables.

On doit toujours mettre un *ç* avec une cédille quand il emprunte le son de l'*s* plein, comme en ces mots, il *plaça*, *façade*, *conçu*, pour empêcher qu'on ne prononce les syllabes *ça*, *çon*, *çu*, comme en ces mots, *cacher*, *concupiscence*, *curateur*.

Il faut remarquer néanmoins qu'on ne doit jamais placer le *ç* cédille devant les lettres *e* et *i*, parce qu'il y conserve toujours le son qui lui est propre. La lettre *c* se confond très-souvent avec le *t* devant un *i*. Pour les distinguer, il faut nécessairement avoir recours au primitif, si ce n'est à l'étymologie des mots; et ainsi l'on reconnaîtra aisément qu'on doit écrire *audacieux*, non pas *audatieux*; *délicieux*, non pas *délitieux*, et *négociant* plutôt que *négotiant*, parce que ces mots dérivent d'*audace*, *délice* et *négoce*, qu'on ne saurait écrire qu'avec un *c*. Les anciens grammairiens, plus désireux que nous de conserver l'étymologie des mots, écrivaient avec un *c* *conflict*, *délict*, *contract*, *défunct*, *distraict*, *effect*, *sainct*, *traict*, *lict*, etc., qui dérivent du latin; mais ce n'est plus l'usage et on a absolument retranché le *c* de ces mots, aussi bien que d'autres analogues, où en effet il se trouvait inutile.

Richelet et ses partisans le retranchaient aussi des mots *acquérir* et *sceller* (mettre un *sceau*, un *cachet*); mais ils ne sont pas approuvés.

D.

DÉ — DE — TE.

Quatrième lettre de l'alphabet et la troisième des consonnes.

Cette lettre se prononce assez fortement en appuyant le bout de la langue contre les dents supérieures et ouvrant la bouche en même temps, *dé,* suivant l'ancienne appellation, *de,* suivant la nouvelle.

Le *D* est une lettre numérale et vaut 500.

Mis au bas d'une page d'impression, il marque *la* 4e feuille.

C'est une des consonnes que l'on nomme *dentales*, parce qu'elle se prononce par un mouvement des lèvres vers les dents. Ce mouvement est à peu près le même pour le *d* que pour le *t*, mais cependant un peu plus fort pour le second; aussi à la fin des mots, le *d* prend-il souvent la consonnance du *t*, comme dans *grand homme*, *grant-homme;* de *fond en comble*, de *font en comble,* etc.

Cette prononciation est cause que plusieurs auteurs ont écrit avec un *t* final les mots *courtaud, crapaud, échafaud, lourdaud* et quelques autres; ce qui n'est pas fondé, en raison, parce que s'il fallait écrire *courtaut* avec un *t*, le féminin de ce mot serait nécessairement *courtaute.* Or, il est certain qu'on dit et qu'on écrit *courtaude*; donc

il faut écrire *courtaud* avec un *d* aussi bien que *crapaud*, d'où vient *crapaudine*, *échafaud*, qui forme *échafaudage* et *lourdaud*, dont le féminin est *lourdaude*; ce qui prouve clairement qu'il faut souvent avoir recours au composé pour savoir comment on doit écrire le simple.

Formant finale, le son *de*, dans les noms propres *David*, *Joad*, etc., se fait entendre à la fin.

Il y a cependant des cas où cette lettre ne se prononce point à la fin des mots, tels sont les suivants, *gond*, *nid*, *rond* et autres semblables, dont on ne peut toutefois retrancher le *d*, à cause des dérivés. Il y en a d'autres, au contraire, où elle était admise autrefois et où elle est supprimée aujourd'hui ; principalement devant le *v* et le *j*, comme en ces mots, *advocat*, *adjourner*; mais on écrit fort bien *adversaire*, *adjacent*, parce que dans ces mots le *d* s'articule. Il est encore bon de remarquer qu'on ne double pas *d* dans les mots *adonner*, *adresser*, etc., quoiqu'ils soient composés de la préposition *à* et des mots *donner*, *dresser*.

Du reste, le redoublement de cette lettre se fait rarement sentir dans la prononciation, si ce n'est dans *adducteur*, *addition* et leurs composés.

Cette lettre était autrefois représentée par trois étoiles mises en triangle, et c'est peut-être pour cette raison que les Grecs ont marqué leur grand *D* de cette façon Δ. Ce signe venait des Égyptiens, et il était l'expression du nom *DIEU*, parce que, dans leur théologie, ils avaient, dit-on, quelque connaissance de la trinité des personnes. Le D avait aussi diverses significations dans les inscriptions des anciens.

E.

É — E.

Cinquième lettre de l'alphabet et la deuxième des voyelles.

La prononciation de cette lettre est simple, comme celle de l'*a;* seulement on ouvre un peu moins la bouche pour la prononcer. On dit *é*, suivant l'ancienne appellation, et *e*, suivant la nouvelle.

L'opinion de quelques auteurs est, que chez les anciens, la lettre E valait deux cent cinquante, et dans la typographie, elle vaut 5.

Il remplace l'Æ dans la plupart des mots empruntés à la langue latine.

Nous avons trois sortes d'*e;* ils se distinguent par le temps plus ou moins long que l'on met à les prononcer et aussi en ouvrant plus ou moins la bouche.

Ce sont l'*e* muet, l'*é* fermé et l'*è* ouvert; on les reconnaît tous trois dans le mot *légère;* le premier est fermé, le second est ouvert et le troisième muet.

L'*è* ouvert forme deux articulations, *è* grave, comme dans je *mène*, et *ê* long, comme dans *même*.

L'*e* muet n'est ainsi appelé, que relativement aux autres *e*. Il n'a pas, comme ceux-ci, un son fort et distinct.

Ainsi, *mener, demander*, etc. se prononceront *m'ner, d'mander*. Cette remarque est plus sensible encore dans j'*avouerai*, je *jouerais*, dans lesquels l'*e* muet allonge à peine la syllabe, mais où on le conserve cependant à cause de la racine ou infinitif *avouer, jouer*.

Enfin, on peut dire que l'*e* muet est long dans la dernière syllabe des troisièmes personnes du pluriel des verbes, comme ils *aiment*, ils *chantent*.

Il est ouvert en prenant le son de *an* ou de *ein*, dans les mots *Orient*, *Occident*, *ennui*, etc., et dans *pharmacien*, *chrétien*, etc.

Dans quelques mots, il prend le son plein de l'*a*; on dit *femme* (*fame*), *différemment*, *ardemment*, etc.

Les deux syllabes, *an* et *en*, ont un son si uniforme dans la langue française, qu'on les confond souvent en les employant l'une pour l'autre; et il est souvent impossible de les distinguer, si l'on n'a recours à l'étymologie. Ainsi, pour savoir comment on doit écrire *mendier*, *mense*, *conventuelle*, *penchant*, *pente*, *venter*, et semblables, il faut savoir que ces mots tirent leur origine du latin, *mendicare*, *mensa*, *pendere*, *ventus*, etc.

Malheureusement, pour beaucoup, le latin étant une langue inconnue, on doit ne compter uniquement que sur la pratique. On avancera peut-être qu'on doit alors consulter la prononciation, et écrire avec un *a* les syllabes qui renferment le son de l'*a*. Mais il sera aisé de prouver la fausseté de cette proposition, car quoique la lettre *e* devant un *n* seule, ou suivie d'une autre consonne, emprunte le son de l'*a*, on ne laisse pas cependant de l'y conserver, comme on peut le voir dans les

mots suivants, *en*, *encens*, *endurcir*, *enfant*, *engourdir*, *enhardir*, *enjamber*, *enlever*, *enquête*, *enrichir*, *enseigner*, *entendre*, *envahir*, etc., parce que chacun sait, ou du moins doit savoir qu'il y a dans notre langue un *e* dont la prononciation est la même que celle de l'*a ;* tel est encore le son de l'*e*, terminant les adverbes, *modestement*, *saintement*, *solidement*, etc.

Du reste, à propos de la question de savoir, si dans la langue française, ainsi que l'ont avancé quelques-uns, il y a un *é* masculin et un *e* féminin, nous croyons pouvoir insérer ici une remarque empruntée au dictionnaire de De Séjournant, qui a discuté la même question à l'égard de l'*e* espagnol, remarque qui n'est pas sans intérêt, non-seulement sur la prononciation de l'*é*, mais aussi sur celle de toutes les autres lettres de l'alphabet.

« Toutes les lettres de l'alphabet espagnol, dit-il à propos de l'*e*, sont du genre féminin, et on dit de l'*e*, comme de toutes les autres lettres, *une* e, et l'accent qu'on emploie quelquefois ne sert qu'à montrer qu'il est long, et, sans accent, qu'il est bref. »

Dans la langue espagnole, les lettres ne sont donc accentuées qu'à cet effet, c'est-à-dire, pour marquer qu'elles sont longues ou brèves. — *Voir* notre tableau, page 63.

Nous avons déjà dit que nous considérions toutes les lettres comme étant du genre masculin.

F.

EFFE — FE.

Sixième lettre de l'alphabet, et aussi la quatrième des consonnes.

Cette lettre se prononce en détachant la mâchoire inférieure de la lèvre supérieure, *effe*, suivant l'ancienne appellation, et *fe*, suivant la nouvelle.

La lettre *F* était numérale et valait autrefois 40; actuellement encore elle vaut 6, s'il s'agit de feuilles d'impression. Chez les Romains, cette lettre était le caractère dont on marquait les esclaves fugitifs.

On se servait autrefois de cette lettre renversée Ⅎ, pour tenir lieu du *V*, ainsi que l'établissent d'anciennes inscriptions; *ser*Ⅎ*us*, Ⅎ*ulgus*, pour *servus, vulgus.*

Les trois caractères *F*, *V* et *PH*, sont, au fond, la même lettre, c'est-à-dire qu'elles mettent à peu de chose près, les mêmes organes en mouvement. Elles sont parfois abusivement employées l'une pour l'autre; mais aussi, dans certains cas, ce changement est approuvé; c'est lorsque des mots français, tirés d'une langue étrangère, prennent un *f* à la fin, et cela aurait lieu s'il se trouvait un *v* dans la dernière syllabe de ces mots étrangers, comme *neuf*, qui vient de *novem; nef*, de *navis; clef, clavis*, etc.;

f n'est donc que le *v* prononcé plus fortement, et le *ph* devient le *f* prononcé avec aspiration.

En général, le *f* conserve le son qui lui est propre au commencement, au milieu et à la fin des mots. — Il y a fort peu d'exceptions à cette règle : *clef*, *cerf-volant*, *nerf* de *bœuf* et quelques autres.

F redoublé reste simple dans son articulation.

F se change en *v* dans les adjectifs qu'il termine *bref*, *brève; naïf, naïve; définitif, définitive; oisif, oisive.*

Dans le mot *neuf*, suivi d'une voyelle, *f* se change en *v* pour la prononciation.

Cette lettre, que quelques-uns classent entre les muettes, et quelques autres parmi les demi-voyelles, est la même que le *digamma* éolien, parce qu'elle est comme un double gamma grec. Elle a presque le même son que le *phi* des Grecs, et par cette raison, quelques-uns s'en servent indifféremment, tandis que d'autres pensent qu'il faut, au contraire, conserver le *ph* pour les mots qui viennent du grec, et l'*f* pour ceux qui sont ou latins ou tirés du latin.

L'empereur Claude, qui, au rapport de Suétone, ajouta trois lettres aux anciennes, et les mit en usage, introduisit un Digamma ou *F* renversé, qui eut la force du *V*. Ce signe se remarque encore aujourd'hui dans les inscriptions qui furent faites sous le règne de cet empereur. Aulugelle donne, pour raison de cette adoption, que l'*f* n'avait pas une aspiration aussi forte que le *phi*, ce qui n'empêche pas que, dans le déclin de la langue, ces deux lettres fussent souvent employées l'une pour l'autre, comme on le voit dans les gloses anciennes. Quelques

auteurs prétendent qu'il faut retrancher la lettre *f* dans les mots où elle ne sonne point. Mais si cette raison était suffisante, il faudrait aussi ôter, dans les mots *plomb*, *blanc*, *rond*, *sang*, *almanach*, *fusil*, *Béarn*, *champ*, *désert*, les lettres *b*, *c*, *d*, *g*, *h*, *l*, *n*, *p*, *t*, qui ne se font pas sentir, ce qui serait contre l'usage et la nécessité imposée par les dérivés.

Quelques-uns retranchent cette lettre de beaucoup de mots, où absolument elle doit être conservée double, comme dans le mot *affaire*, par exemple, parce qu'il est composé du mot *faire* et de la préposition *à*, qui, le plus souvent, fait doubler la lettre initiale du simple dans les composés, comme nous l'avons prouvé précédemment aux lettres *b* et *c*.

Pour ce qui est des mots où l'*f* redoublé n'est admis que par l'usage, on pourrait peut-être en accorder la réforme; mais il n'en saurait être de même à l'égard de certains mots qui nous viennent du grec, et que l'on aurait tort d'écrire avec un *f*, puisqu'ils se trouvent écrits avec un *phi* dans la langue originale, qu'on doit toujours respecter, autant qu'il est possible. L'auteur de *l'Officina Latinitatis* dit, à ce sujet : « que puisque les Latins avaient un *f* aussi bien que nous, et que néanmoins ils ont écrit par *ph* les mots qui venaient du grec, il ne croit point qu'on doive changer cette manière d'écrire. » Nous compléterons cette discussion à la lettre *h*.

G

GÉ — GE — GNE— GU — GUE — NE.

Septième lettre de l'alphabet, et la cinquième des consonnes.

Le son de cette lettre est difficile à rendre. Sa prononciation est gutturale, et se forme en appuyant la langue contre le palais.

On dit *gé*, suivant l'ancienne appellation, et *ge*, suivant la nouvelle.

Chez les anciens, cette lettre était numérale et valait 400, et marquée d'un tiret, 40,000.— En typographie, G indique la septième feuille d'impression.

G a le son de *gue*, devant les voyelles *a*, *o*, *u*, et devant les consonnes *l*, *r* : *gamin*, *gobelet*, *guêtre*, *glose*, *grammaire*.

Il a le son du *j* devant *e*, *i* et *y* : *Georges*, *girouette*, *gymnastique*.

A la fin des mots, et devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet, il prend le son de *k*: *sang* et *eau*, dites *san ké eau*, *rang honorable*, dites *ran khonorable*.

Devant la consonne *n*, il prend l'articulation liquide, *gne*, comme dans *signe*, *seigneur*, *agneau*.

Dans quelques mots où elle est suivie de l'*u*, cette voyelle

se fait complètement entendre : *aiguille, aiguiser;* et dans les noms propres, comme *Guise*, que l'on prononce *ai-gu-ille, aigu-iser, Gu-ise.*

Au commencement des mots, il conserve le son dur de *gue*, qui lui est propre : *gnome*, *gnostique*, etc.; mais il devient mouillé dans le corps des mots *magnanime*, *magnétisme*, etc.

Cette lettre est sujette aux mêmes règles que les consonnes *b*, *c* et *f*, c'est-à-dire, qu'elle doit se conserver dans les mots où l'étymologie et l'usage l'autorisent, quoiqu'elle n'y sonne pas, ou presque pas, comme en ceux-ci : *doigt, étang, rang, sang, sangsue, signet, vingt* et semblables.

Il faut aussi observer que le *g* devant l'*e* et l'*i*, ayant le même son que le *j*, il est fort aisé de se tromper en écrivant par *je, ji,* les mots que l'on doit écrire par *ge, gi.*

Pour ne pas tomber dans ces fautes, il faut, quand il y a doute, avoir recours à l'étymologie, et pour lors on reconnaîtra qu'on doit écrire avec un *g*, les mots *gelée, gémir, gendre, genre, gigantesque,* etc., parce qu'ils dérivent du latin *gelu, gemere, gener, genus, gigas*, etc.; et, au contraire, qu'on doit écrire avec un *j* les mots *Jésus, jeter, jeudi, jeûner, jeunesse,* etc., parce qu'ils tirent leur origine du latin *Jésus, jacere, Jupiter, jejunium, juventus,* etc.

Il faut encore remarquer que le *g* devant l'*a*, l'*o* et l'*u*, conserve le son guttural qui lui est naturel, comme on peut le reconnaître en ces mots : *gabelle, godet, ambigu,* etc.

Pour adoucir cette syllabe dans plusieurs modes,

temps et personnes des verbes terminés en *ger*, et même dans quelques substantifs, on ajoute un *e* après le *g* devant l'*a*, l'*o* et l'*u*, comme dans il *mangea*, *obligeant*, *vengeance*, *geole*, *geolier*, *nageoire*, *vengeur*, *nageur*, etc. En général, le *g* redoublé ne se prononce pas, si ce n'est lorsque la syllabe *gé* suit immédiatement le *g*, comme dans *suggérer*, etc.

Cette lettre était changée par les Latins, quelquefois en *c*, et quelquefois en *s* ou *x*. Nous substituons aussi quelquefois le *k* au *g* des Grecs. Les anciens mettaient souvent *n* pour *gn*, ce que les Espagnols font encore aujourd'hui dans les mots *segnor*, *senor*, etc.

Parfois aussi on changeait le *g* en *v*, comme *Vascons* pour *Gascons*, *Valles*, en Angleterre, pour *Galles*.

H

ACHE — HE — CHE — QUE *ou* KE — PHE *ou* FE.

Huitième lettre de l'alphabet, et la sixième des consonnes.

Sa prononciation est forte, et semble partir de la gorge. Elle se forme en ouvrant la bouche, et appuyant la langue contre la mâchoire supérieure.

On dit *ache*, suivant l'ancienne appellation, et *he* ou *che*, en adoptant la nouvelle.

Chez les Latins, l'*h* était une lettre numérale, et valait 200 ; surmontée d'un tiret, elle vaut 200,000.

Cette lettre, sans aspiration, est nulle, et n'est conservée, le plus souvent, que pour l'orthographe étymologique du mot.

Longtemps on a douté si cette lettre devait être placée parmi les consonnes. L'usage a triomphé de cette bizarre exception, que l'on voulait introduire.

Elle se prononce *he* dans *heure, heurtoir, heur* et *malheur*, etc.

Jointe au *c*, elle se prononce *che : chacun, cheval, chose, chien, cheminée*, etc.

Parfois cependant, jointe également au *c*, elle se prononce comme *ke* ou *que;* mais c'est dans les mots empruntés le plus souvent à la langue grecque, *Eucharistie, écho*, etc. ; car alors il remplace le *chi* de cette langue. Réunie au *p*, et formant *ph*, elle prend le son de *f*, avec lequel on la confond quelquefois : *épitaphe , triomphe, philosophe*, etc. ; elle tient alors lieu du *phi* grec.

La lettre *h* est muette ou aspirée.

Après une consonne, et surtout après *r* et *t*, cette lettre devient muette : *Rhum, Rhône, rhétorique , théâtre*, etc.

Muette au commencement d'un mot, elle n'empêche pas la liaison : *des hommes honorables ;* dites *dè-zhommes zhonorables.*

Aspirée, elle empêche la liaison ; dites *le hameau, les haines*, etc., comme *le-hameau, lès-haines*, et non, *l'hameau, les zhaines.*

Quelques auteurs retranchent cette lettre de tous les

mots où elle ne sonne point. Ils n'épargnent ni les noms propres, qui ne doivent jamais changer, ni ceux qui sont dérivés de la langue grecque, ni ceux que nous avons tirés du latin.

L'auteur de *l'Officina Latinitatis*, que nous avons déjà cité, proclamait cette vérité constante, qu'il fallait conserver cette lettre partout où elle se trouvait, quand il a dit : « Il faut prendre garde de ne pas écrire par *qu* les mots grecs qui commencent par un *chi*, comme *chiromancie*, *chœur*, *choriste*, etc., ni écrire *chrême* et *chrétien* sans *h*. » Le même auteur, dans son petit *Traité de l'Orthographe française*, n'a-t-il pas dit, que puisque les Latins avaient un *f* aussi bien que nous, et que néanmoins ils ont écrit par *ph* les mots qui venaient du grec, il ne croit pas qu'on doive changer cette manière d'écrire ; et il ajoute, en parlant de la lettre *t* : « qu'il faut reconnaître les mots dans lesquels cette lettre est jointe avec un *h* ; car, quoique celle-ci ne change en rien la prononciation du *t*, c'est une faute grossière de ne pas écrire de cette sorte, *thême*, *théâtre*, *sympathie*, *Démosthène*, etc., selon ces principes ; c'est donc avec *ch*, *ph* et *th*, qu'on doit écrire en français la plupart des mots qui nous viennent du grec, et qui se trouvent dans cette langue originale, écrits avec un *chi*, *phi* ou *thêta*, soit que ces lettres se trouvent au commencement ou au milieu des mots, comme *Chaldée*, *Anachorète*, *sophisme*, *améthyste*, etc. Du reste, il faut convenir que les Latins ayant emprunté l'*h* des Grecs, l'ajoutèrent à plusieurs mots, sans raison et sans nécessité.

Aujourd'hui on joint l'*h* à toutes sortes de voyelles et

de consonnes, quoique, du temps de Cicéron, il fût ajouté aux seules voyelles, comme il le dit lui-même.

On remarque aussi que plusieurs peuples, et surtout les Flamands, prononcent avec une aspiration *horemus* ou *haudit*, pour *oremus* et *audit*, *Hoseph* pour *Joseph*.

Vaugelas a donné des règles pour savoir quand *h* est aspiré ou quand il est muet, et comment aussi les consonnes se prononcent devant *h* et *u*.

Disons donc avec Restaut, pour nous résumer, que l'*h* est une véritable consonne, parce que, comme les consonnes, elle ajoute quelque chose au son simple des voyelles, en les faisant prononcer avec une modification particulière, qui consiste dans un mouvement ou dans un effort du gosier, comme quand on dit, le *héros*, la *haine;* mais ce qu'ajoute l'*h* au son simple des voyelles, ne les fait pas prononcer avec une articulation sensible et marquée, comme quand elles sont jointes aux autres consonnes, et seulement avec un peu plus de force que si elles étaient sans aspiration.

L'effet de l'aspiration est d'empêcher la liaison du mot qui commence par un *h* aspiré, avec celui qui le précède; c'est-à-dire, que les voyelles *e* et *a* des articles ou pronoms conjonctifs, ne se suppriment pas, comme devant les mots qui commencent par une voyelle, et que les consonnes finales du mot précédent ne se font pas plus sentir que si l'*h* était une consonne.

On suivra la même règle à l'égard des mots *huit*, *huitième* et *huitaine*, quoique l'*h* n'y soit pas aspiré.

Ainsi, on écrira et on prononcera sans élision ni liai-

son le *huit*, le *huitième*, la *huitaine*, les *huit*, dans *huit* jours, etc.

Quoique les mots *onze* et *onzième* commencent par une voyelle, cependant les voyelles des articles ou des prépositions qui les précèdent, se prononcent souvent comme si ces mots commençaient par une consonne, surtout quand il est question de dates, et ils ne se lient pas avec les consonnes finales des mots qui précèdent. Ainsi, on dit *le onze* du mois, *la onzième* année, au *onzième* siècle, vers les *onze* heures, Louis *onze*, sans articuler l'*s* de *les* et de *Louis*.

Le mot *oui* ne souffre pas d'élision avec les voyelles précédentes, ni de liaison avec les consonnes finales; on dit le *oui* et le *non*; un *oui*, tous vos *oui* ne me persuaderont pas; sans plus prononcer l'*n* de *un* que l'*s* de *vos*.

I

Neuvième lettre de l'alphabet, et la troisième des voyelles.

Il se prononce en ouvrant un peu la bouche et sans remuer les lèvres; on appuie légèrement la langue contre la mâchoire inférieure, et l'on forme comme une légère aspiration. — *i*.

C'est à tort que, pendant longtemps, l'*i* et le *j* ont été pris indifféremment l'un pour l'autre; le premier est voyelle et le second est consonne.

Autrefois, selon quelques-uns, I, lettre numérale, valait *cent;* selon le plus grand nombre, elle indiquait l'unité. Placé devant le V, qui vaut *cinq*, et devant l'X, qui vaut *dix*, il diminue d'une unité le nombre exprimé par l'une ou l'autre de ces lettres; IV (quatre), IX (neuf).

L'*i* prend l'accent circonflexe dans tous les verbes, à la première et à la deuxième personne plurielle du passé défini de l'indicatif, et à la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif : Nous *entendîmes*, vous *entendîtes*, qu'il *entendît*, etc. Il le prend aussi dans les infinitifs *croître, connaître;* autrefois, *croistre, connaistre*, dans lesquels la lettre *s* a été retranchée.

Il prend le tréma ou diérèse lorsqu'il faut empêcher cette voyelle de former une diphthongue avec la voyelle précédente; on écrit *Laïs, La-ïs, Moïse, Mo-ïse*, pour indiquer qu'on ne doit pas prononcer ces syllabes comme dans les mots *laid, noise*, etc.

En général, *ai* se prononce comme l'*é* fermé, et suivi d'une consonne, comme *ais, ait, aid, aix;* il prend le son de l'*è* ouvert.

J'aimerai, j'aimerais, je *chanterai*, je *chanterais*.

Ei, se prononce également comme l'*é* fermé, *veiné*, ou comme l'*è* ouvert, *seize*, ou comme l'*e* nazal, *serein*.

Ie et *ui* ne représentent ordinairement que l'*i* simple, je *lierai*, je *remercierai*, il *acquitte*.

Dans la diphthongue *oi*, le son se décompose; *o* se prononce *oa*, et *i* se rend par l'*è* ouvert : *devoir, poivre, moine*, etc.

Parce que cette lettre a le son doux et en quelque

façon lâche, Platon disait qu'elle servait pour exprimer les choses subtiles.

Divers peuples, et surtout les Italiens et les Espagnols, le prononcent de deux ou trois façons différentes.

Les Latins changeaient quelquefois *i* en *v;* d'autres fois, c'était la lettre *e* qui se trouvait changée en *i*.

J.

JI — JE.

Dixième lettre de l'alphabet et la septième des consonnes.

Il se prononce de la même manière, mais avec un peu plus de légèreté que le *G*, en appuyant la langue au palais.

On dit *ji*, suivant l'ancienne appellation, et *je*, suivant la nouvelle.

Mis au bas d'une page d'impression, il marque la dixième feuille.

C'est bien abusivement que pendant longtemps on a voulu confondre cette lettre avec l'*i*, qu'alors on appelait *i couronné*.

Ces deux lettres n'ont rien de commun, ni la figure, ni le son, ni l'emploi. On a donc eu tort de les réunir sous un même titre, dans la plupart des dictionnaires publiés jusqu'à ce jour.

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre. Elle ne se double point, et ne se trouve jamais ni à la fin d'un mot, ni devant une consonne.

Lorsque par la règle (p. 97) qui marque le cas où il faut employer le *j* pour le *g*, l'étymologie ne peut servir de guide, il faut alors s'en rapporter à l'usage *jamais*, *joueur*, *jardin*, *juif*, etc. tandis que l'on écrit avec la même prononciation, il *mange*, il *dérange*, il *soulage*, etc.

K.

KA — KE *ou* QUE.

Onzième lettre de l'alphabet et la huitième des consonnes.

Sa prononciation est semblable à celle du *c*, articulé plus fortement.

On dit *ka*, suivant l'ancienne appellation, et *ke*, suivant la nouvelle. — Employé comme lettre numérale, elle valait 250, et avec un tiret 250,000.

Mise au bas d'une page d'impression, cette lettre indique la onzième feuille.

Quelques auteurs rapportent qu'autrefois on imprimait, avec un fer chaud, le K sur le front des calomniateurs.

Cette lettre vient des Grecs et non des Latins. Les premiers la nomment *cappa*, et les autres ne s'en sont

servi autrefois que dans les mots *kalendes*, etc.; mais bientôt ils lui eurent substitué le *c*, qui a le même son, lorsqu'il est employé dur.

Les Anglais, les Irlandais, les Écossais, les Danois, se servent du *k* dans quelques noms propres, *Yorck*, *Stockholm*, etc.

L'usage de cette lettre est rare chez les autres nations.

Le *k*, inutile aux Latins, l'est également aux Français; car devant *a*, *o*, *u*, il pourrait être remplacé utilement par *c*, et devant *e*, *i*, le *q* le suppléerait très-bien ; autrefois, au lieu du *c* dans les noms propres, on se servait du *k*, *Karolus* pour *Carolus*, ce qui se peut remarquer encore sur les pièces de monnaie des Rois *Charles* V, VI, VII, VIII, et IX.

L.

ELLE — LE.

Douzième lettre de l'alphabet et la neuvième des consonnes.

Cette lettre se prononce en détachant légèrement les lèvres et faisant toucher la langue au palais, mais pour l'en éloigner aussitôt.

On dit *elle*, suivant l'ancienne appellation, et *le*, suivant la nouvelle.

Comme lettre numérale, elle vaut 50, et avec un trait au-dessus, 50,000.

En castillan, cette première valeur lui a été conservée comme en français.

Chez les Latins, L était une marque de louange; elle répond au *lambda* des Grecs, et on la met au nombre de celles appelées *liquides*, parce qu'elle est plus coulante dans la prononciation.

On remarque même que *l* rend presque muette la lettre qui le précède dans une même syllabe.

Cette lettre a trois prononciations différentes.

Ou elle conserve le son qui lui est propre, ou elle est muette, ou elle est mouillée.

Elle conserve le son propre au commencement, au milieu et à la fin des mots *lion*, *colline*, *austral*, etc.

Elle est muette dans quelques mots terminés par *il*, comme *gentil*, *outil*, *chenil*, *coutil*, etc.; il faut en cela consulter l'usage, et enfin elle est mouillée, c'est-à-dire elle prend le son de *i-e* ou de *ll i-e*, lorsqu'elle se trouve après deux voyelles, *travail*, *travailler*, *recueil*, *recueillir*, *émail*, *émailler*, *pareil*, *appareiller*, etc.

Cette règle admet cependant quelques exceptions; ainsi, dans le mot *fille*, *pointilleux*, par exemple, les deux *ll*, quoique mouillés, ne sont précédés que d'une voyelle; et dans le mot *poil*, *l* conserve le son qui lui est propre, *poa-le*, quoique, au contraire, il soit précédé des deux voyelles demandées.

Mais on comprendra sans peine que là où tant de grammairiens ont échoué avant nous, nous ne prétendons pas réussir mieux que nos prédécesseurs, en don-

nant des règles fixes pour la prononciation de *l'* mouillé, prononciation sur laquelle même on n'est pas d'accord, puisque les uns veulent, que pour *aiguillon*, par exemple, on dise *ai-gui-lion,* et les autres *ai-gui-ion.* L'usage tranchera sans doute un jour la question.

Dans quelques mots *l* se changeait en *u* pour la prononciation; ainsi l'on écrivait jadis, *col, fol, mol, sol,* et l'on prononçait, comme l'on écrit aujourd'hui, *cou, fou, mou, sou*, etc.

Quoique cette lettre ne se prononce pas à la fin des mots *outil, fusil, gentil,* etc., on doit cependant l'y conserver, à cause des dérivés *outiller, fusiller, gentille*, etc. On ne doit pas non plus la dédoubler dans les mots *syllabe*, *sibylle*, *imbécillité*, *installer*, *intervalle*, *mésalliance*, etc., dans lesquels elle est redoublée, parce que ces mots tirent leur origine de *syllaba*, *sibylla*, *imbecillitas*, *alligare*, *installare*, *intervallum,* etc., qui se trouvent écrits avec deux *ll* en latin, ce que nous devons imiter, puisque nous faisons passer les mots de cette langue dans la nôtre.

Outre ces mots, il y en a d'autres où l'*l* ne se redouble que pour favoriser la prononciation, et dans lesquels ce redoublement est autorisé par l'usage, comme dans *chancellerie*, *chandelle*, *châtellenie*, et semblables, quoiqu'il n'y ait qu'un seul *l*, dans le simple, d'où dérivent ces composés, comme *chancelier, chandelier, châtelain ;* on en trouve, au contraire, dont l'usage la retranche, quoiqu'il fût admis autrefois et même autorisé, par l'étymologie, comme en ces mots : *aune*, *faucon*, *paume*,

paumier, *poumon*, *pupître*, *saumon*, *souffre*, qui s'écrivaient *aulne*, *faulcon*, *paulme*, etc.

Il faut encore remarquer que dans les mots composés de la préposition *à*, et dont le simple commence par un *l*, on doit redoubler cette lettre initiale; ainsi, l'usage veut qu'on écrive : *allier*, *alléger*, *allouer*, *allumer*, etc., parce que ces mots sont composés de la préposition *à*, et des mots *lier*, *léger*, *louer*, *lumière*, etc.

Cette règle, du reste, n'est pas généralement suivie, puisqu'on écrit *aliter*, *aligner*, *alaiter*, avec un *l*, quoique composés également de la préposition et des mots *lit*, *ligne*, *lait*, etc.

M.

EMME — ME.

Treizième lettre de l'alphabet et la dixième des consonnes.

La prononciation de cette lettre est simple et se trouve produite par le rapprochement des deux lèvres, suivi de l'ouverture de la bouche.

On dit *emme*, suivant l'ancienne appellation, et *me*, suivant la nouvelle.

Comme lettre numérale, cette lettre signifie *mille*, et avec un tiret au-dessus, elle vaut un million.

Précédé d'un *c*, il vaut cent fois moins. *CM* signifie neuf cents.

Chez les Latins, elle fut aussi une marque de bizarrerie et de folie; c'est ce que signifie ce proverbe *obvenit tibi M*.

Les Messéniens faisaient peindre cette lettre sur leurs boucliers, comme une sorte de chiffre indiquant leur nation.

Le son propre de l'*m* est celui qu'il a dans *mon*, *ma*, *mes*.

Avec redoublement, il se fait sentir dans quelques mots commençant par *imm*, *immodeste*, *immense*, que l'on dit *ime-modeste*, *ime-mense*.

On lui conserve aussi le son propre dans *amnistie*, *hymne*, *Agamemnon*, ainsi que dans *commis*, *commode*, *commissaire*, où le redoublement ne se fait pas sentir.

A la fin des mots, le son de l'*m* devient nazal ou mieux celui du *n*.

Il en faut cependant excepter les mots latins francisés et la plupart des mots étrangers, *Sem*, *Cham*, *Jérusalem*, *Surinam*, *Priam*, etc.

Cette lettre est une de celles que les grammairiens grecs appelaient *simples*, et les Latins *liquides*, et ils font remarquer que, dans la composition des mots, la lettre *m* se change souvent en *n* devant *d*, *c*, *l* et *q*.

On a fait encore quelques autres remarques particulières à la lettre *m*, entre autres que les poètes ont coutume d'en faire l'élision, ne la pouvant souffrir à la fin d'un mot, à cause de son articulation *mugissante*.

Quoique la lettre *m* emprunte, à la fin de plusieurs

mots, le son nazal de la lettre *n*, comme dans *Adam*, *daim*, *faim*, *nom*, *pronom*, *renom*, *surnom*, *parfum*, etc.; cependant on doit l'y conserver et ne pas la changer en *n;* car ce serait une faute grossière contre l'étymologie et contre l'usage. Elle emprunte pareillement le son de la lettre *n* devant un autre *m*, un *b* et un *p*, comme dans ces mots *évidemment*, *membre*, *jambe*, *timbre*, *combler*, *humble*, *camper*, *temple*, *grimper*, *rompre*, etc.

La lettre *m* prend encore le son de la lettre *n* dans les mots *condamner*, *damnation*, *damner*, etc.; mais il ne faudrait pas pour cela écrire ces mots avec deux *nn*.

Devant le *t* elle emprunte aussi quelquefois le son de la lettre *n*, principalement dans *comte*, *comtesse*, *comté*. La conservation de la lettre *m*, dans ces mots, est d'autant plus importante, que c'est le seul moyen, pour les yeux, de les distinguer d'avec *conte* (fable), et *compte* (calcul).

La lettre *m* se redouble toutes les fois que l'étymologie le requiert; mais cependant un seul se fait sentir, comme en ceux-ci : *anagramme*, *grammaire*, *commun*, *flamme*, et semblables, parce que ces mots tirent leur origine des Latins : *anagramma*, *grammatice*, *communis*, *flamma*, qu'on trouve écrits avec deux *m* chez tous les bons auteurs.

En général l'*m* se redouble dans les mots qui commencent par *com* et par *im;* mais il y a des exceptions, et, à ce sujet, il faut consulter l'usage.

N.

ENNE — NE.

Quatorzième lettre de l'alphabet et la onzième des consonnes.

Pour bien prononcer cette lettre, il faut ouvrir légèrement la bouche, et, en appuyant la langue sur la mâchoire inférieure, arriver à une faible aspiration.

On disait *enne* dans l'ancienne appellation ; on dit *ne* dans la nouvelle.

Employée comme lettre numérale, elle valait 900.

Employée seule dans un discours écrit, elle dénote un nom propre que l'on ignore ou que l'on ne veut pas indiquer.

Toutes les fois qu'elle commence une syllabe, cette lettre est le signe de l'articulation *ne, Nicaise, noue*, etc.

Suivie d'une consonne autre que *n*, elle a le son nazal *entier, ensemencer, engrais*, etc. Avec le redoublement, l'*n* n'a que très-rarement le son nazal ; tantôt les deux *n* se font sentir, *connivence, conne-nivence*, tantôt on prononce comme s'il était seul ; *anneau, aneau*. Elle donne à l'*e* le son de *a* dans *solennel*, *hennir*, qu'on prononce *sola-nel, ha-nir*. Quoiqu'elle ait le son nazal dans la plupart des mots qu'elle termine, on en excepte cependant les mots *hymen, amen, abdomen, Eden, gramen*, dans lesquels cette lettre conserve son articulation *ène*.

La lettre *n* est auxiliaire dans l'articulation *gn*, comme *digne*, *magnanime*, etc.; et pour quelques noms propres, tels que *Clugny*, *Regnaud*, *Regnard*, le *g* reste muet; on dit *Cluny*, *Renaud*, *Renard*.

Enfin l'*n* avec le *t*, dans les verbes, est le signe du pluriel, comme ils *aiment*, ils *chantent*, ils *dorment*, etc.

Il faut remarquer qu'on redouble cette lettre dans plusieurs mots français, où, en consultant l'étymologie, elle devrait être simple, comme en ceux-ci : *personne*, *couronne*, qui sont tirés du latin *persona*, *corona*, etc.; la raison de ce redoublement est que ces pénultièmes syllabes sont brèves en français. Les exemples de cette *brévité* de syllabes sont très-fréquents.

Enfin, on a remarqué encore que les anciens mettaient l'*n* pour l'ordinaire entre *e* et *s*, afin de rendre la prononciation plus douce, comme quand ils ont fait *quotiens* pour *quoties*, etc. Les anciens jurisconsultes se servaient de ces deux lettres *N L*, qui veulent dire *non liquet*, pour témoigner que les plaidoyers des avocats ne suffisaient pas, ou pour faire condamner, ou pour faire absoudre les accusés.

O

Quinzième lettre de l'alphabet, et la quatrième des voyelles.

Pour la prononcer il faut resserrer la bouche en avançant les lèvres.

Cette lettre, numérale chez les Anciens, valait *onze*, et avec un trait au-dessus signifie, *pour cent*.

Chez les Latins, l'*o* avait tant d'affinité avec l'*u*, que ces deux lettres étaient souvent confondues.

Par sa double articulation d'*o* bref et d'*ó* long, il représente l'*omicron* et l'*oméga* des Grecs. L'oméga se prononçait comme deux *oo*, et nous le faisons long par l'accent circonflexe, comme dans *hôte*, *apôtre*.

L'*omicron* se prononçait du bout des lèvres et d'un son plus clair et plus délié, et nous le faisons bref, comme dans *horloge*, etc.

Le son *o* est représenté souvent par *au*, comme dans *aune*, *jaune*, *pauvre*, ou par *eau*, comme dans *gâteau*, *carreau*, *bouleau*, *anneau*.

o, réuni à l'*u*, pour former le son *ou*, n'est plus qu'auxiliaire, comme dans *bouton*, *courage*, etc.

Il est muet dans *paon*, *faon*, *Laon*, et leurs dérivés, et dans les mots suivants : *bœuf*, *œuf*, *chœur*, *cœur*, *mœurs*, *sœur*, quoiqu'il soit exprimé dans la racine *bos*, *soror*, etc.

Il est également muet dans *œil*, *œillet*, *œillade*, que l'on prononce comme s'il y avait *euil*, *euillet* et *euillade*.

Cette lettre a été quelquefois employée, en latin, pour *e*, comme *vorsus* pour *versus*, et pour *u*, comme *servos* pour *servus*, *volgos* pour *vulgus*.

Comme interjection, elle est en usage pour admirer, et pour appeler, ou pour exprimer un désir, un reproche, la douleur ou l'effroi.

O a été aussi pris pour le symbole de l'Éternité, parce qu'étant bien fermé, il n'a plus ni commencement ni fin.

On se rappelle que nous avons dit que Chilpéric voulut introduire quatre nouveaux caractères alphabétiques, et que l'un d'eux était l'*oméga* ou *ô* long; il fit à ce sujet des ordonnances très-sévères; mais comme ces lettres étaient inutiles, cette innovation n'eut point de suite.

P

PÉ — PE — PHE.

Seizième lettre de l'alphabet français et la douzième des consonnes.

Cette lettre se prononce en serrant un peu les lèvres, en poussant le souffle fortement.

On dit *pé*, suivant l'ancienne appellation, et *pe*, suivant la nouvelle.

Cette lettre, numérale chez les Romains, comme le C signifiait 100, et, surmontée d'un trait, valait 100,000.

D'après d'autres auteurs, il signifiait, comme le G, 400, et surmonté d'un tiret 400,000.

p indique une seizième feuille d'impression.

p initial, se prononce toujours, soit devant les voyelles, soit devant les consonnes : *page*, *psaume*, etc.

Il en faut cependant excepter le *p* suivi immédiatement d'un *h*.

Il en est de même dans le corps d'un mot; cependant

il est généralement muet lorsqu'il se trouve placé entre deux consonnes : *compte, il compte*, etc.

p final est ordinairement muet, si ne n'est dans *Alep, cap, gap, jalap*, et même dans *beaucoup* et *trop*, suivi d'une voyelle, et *coup*, dans le style soutenu : pour, *il a beaucoup appris, il est trop altier, un coup effroyable*, dites : *il a beaucou-pappris, il est tro-paltier, un cou-peffroyable*.

Deux *pp* de suite rendent brève la syllabe qui les précède, mais on n'en prononce qu'un.

ph, comme nous l'avons dit, se prononce comme *f*; c'est un double caractère, tout-à-fait inutile dans notre langue.

Il remplace le *phi* des Grecs, et nous lui donnons le même son et l'employons au même usage; mais comme cette lettre, dans la langue grecque, indique une aspiration, nous devrions également, pour être conséquents, ne l'employer que lorsqu'il devrait produire cette aspiration.

Le *p*, qui est une des lettres qu'on appelait *muettes*, employé seul, n'a point d'aspiration après lui, si ce n'est dans les mots tirés du grec, comme *phaéton, Philotas*, etc.

On l'a aussi quelquefois changé en *b*, comme *Birrhus* pour *Pirrhus*, et *Balatium* pour *Palatium*.

Nous avons retranché cette lettre de plusieurs mots où elle ne paraissait pas nécessaire, comme dans *ptisanne, manuscript*, etc.

Mais nous avons aussi d'autres mots, desquels on l'a retranchée sans aucune autre raison, parce qu'elle n'y

sonnaît pas. Nous avons fait voir, précédemment, que ce prétexte n'était pas toujours plausible, et en voici une preuve nouvelle :

On écrit *soûl*, rassasié ; cependant on prononce *sou*, la lettre *l* ne se faisant point entendre, et devant néanmoins se conserver pour former le féminin *soûle ;* cette raison ne serait donc pas plus suffisante pour autoriser le retranchement ou le dédoublement que font quelques personnes de la lettre *p* dans les mots *temps, appelle, suppose, sept, septième, appendice, grappe*, etc , qui tirent leur origine du latin.

Richelet est le premier qui ait inventé cette manière d'écrire ; mais il nous semble que la raison et aussi l'étymologie devraient toujours l'emporter sur le caprice. Nous remarquons, au contraire, que la plupart des auteurs admettent le *p* dans plusieurs mots où il ne devrait pas être reçu ; ainsi, ils écrivent *dompter, exempt, exempter, décompter*, etc., malgré le mutisme du *p* dans ces mots.

Quel parti prendre dans un pareil dissentiment ? Le plus sage n'est-il pas d'avoir recours à l'usage, tout en se conformant autant que possible à l'étymologie, et de se rapprocher de l'orthographe de la langue dont ces mots sont dérivés ? Ainsi, pour imiter les Latins dans ceux qu'ils nous ont prêtés, il faudrait, à leur exemple, doubler le *p* dans les mots composés des prépositions *à* et *super*, comme *apparaître* et *supplanter*, qui sont dérivés de *parere, plantare*, etc.

C'est ce que nous avons déjà dit plusieurs fois.

Q

KU — KE.

Dix-septième lettre de l'alphabet, et la treizième des consonnes.

Cette lettre se prononce en retirant un peu le bout de la langue de la proximité des dents et avançant les lèvres; le son est *ku*, suivant l'ancienne appellation, et *ke*, d'après la nouvelle.

Le *q* était anciennement lettre numérale et valait 500, et, avec un petit tiret au-dessus, 500,000.

Cette lettre n'a rien de particulier qui soit digne de remarque, si ce n'est qu'elle ne se met jamais au commencement ni au milieu d'un mot qu'elle ne soit suivie d'un *u*. — A la fin d'un mot, elle prend le son de *c*, comme on le voit dans les mots *coq* et *cinq*.

Nous pouvons dire, cependant, que *q* conserve toujours le son qui lui est propre, en toutes circonstances, et qu'il n'est jamais redoublé.—Néanmoins, il y a quelques mots où le *q*, suivi d'un *u*, formant diphthongue avec la voyelle suivante, ces deux lettres *qu* peuvent produire trois sons particuliers.

Qu a le son *kou* dans *aquatique*, *équateur*, *in-quarto*, *quadrature*, *quadrige*, que l'on prononce *akouatique*, etc.

Il a le son de *ku* dans *équestre*, *aquia*, *liquéfaction*, *questure*, qu'on prononce *éku-estre*, *aku-ia*, *liku-éfaction*, *ku-esture*.

Et, enfin, absorbant l'*u*, il a le son simple de *k* dans *quidam*, *quotient*, *quartaut*, que l'on dit *kidam*, *kotient*, *kartaut*, etc.

Ce n'est que par l'usage et l'emploi du Dictionnaire, que l'on pourra parvenir à bien saisir ces différences.

Cette lettre, muette, semble aussi inutile que le *k*, parce que le *c* peut produire la même articulation et en tenir lieu. Aussi n'a-t-elle point toujours été en usage parmi les Latins, qui apparemment l'ont empruntée du Kopt des Hébreux, et ne l'ont employée que pour joindre l'*u* avec une autre lettre.

Il est facile, en effet, de remarquer que le *q* ne peut se mettre, dans la diction, sans l'*u*. Les Latins changeaient souvent cette lettre en *c*, comme *sequor*, *secutus*, *loquor*, *locutus*, etc. Les Français, les Italiens et les Espagnols l'ont empruntée des Latins.

Les Anglais l'emploient plus souvent que les Allemands. — Chez ces derniers, l'usage de cette lettre est rare, aussi bien que chez les Hongrois et les Esclavons, qui ne s'en servent que pour les mots empruntés aux Latins.

R

ÈRE — RÈ.

Dix-huitième lettre de l'alphabet et la quatorzième des consonnes.

Cette lettre se prononce en appuyant le bout de la langue contre le palais et apportant dans l'expiration, une sorte de force et d'âpreté.

On dit *ère*, suivant l'ancienne appellation, et *re*, suivant la nouvelle.

Cette lettre, numérale chez les Anciens, valait 80, et, surmontée d'un tiret, 80,000. — Le *rho* des Grecs valait 100.

L'*r*, chez les Espagnols, est un signe de réprobation comme l'*a* est un signe d'approbation.

r, au commencement et au milieu d'un mot, conserve le son qui lui est propre, comme dans *ronde*, *rude*, *ravage*, *armer*, *arrondir*, *horticulture*, etc.; cependant, il est souvent adouci dans la conversation. Ainsi, *mercredi* se prononce *mécredi; r* final sonne : 1° dans les monosyllabes *fer*, *mer*, *cher*, *or*, etc. ; 2° dans la terminaison *er*, précédée de *f*, *m*, *v*, *enfer*, *mer*, *hiver*, etc.;

3° Dans *magister*, *cancer*, *belvéder*, *cuiller*, *frater*, et dans quelques noms propres, *Jupiter*, *Esther*, *Munster*, etc.

4° Dans les mots en *ir*, *plaisir*, *loisir*, *repentir;* mais il est muet à la fin des mots en *ier* et en *er*, comme *teinturier*, *officier*, *entier*, *danger*, *berger*, etc.

Il est aussi muet à la fin des infinitifs des verbes de la première conjugaison, à moins qu'ils ne soient suivis d'une voyelle ou d'un *h* muet. Exemple : *aimer le repos*, *aimer à courir*, dites : *aimé le repos*, *aimé-ra-courir*.

Il se fait, au contraire, toujours entendre dans les infinitifs des trois autres conjugaisons, *finir*, *recevoir*, *écrire*.

Cette lettre étant redoublée, est ordinairement prononcée simple; *carrosse*, *marron*, etc., *câ-rosse*, *mâ-ron;* mais, alors, la voyelle précédente devient longue.

L'*e* devient ouvert dans *guerre*, *tonnerre*, etc.

L'*r* redoublé se fait sentir dans *errer* et ses dérivés, dans *abhorrer*, *arrhes*, et aussi dans la plupart des mots qui commencent par *irr*, comme *irrégulier*, *irruption*, etc. et dans les futurs simples de l'indicatif et conditionnels de certains verbes, comme de *courir*, je *courrai; mourir*, tu *mourras*.

L'aspiration de l'*h* se perd dans l'articulation de l'*r* dans les mots *rhétorique*, *rhéteur*, *rhythme*, etc.

Cette lettre, dont la prononciation a quelque chose d'âpre et de rude, a été appelée la *lettre des chiens*, parce qu'en effet elle semble imiter l'aboiement de ces animaux. Elle se changeait quelquefois en *s*, comme *arbos* pour *arbor;* d'autres changent de la même façon *r* en *l*, comme *frater*, *fratellus; caper*, *capellus*, etc.

Le *R* était aussi la lettre que les Romains employaient souvent seule pour exprimer la ville de Rome.

Richelet et quelques autres avaient jugé à propos de retrancher l'*r* du mot *mercredi* (mécredi), et en même temps on trouve, dans leurs Dictionnaires, *clorre* avec deux *rr;* mais, pour adopter cette orthographe, les auteurs ont dû consulter la prononciation ou l'étymologie ; s'ils ont eu égard à la prononciation, ils sont blâmables d'avoir écrit avec deux *rr*, *clorre*, *charrette*, *charron*, *charrue*, etc., car un *r* seul sonne dans tous ces mots; s'ils ont eu égard à l'étymologie, ils ont également tort de ne souffrir qu'un seul *r* dans le mot *chariot*, puisqu'il tire, aussi bien que *charrette*, son origine du latin; d'où il faudrait conclure qu'on devrait écrire *charriot*, puisqu'on écrit *charrette* et *charrier;* mais la coutume d'écrire *chariot* a prévalu.

En général, lorsqu'on doute de l'orthographe d'un mot, on doit avoir recours à un Dictionnaire, mais ce ne sont pas des Dictionnaires particuliers qui doivent faire loi, parce que les auteurs n'y suivent ordinairement que leur propre opinion, qui n'est pas toujours la plus sûre.

Le seul Dictionnaire auquel on puisse consciencieusement s'en rapporter, est le Dictionnaire de l'Académie, et quand, après l'avoir consulté, il y a doute sur l'orthographe, celle donnée par l'étymologie doit avoir la préférence.

S.

ESSE — SE — ZE.

Dix-neuvième lettre de l'alphabet et la quinzième des consonnes.

Pour prononcer cette lettre il faut ouvrir la bouche, retenir un peu son haleine, puis la repousser au dehors et frapper de la langue le palais et les dents.

On dit *esse*, suivant l'ancienne appellation, et *se*, suivant la nouvelle.

Cette lettre, considérée comme lettre numérale, signifiait sept.

Elle fait entendre un sifflement quand elle se trouve au commencement d'un mot, comme dans *savant*, *sermon*, etc., ainsi qu'au milieu d'un mot étant précédée ou suivie d'une autre consonne, comme dans *absolu*, *conserver*, etc., ou encore quand elle est redoublée, *passer*, *essai*, *bossu*. Cette lettre se fait sentir toujours à la fin de quelques mots qui la possèdent au singulier, *aloès*, etc.

Entre deux voyelles elle a le son du *z*, *apaisé*, *rose*, *exclusion*, etc., dites *apaizé*, *roze*, *excluzion*, etc.

A la fin d'un mot, elle se fait entendre par liaison lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou un *h* muet; *mes orgueilleux parents et mes nobles amis*, dites *mes zorgueilleux parents zet mes nobles zamis*.

Quoique nous ayons dit qu'entre deux voyelles l'*s* a le son du *z*, néanmoins, dans quelques mots, cette lettre conserve le son dur et sifflant qui lui est propre, *parasol*, *présupposer*, *monosyllabe*, et autres.

En même temps, elle prend le son doux du *z*, dans quelques autres mots et sans être précédée ou suivie de voyelles, *transiger*, *transaction*, *transition*, etc., prononcez *tranziger*, *tranzaction*, *tranzition*, etc.

Les deux lettres *sc* devant *e* et *i* prennent le son de deux *ss*, comme dans *science*, *sceau*.

Cette lettre tire ordinairement sa force et le son qui lui est propre de la voyelle suivante, mais elle se joint à celle qui la devance devant les lettres *m*, *p* et *t*, comme en ces mots *Cosmus*, *Prosper*, *Testis*, etc.

s se changeait autrefois en *m*, comme dans *rursus*, *rursum*; en *n*, *sanguis*, *sanguinis*; et en *r*, *flos*, *floris*; le changement de l'*s* en *t* est plus ordinaire encore en quelques langues, et enfin la lettre *s* s'est entièrement perdue en quelques mots latins. Ainsi, Varron nous assure qu'*omen* a été tiré d'*osmen* et *idem* de *isdem*.

Cette lettre a été retranchée de beaucoup de mots, dans lesquels on la remplace par l'accent circonflexe ou même par l'accent aigu. Nous l'avons dit déjà; mais en outre de cette suppression, autorisée par l'usage, on aurait tort de chercher à en introduire une autre, qui consisterait à écrire sans *s*, *condécendre*, *décente*, *dicipline*, *diciple*, *picine*, etc. au lieu de *condescendre*, *condisciple*, *descente*, *disciple*, *piscine*, *convalescence*, *convalescent*, *adolescence*, etc., que tous les auteurs écrivent avec *sc*.



Il faut convenir que cette orthographe serait favorable aux ignorants, mais elle détruirait l'usage et l'étymologie.

Nous ajouterons même qu'elle est contraire à une bonne prononciation, car, dans ces mots, on fait certainement sentir un peu l'*s* avant le *c*.

Il faut remarquer tout d'abord qu'entre deux voyelles où la lettre *s* a un son plein, il faut mettre deux *ss*, et que, au contraire, on n'en mettra qu'un seul lorsqu'il devra avoir le son du *z*, comme on le voit dans ces deux mots *poisson*, *poi-sson*, et *poison*, *poi-zon*. C'est cette conformité de son qui a fait écrire autrefois avec un *z*, certains mots qui se doivent écrire rigoureusement avec un *s*, comme *lésé*, *lésion*.

La lettre *s*, entre deux voyelles, emprunte le son du *z;* cette règle est générale; en voici des exemples: *casaque*, *César*, *disant*, *oser*, *user*, *désert*, *érésipèle*, *résoudre*, *présumer*, *présence*, *chemise*, *usure*, et mille autres, dans lesquels l'*s* se trouvant entre deux voyelles, se prononce comme un *z*.

Il ne devrait pas y avoir de différence d'opinion à cet égard ; cependant il en existe.

On peut objecter sans doute de nouvelles modifications apportées au langage; voyons si ces modifications sont recevables.

Les mots *ressusciter* et *résurrection* nous viennent de la même source; ils sont dérivés du latin *resurgere* et *résurrectio*. Pour les rendre conformes à leur étymologie, avouons d'abord qu'ils ne devraient ni l'un ni l'autre être écrits qu'avec un seul *s*. Mais cet *s* aura-t-il,

en français, une force qu'il n'a pas dans le latin ? On prononce, dans cette langue originale *rézu* dans les deux mots ; mais la nôtre n'admettant pas cette prononciation dans *ressusciter*, il faut, de toute nécessité, qu'on y double la lettre *s*, afin qu'on ne prononce pas *rézu* dans *ressusciter*, comme on le prononce dans *résurrection*.

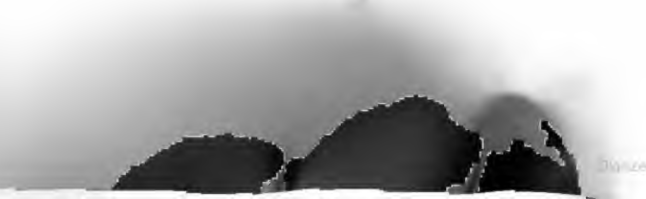
Cherchons maintenant l'autorité de cette nouvelle orthographe chez ceux mêmes qui, les premiers, la proposèrent.

On trouve dans les Dictionnaires de Richelet et de Joubert les mots *resacrer*, *resaigner*, *resaluer*, *resauter*, *resécher*, *reseller*, *resemeller*, *resemer*, etc., écrits avec un *s*, parce qu'ils sont composés de la préposition *re* et des mots *sacrer*, *saigner*, *saluer*, *sauter*, *secher*, *seller*, *semelle*, *semer*, etc. Voilà donc la nouvelle règle établie ; mais ces prétendus législateurs littéraires suivent-ils eux-mêmes exactement cette loi, qu'ils ont voulu nous imposer?

C'est ce qu'il faut examiner.

On trouve dans ces mêmes Dictionnaires, les mots *ressasser*, *ressentiment*, *ressentir*, *resserrer*, *ressortir* (sortir de nouveau), *ressouvenir*, etc., écrits avec deux *ss* ; cependant, ces derniers mots sont, aussi bien que les premiers, composés de la préposition *re* et des mots *sasser*, *sentiment*, *sentir*, *serrer*, *sortir*, *souvenir*, etc., qui commencent par un *s*. Que l'on convienne donc qu'il serait blâmable d'écrire les premiers avec un seul *s*, ou que l'on aurait tort d'écrire ces derniers avec deux *ss*.

Il est bon aussi de remarquer que l'*s* redoublé ayant le même son que le *c*, on pourrait les confondre ; il faut



alors avoir recours aux primitifs : ainsi, pour écrire correctement *matelassier, échalasser, succession, endosser, ossement*, il faut se rappeler qu'ils sont dérivés de *matelas, échalas, succès, dos, os*, etc., primitifs dont la finale est *s*. Disons-le donc, pour lever cette difficulté, il faut, dans ce cas, ne consulter que l'oreille et suivre l'usage

La lettre *s* doit toujours être placée à la fin de la seconde personne du singulier de tous les verbes, dans quelques modes ou temps que ce soit; cette règle est générale, excepté à l'impératif de la première conjugaison et de quelques autres verbes dont la première personne du présent de l'indicatif est terminée par un *e* muet.

Il ne nous reste plus rien à dire sur cette lettre, si ce n'est qu'elle doit se redoubler dans les mots qui, tirant leur origine du latin, la présentent double, comme *disséquer*, *dissoudre*, etc., qui viennent de *dissecare*, *dissolvere*, etc., dans quelques-uns de ceux qui viennent des Latins en *x*, comme *coasser*, qui vient de *coaxare*, et enfin dans ceux qui sont composés de la préposition *a* et d'un mot français qui commence par un *s*, comme *asseoir, assujétir* et semblables.

T.

TE — TE — CE.

Vingtième lettre de l'alphabet et la seizième des consonnes.

Cette lettre se prononce en appuyant le bout de la langue contre la mâchoire supérieure, et ensuite formant le son qui l'exprime avec un peu de force.

On dit *té*, suivant l'ancienne appellation, et *te*, suivant la nouvelle.

Cette lettre, anciennement numérale, valait cent soixante, et, avec un trait au-dessus, 160,000.

Dans l'Apocalypse, il est fait mention d'un *T*, comme d'une espèce de croix sans tête.

Lorsque les tribuns, à Rome, approuvaient un décret du sénat, ils y apposaient un *t*, comme signe de leur consentement.

Le *t* s'emploie avec un *h* dans les mots qui dérivent du grec, sans que l'*h* change en rien sa prononciation, comme dans *théâtre, rhétorique*, etc.

Cette lettre, jointe à la lettre *i*, suivie d'une autre voyelle, se prononce ordinairement avec le son du *c*, comme dans *action, partial, munition, mention*, qui se disent *accion, parcial, municion, mencion*, etc.

Cependant, cette règle n'est pas générale, car l'on dit un *setier*, un *cabaretier*, une *question*, etc., avec le *t* dur, comme s'il y avait *se-thier, cabare-thier, ques-thion*. On dit encore *sortie, sorthie; rôtie, rôthie*, etc.; mais néanmoins, *argutie* se prononce *argucie*, etc.

Il est difficile d'assigner la cause de ces différences dans la prononciation.

Le *t* euphonique est employé pour éviter le hiatus lorsque le pronom, se trouvant après le verbe, de ces deux mots, l'un commence et l'autre finit par une voyelle. On dit *aima-t-il*, pour *aima-il; chante-t-il*, pour *chante-il*.

Il ne faut pas, du reste, jamais confondre le *t* euphonique avec le *t* apostrophe ou élidé. La distinction est facile à établir; le *t* euphonique disparaît au pluriel *aima-t-il, aimons-nous*.

Le *t* élidé se change en *vous*, *va-t'en;* au pluriel *allez-vous-en*.

t est presque toujours muet à la fin d'un mot; cependant il se fait sentir dans *fat* et *chut*. Il sonne dans *Christ* et reste muet dans *Jésus-Christ*.

A la fin d'un mot et devant un autre mot, qui commence par une voyelle, le *d*, comme nous l'avons dit déjà, se change en *t*, *froid hiver;* dites *froi thiver*, etc.

Le *t*, employé à la suite du *b*, ne peut avoir aucune influence sur l'articulation de cette dernière lettre; ainsi, l'on doit dire *obe-tenir*, et non pas *ope-tenir*, pour *obtenir*, etc.

Au surplus, il est à remarquer que l'orthographe de certains mots en *ion* est déterminée le plus souvent par l'étymologie latine.

ct vient de *ctum* et forme *faction, action, élection*, etc.

x vient de *xum* et forme *fluxion*, *défluxion*, *réflexion*, etc.

t vient de *tum*, *discrétion*, *portion*, *émotion*, etc.

s vient de *sum*, *dimension*, *appréhension*, *pension*, etc.

ss vient de *ssum*, *cession*, *profession*, *permission*, etc.

Cette règle, quoique prudemment établie, souffre cependant quelques exceptions; car on écrit *précieux* avec un *c*, quoique ce mot vienne du latin *pretiosus*. Il est vrai que MM. de Port-Royal ont prouvé en même temps que *délicieux*, avec un *c*, vaut mieux que *délitieux* avec un *t*, mais il n'en est pas de même des mots *précieux*, *gracieux*, et de quelques autres, que les meilleurs auteurs écrivent avec un *c*, quoique, dans le latin, ils soient écrits avec un *t* et qu'ils viennent de *pretiosus* et de *gratia*. C'est pourquoi, outre l'étymologie, il faut encore et souvent, consulter l'usage, qui peut parfois l'emporter sur la raison même.

Il en est de cette consonne comme de la plupart des autres, qui ne doivent se redoubler que dans les mots où la langue originale les redouble, et dans ceux qui sont formés avec la préposition *à*, comme *attendrir*, *attirer*, etc.

On voit, dans les anciens Dictionnaires, et même dans plusieurs modernes, qu'on redouble la lettre *t*, contre l'étymologie, dans *frotter*, *flatter* et semblables, par la seule raison que les syllabes précédentes sont brèves; mais cependant on devra écrire aussi *dégoutter*, tomber goutte à goutte, etc., avec deux *tt*, parce que ce mot vient de *gutta*, et que la syllabe *gou* est brève, et, au contraire, *dégoûté* (répugner), avec un seul *t*, parce que ce

mot vient de *gustare*, et que la syllabe *goû* est longue.

Cette lettre, comme les autres lettres muettes, se prononce avec peine. Elle a souvent pris la place de l'*s*, et de plus, comme le *t*, paraît avoir une espèce d'affinité avec le *d;* on a employé souvent indifféremment l'un pour l'autre; c'est pour cela que les anciens ont quelquefois écrit *Alexanter* et *Cassantra* pour *Alexander* et *Cassandra*.

Ausone a comparé cette lettre à un mât de navire.

Lucien ajoute que, comme elle est faite en forme de croix, on s'en servait pour désigner le crime d'un voleur qui méritait cette punition. Mais depuis que le Sauveur du monde eut consacré cette sorte de supplice par sa mort, le *t* fut pris pour une marque de salut, par sa ressemblance avec la croix. C'est dans ce sens que Gaston et les premiers supérieurs de l'ordre de Saint-Antoine en Viennois, ordonnèrent que les religieux de leur institut porteraient sur leurs habits un *t* bleu pour marque qu'ils étaient sous la protection de la croix, et qu'ils n'avaient rien à craindre étant munis de cette marque salutaire, que les Egyptiens, de leur côté, ont considérée comme le symbole de la vie.

U

Vingt et unième lettre de l'alphabet, et la cinquième des voyelles.

Cette lettre se prononce en ouvrant un peu les lèvres et les avançant au dehors.

Sa prononciation, telle que nous l'avons conservée, nous vient des Gaulois.

Tous les autres peuples de l'occident la prononcent *ou*. Telle était aussi la prononciation chez les Romains, du moins à la fin des noms, si l'on en juge par la manière dont les Grecs articulaient les mêmes mots ; ainsi ils disaient : ***Marious*** pour ***Marius; Manlious*** pour ***Manlius; Numerious*** pour ***Numérius***, etc.

Nous avons vu précédemment, que le circonflexe employé sur l'*u*, remplace ordinairement la lettre *s*, qui s'est trouvée supprimée par l'usage ; ainsi on écrivait autrefois une *fluste*, vous *dustes*, vous *eustes*, pour une *flûte*, vous *dûtes*, vous *eûtes*, etc. ; cette voyelle prend aussi le circonflexe pour tenir lieu de la lettre *e*, supprimée dans quelques autres mots, comme *seur*, *meur*, etc., qui s'écrivent aujourd'hui *sûr*, *mûr; u* prend un accent grave dans *où*, adverbe.

L'*u*, avec le tréma, le fait prononcer séparément de la voyelle qui précède *Esaü*, *Saül;* lisez *E-saü*, *Sa-ül;* il est quelquefois muet, mis après le *g*, comme dans *guérite;* dites *ghérite*, etc.

Il l'est presque toujours après la lettre *q*, comme dans *qualité*, *querelle*, *quotient*, etc. : dites *kalité*, *kerelle*, *kotient*.

Il prend le son de *ou* dans quelques mots empruntés du latin, *équateur*, *aquatique;* dites *ékouateur*, *akouatique*, etc.

Suivi d'un *i*, il peut conserver sa prononciation naturelle, *quinquagésime*, *kuin kouagésime*.



Eu, dans les temps du verbe *avoir*, se prononce *u*, j'*eus*, tu *eus*, il *eut*, etc.; dites j'*us*, tu *us*, il *ut*.

Dans quelques mots étranger francisés, il prend le son de l'*o*, *Rhum*, *Rumb;* dites *Rhome*, *Rombe*, etc.

L'*u*, placé après *a*, *e*, *i*, concourt à la formation des trois sons dérivés, *au*, *eu*, *ou*.

Cette lettre ne doit jamais être changée en la consonne *v*, et c'est cependant ce qui a eu lieu pendant longtemps. — On disait *uotre nauire*, pour *votre navire*. De quel nom qualifier un semblable usage?

Ces changements ont cependant été admis et font loi dans le latin. — On a fait *Navita* de *Nautæ*, et de *Gaudes*, *Gavisus*, etc.; mais ici ce sont des irrégularités et non des *bizarreries*.

D'autres transformations ont été remarquées par les grammairiens.

D'après Quintilien, les lettres *o* et *u* étaient souvent employées l'une pour l'autre : les mots *Rhum*, *Rumb*, cités plus haut, en sont la preuve; on dit également *cum*, *vobiscum*, que l'on prononce avec le son de *o*, *come*, *vobiscome*, etc.

V

VÉ — VE.

Vingt-deuxième lettre de l'alphabet et dix-septième des consonnes.

La prononciation de cette lettre se rapproche beaucoup de celle du B ; mais son articulation est plus douce, quoiqu'un peu sifflante. Il faut entr'ouvrir légèrement les lèvres.

On dit *vé*, suivant l'ancienne appellation, et *ve*, suivant la nouvelle. Elle représente l'articulation semi-labiale faible, dont la forte est S.

Dans les anciens jurisconsultes, on trouve souvent le *b* changé en *v*, et réciproquement le *v* en *b;* c'est encore aujourd'hui la manière de prononcer des Gascons, qui disent volontiers *je bois* un homme qui *voit*, pour *je vois* un homme qui *boit*.

A la fin du mot *neuf*, devant une voyelle, *f* s'articule comme *v;* on dit *neuv articles*, quoiqu'on écrive *neuf articles;* ce changement s'opère encore dans les adjectifs terminés, au masculin, par *f*, comme *bref, naïf, vif, attentif*, qui font *brève, naïve, vive, attentive*, etc.

Cette lettre ne devant jamais être confondue avec l'*u*, c'est donc à tort que l'on a écrit autrefois *avtre, avtant, amovr*, au lieu de *autre, autant, amour*, etc.



Pour les distinguer l'un de l'autre, a dit l'Académie royale de Madrid, on donne au *v* la figure d'un cœur.

L'expression était plus que recherchée.

W

DOUBLE V.

On nomme ce caractère double *v*, mais la plupart des lexicographes ne le mentionnent même pas dans la série alphabétique.

Cependant on s'en sert pour les mots étrangers que nous empruntons aux langues du nord.

Tantôt il se prononce *ve*, et tantôt *ou*. Il n'y a pas, pour nous du moins, d'autres règles que l'usage.

X

IKCE — KCE — GUE — ZE — SSE — ZE.

Vingt-troisième lettre de l'alphabet et la dix-huitième des consonnes.

Cette lettre, suivant l'ancienne appellation, se prononce *ikce*, et *kce*, suivant la nouvelle.

Sa prononciation était donc autrefois formée de la réunion des sons produits par les lettres *i*, *k*, et *c*; et aujourd'hui par ceux des deux dernières seulement.

On ouvre les lèvres légèrement et on les ferme pour l'expiration, la langue touchant au palais.

X, lettre numérale, vaut *dix*, et avec un tiret, 10,000.

X, en terme burlesque, était le symbole de l'ivrognerie, à cause de la figure que forment les deux jambages et qui ressemblent, dit-on, aux deux jambes d'un ivrogne quand il marche.

Cette lettre se prononce *xe*, *kce* ou *cs*, comme dans *Alexandre*, *exprimer*, *expert*, *extraordinaire*, *exprès*, *boxer*, *extrême*, etc., qu'on doit dire *Alek-sandre*, *eks-primer*, *eks pert*, *eks-traordinaire*, *eks-près*, *bok-ser*, *eks-trême*, etc.

Elle fait *gz* (*que-ze*) dans *exil*, *exiler*, *examen*, *exorde*, *exemption*, *exercice*, etc., qu'on prononce comme s'il y avait *eg-zil*, *eg-ziler*, *eg-zamen*, *eg-zorde*, etc.

Elle fait *se*, ou *sse*, dans *Bruxelles*, *soixante-dix*, *six*, etc., que l'on prononce *Brusselles*, *soissante-disse*, *sisse*, etc.

Enfin, elle fait *ze* dans *sixième*, *dixième*, *dix-huitième*, *sixain*, que l'on prononce comme s'il y avait *sizième*, *dizième*, *dizhuitième*, *sizain*, etc.

L'*x* est muet à la fin d'un mot lorsque le mot suivant commence par une consonne : Un *heureux voyage*, dites un *heureu voyage*.

Mais il prend, comme l'*s*, le son adouci du *z*, pour former liaison devant une voyelle ou un *h* muet; un *heureux accident*, dites, un *heureu zaccident*.

Cependant *x* prend le son de *ks* dans quelques mots empruntés aux Grecs et aux Latins : *sphynx*, *Styx*, *préfix*, etc.

Il est muet devant une consonne, mais prend le son du *z* devant une voyelle.

Six personnes, dites *si* personnes; *six* aventures, dites *si* zaventures, etc.

Cette lettre a la valeur d'une double consonnante; aussi les Anciens mettaient souvent à sa place *cs* et *gs*, disant *assecs* pour *assex*, *gregs* pour *grex*.

Quintilien et Cicéron ont remarqué que cette lettre était inutile chez les Latins, et qu'on aurait pu très-facilement s'en passer.

Les Anciens s'en sont servi pour marquer le nombre *dix*, et pour cette raison, *v*, qui est la moitié de l'*x*, marque cinq.

Nous avons d'anciennes monnaies, nommées *deniers*, parce que cette lettre *x* s'y trouvait gravée.

L'*x* sert pour former le pluriel des mots en *al*, *ail*, *eau* et *eu*. Exemples : *cheval*, *chevaux*, *travail*, *travaux*, *bail*, *baux*, *bureau*, *bureaux*, *vœu*, *vœux*, etc. Mais cette règle n'est pas générale, parce qu'il y a plusieurs de ces mots dont les uns n'ont point de pluriel, comme *carnaval*, *naval*, etc.; d'autres qui prennent un *s* après la finale du singulier, comme *bal* et *régal*, qui font au pluriel *bals* et *régals*.

Il en est de même des mots en *oi*, dont les uns, au plu-

riel, font *ois*, comme *rois*, *emplois*, etc.; et d'autres ont même leur singulier en *oix*, comme *voix*.

Un grand nombre de mots en *eu* prennent *x* au singulier, *honteux*, *chaleureux*, *paresseux*, etc.

Il ne faut mettre aucun accent sur l'*e* qui précède l'*x*, soit que la syllabe formée par ces lettres soit suivie d'une voyelle, comme dans *exemple*, *exiger*, etc., soit que cette syllabe se trouve suivie d'une consonne, comme dans *excellent*, *expiation*, etc. Cette remarque se fonde sur ce que l'accent ne peut être employé devant une double lettre, attendu que le redoublement donne une articulation suffisante. Or, l'*x* est bien une double consonne; donc l'accent doit être repoussé.

Y

I GREC.

Vingt-quatrième lettre de l'alphabet, et la sixième des voyelles.

Nous n'avons rien à dire sur la prononciation de cette lettre, qui ne se trouve déjà indiqué pour son identique *i*.

L'*y*, anciennement, était numéral, et valait 150, ou, selon Baronius, 159, et avec un tiret, 150 ou 159 mille.

On l'appelle *i grec*, parce qu'il répond à l'upsilon des

Grecs, et qu'en général nous l'employons, par raison d'étymologie, dans les mots qui nous viennent du grec, *anonyme, système,* etc.

Cette lettre a le son d'i simple lorsque, seule, elle forme un mot.

Il *y* a, allez-*y*.

Au commencement des mots, comme *yeux, yacht,* etc., et entre deux consonnes, *syntaxe, mystère, système,* etc.; mais placée entre deux voyelles, elle se rend par deux *i*; comme dans *pays, frayeur, ayant,* etc., qu'il faut dire : *pai-is, frai-ieur, ai-iant,* etc.

Cependant, par un motif ou par un autre, plusieurs auteurs le repoussent tout à fait.

Palamède, dit-on, a inventé la lettre *y*.

On la nomme aussi la lettre de Pythagore, non pas qu'on la suppose une invention de ce philosophe, mais parce que, admettant deux fins de toutes choses, la *vertu* et la *volupté*, il les prétendait exprimées par les deux parties supérieures de l'*y*.

Y ou *Hei-Y*, c'est ainsi qu'on nomme en Hollande un bras du Zuyderzée, qui sert de port à la ville d'Amsterdam, et qui s'étend entre la Hollande méridionale et septentrionale, jusqu'à Reverwyk, de l'orient à l'occident.

L'auteur de l'*Officina latinitatis*, dit que l'*y* se doit considérer de deux manières, ou comme une lettre grecque, ou comme un *i* redoublé dont on a fait le dernier un peu plus long, pour les distinguer de la lettre *u*.

Dans le premier cas, on s'en sert avec la prononciation de la voyelle *i* dans les mots qui viennent du grec,

comme *acolyte, améthyste, béryl, cygne, cylindre, dactyle, labyrinthe, mystère, mystagogique, pyramide, pyrrhique, syllabe, sycomore, syllogisme, symbole,* etc., etc., etc.

Dans le second cas, on s'en sert dans les mots *pays, paysage, paysan, payer, rayer, envoyer, frayer, employer,* etc., etc., où il a le son de deux *ii*, comme on peut le remarquer dans *royaume*, qu'on prononce comme si ce mot était écrit avec deux *ii, roi-iaume,* et où il est aisé de reconnaître que le premier *i* sonne avec la première syllabe, et le second *i* avec la seconde syllabe. C'est pourquoi l'*i*, qui est dans la diphthongue *oie*, qui se trouve à la troisième personne de certains verbes, ne pourrait être remplacé par l'*y*, puisque cette diphthongue ne forme qu'une seule syllabe, comme dans il *emploie*, il *coudoie*, etc. Aussi l'usage n'admet-il que l'*i* simple dans ces mots.

Par la même raison, on doit écrire *proie, joie, oie, envoie, claie, haie, plaie, pluie*, etc., parce que, dans ces mots, *oie, aie* et *uie*, ne forment qu'une seule articulation.

Il faut cependant observer que, dans la première et seconde personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, et du présent du subjonctif des verbes qui ont un *y* avant la syllabe *ant*, du participe actif, on ajoute un *i* après l'*y*. Ainsi *envoyer*, dont le participe est *envoyant*, fait, nous *envoyions*, vous *envoyiez; fuyant,* nous *fuyions;* vous *fuyiez; croyant,* nous *croyions,* vous *croyiez*, etc.; l'oreille seule doit suffire pour faire sentir la différence qui existe entre ces mots, *fugimus*, nous *fuyons; fugiebamus*, nous *fuyions; videmus*, nous *voyons; videbamus*, nous

voyions; credimus, nous *croyons; credebamus*, nous *croyions*, etc.

Z

ZÈDE — ZE.

Vingt-cinquième lettre de l'alphabet et la dix-neuvième des consonnes.

C'est le signe de l'articulation sifflante faible, dont la forte est représentée par *s*.

Elle se prononce *zède*, suivant l'ancienne appellation, et *ze*, suivant la nouvelle.

Cette lettre, chez les Anciens, était numérale, et valait, 2000, et avec un tiret au-dessus, 2,000,000.

Le *z* est considéré comme lettre double, et a la même force que deux *ss* réunis.

Les Espagnols l'ont adopté, comme nous, par respect pour l'étymologie des mots empruntés par eux aux Grecs et aux Arabes. Il a remplacé chez eux le *ç* cédille.

Le *z* garde le son qui lui est propre dans les mots *onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize* et leurs dérivés, et lorsqu'il se trouve au commencement d'un mot, *Zénon, Zéphyre, zèle, Zacharie*, etc.

Cette lettre est purement grecque. On ne s'en sert

que pour les mots qui sont tirés de cette langue, et elle a été jugée inutile par les Latins dans les mots qui leur appartiennent en propre.

Claudius détestait la lettre *z*, sur cette plaisante considération, que les dents de celui qui prononce cette consonne ressemblent à celles d'un mort, tant le son en est faible et bas. Ausone dit que le *z* renversé fait l'*n* des Latins.

Précédé d'un *e*, le *z* lui donne le son de l'*é* fermé, vous *aimez*, ou de l'*è* ouvert, vous *aimeriez*, vous *désireriez*, etc.

Cette lettre prête sa prononciation à l'*s* lorsque cette dernière lettre se trouve placée entre deux voyelles, *maison*, *présence*, etc.; dites *maizon*, *prézence*, etc.

Quelquefois c'est l'*x* qui la lui emprunte, *deuxième*, *sixième*, *sixain*, etc., etc.; dites *deuzième*, *sizième*, *sizain*, etc.

Ces deux lettres, *s* et *z*, à la fin d'un mot, et formant liaison, prennent ordinairement le son du *z*. *Deux hommes, mes amis;* dites : *Deu zhommes, mè zamis*, etc.

Au surplus, le *z* ne doit être admis, en français, que dans les mots dérivés du grec ou du latin, comme *topaze*, et autres semblables, et dans la seconde personne pluriel des verbes qui ont le son de l'*é* fermé, comme vous *aimez*, vous *devez*, vous *lisez*, etc.; nous n'exceptons de cette règle, qui devrait être générale, que les mots *nez*, *chez* et *assez*, l'usage autorisant, en ces mots, la lettre *z*.

Les mots qui nous viennent du grec ou du latin ne peuvent changer, parce que ces deux langues sont mor-

tes, et l'opinion des hommes étant, au contraire, fort variable, c'est donc l'étymologie que nous devons choisir pour guide et non pas l'usage, qui peut nous égarer, à moins qu'il ne soit général.

ET, CONJONCTION.

Ces deux lettres se prononcent ensemble comme un *é* fermé. Le *t* reste toujours muet.

Cette conjonction se représente de deux manières par les lettres *e* et *t*, et par ce caractère &, qui est reconnu avoir la même valeur.

DU REDOUBLEMENT DE QUELQUES CONSONNES.

Pour faire suite aux explications qui précèdent, ou mieux, pour les résumer, du moins en partie, nous croyons faire plaisir au lecteur en lui présentant une sorte de récapitulation sur ce que nous avons dit à propos du redoublement de certaines consonnes, ce qui ne nous paraît pas sans importance, puisque la présentation de ces principes nous ont conduit insensiblement à la nouvelle *Méthode de lecture* que nous voulons faire prévaloir.

Les remarques qui suivent étant depuis longtemps admises comme *règles générales*, nous ne pouvons mieux

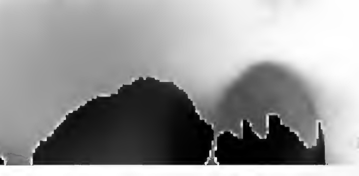
faire, à quelques modifications près, que de les emprunter ou à Restaut, ou aux autres auteurs qui nous ont précédé.

Disons d'abord qu'un grand nómbre de mots français redoublent des consonnes qui ne se prononcent pas autrement que si elles étaient simples.

La plupart de ces consonnes se sont conservées doubles dans notre langue, parce qu'elles existent dans les mots latins d'où les mots français tirent leur origine. Ainsi *approuvé*, *offrir*, viennent des mots latins, *approbare*, *offerre*, etc.

D'autres se redoublent sans aucune raison d'étymologie, comme dans *combattre*, *donner*, *personne*, etc.

On doublera les consonnes *l* et *t* après la voyelle *e*, toutes les fois que cet *e* se prononcera avec un son ouvert; mais on ne mettra qu'un *l* ou qu'un *t*, lorsque, au contraire, le son de l'*e* restera muet. Cette variété est admise dans le même mot, suivant la différente prononciation de l'*e*, par la raison sans doute que le double *ll* et le double *tt* contribuent à rendre l'*e* ouvert, et qu'il ne peut être que muet quand il est suivi d'un seul *l* ou d'un seul *t*. Ainsi on écrira j'*appelle*, je *renouvelle*, *coquette*, *chancellerie*, etc., parce que l'*e* y est ouvert avant les deux *ll* et les deux *tt;* mais on écrira *appeler*, *renouveler*, *coqueter*, *chancelier*, parce que l'*e* de la pénultième syllabe reste muet dans la prononciation. Cette orthographe est conforme à la prononciation. On a fait en français une règle générale qui reçoit très-peu d'exceptions; c'est que quand les consonnes



sont redoublées sans motif d'étymologie, c'est parce qu'alors les syllabes qu'elles forment sont brèves.

Les consonnes qui se redoublent le plus ordinairement, par ce dernier motif, sont *l, m, n, p, t,* comme dans ces mots : *moelle, pomme, couronne, frapper, trompette,* etc., dans lesquelles les syllabes sont brèves, tandis que les mêmes consonnes sont simples dans les mots suivants : *poêle, dôme, trône, râper, tempête,* parce que les syllabes qui les précèdent sont longues.

Les voyelles *a* et *e,* et surtout la dernière, sont celles qui font le plus communément redoubler l'*l* dans les syllabes brèves, et ce redoublement, à l'égard de l'*e,* sert encore à le faire prononcer ouvert, comme dans *belle, selle, chandelle, libelle, sentinelle, vaisselle,* etc.

L'*m* est presque toujours redoublé après l'*a,* l'*e* et l'*o,* quand la syllabe est brève; *grammaire, emmener, femme, homme, somme,* excepté le mot *flamme* et quelques autres, où l'*a* est long, quoique suivi de deux *mm.*

Il en est de même à l'égard de l'*n : bannir, canne, méridienne, colonne,* excepté le mot *manne,* et quelques autres où les deux *nn* n'empêchent pas la syllabe d'être longue.

Le *p* se redouble dans le corps des mots après les voyelles *a* et *o, frapper, envelopper, apprendre, rapporter, opposer, opprimer,* etc.

Le *t* se redouble après *a, e, o, u,* mais principalement après *e,* tant pour avertir que la syllabe est brève, que pour faire prononcer l'*e* ouvert : *patte, battre, baguette, manchette, assiette, tablette, mettre, motte, butte,* etc.

Souvent l'étymologie empêche que les consonnes

ne se redoublent, quoiqu'employées dans les syllabes brèves, comme dans *scandale, fidèle, lame, il sème, Rome, profane, phénomène, pape, télescope, opérer, aromate, interprète, dévote, dispute*, etc. Souvent aussi, sans aucune raison apparente d'étymologie, et dans des mots purement français, les syllabes sont brèves et les consonnes simples, comme dans *cabale, trame, chicane, je mène, étape, galope, apanage, opiat, écarlate, matelote, culbute*, etc.

Souvent enfin, pour redoubler les consonnes dans les syllabes brèves, on secoue le joug de l'étymologie. Ainsi, quoique les mots *homme, honneur, couronne*, viennent des mots latins *homo, honor, corona*, où il n'y a qu'un *m* ou un *n*, on en a mis deux en français, pour faire mieux connaître que les syllabes qui les précèdent sont brèves.

Il en est de même du mot *querelle*, venant de *querela*, et d'un grand nombre d'autres de cette terminaison. *Femme* vient de *femina; étrenne* de *strena; chrétienne* de *christiana*, etc. On écrit *honorer, donation, intonation*, avec un seul *n*, quoiqu'il y en ait deux dans *honneur, donner, entonner*, parce que l'*o* qui précède l'*n* dans les premiers, termine la syllabe, et se prononce avec le son qui lui est naturel; *ho-norer, do-nation, into-nation*. Quoique les consonnes dont on vient de parler, ne soient pas redoublées dans toutes les syllabes brèves, il est cependant à remarquer, à l'exception des mots *flamme* et *manne*, que les syllabes sont brèves toutes les fois que ce redoublement a lieu.

On trouve aussi quelques autres consonnes redoublées dans des syllabes brèves, comme dans les mots *abbé, sab-*

bat, accuser, occasion, occuper, office, difficile, accoutrer, affaire, offusquer, etc.

A la différence des consonnes précédentes, le *r* se redouble souvent dans les syllabes longues, comme dans *terre, tonnerre, guerre*, etc. Néanmoins il y a beaucoup d'autres syllabes où l'*r* est simple, comme dans *avare, chimère, empire, lavure*, etc.

Les deux *rr* se prononcent fortement dans les futurs et les conditionnels présents des verbes *courir, mourir, acquérir*, et leurs composés, je *courrai*, je *mourrai*, j'*acquerrai*, je *courrais*, je *mourrais*, j'*acquerrais*.

On peut se rappeler encore cette règle, à peu près générale pour le redoublement des consonnes, que nous avons déjà maintes fois exprimée, que toutes les fois qu'un mot commence par la voyelle *a*, et qu'elle y est employée comme préposition inséparable, la consonne qui la suit se redouble, et l'on connaît que cette voyelle est employée comme préposition inséparable dans un mot, lorsqu'en la retranchant de ce mot, celui qui reste est un mot français entré dans la composition du premier. Ainsi, en retranchant la préposition *à* du mot *apprendre*, il reste *prendre; apprendre* est donc un mot composé duquel le simple est *prendre*.

Il y a en français quelques mots composés dont les simples sont latins, comme *appartenir*, formé du latin *pertinere ; attribuer*, du latin, *tribuere*, et ces mots ne font pas exception.

Les consonnes sont redoublées également dans les mots *acclamation, accoler, accommoder, accompagner, affermir, affronter, aggraver, allaiter, annoter, apparaître, approuver*,

arranger, arrondir, etc., parce qu'ils sont formés des mots simples *clameur, col, commode, compagne, ferme, front, grave, lait, note, paraître, prouver, rang, rond.*

Il faut excepter néanmoins les mots composés dont les simples commencent par un *b,* tels que *abaissé,* formé de *baisser, abattre,* de *battre, abêtir,* de *bête; aborder,* formé de *bord; aboutir,* formé de *bout,* et généralement tous les mots qui commencent par un *a* suivi d'un *b,* comme *abandonner, aboi, abolir, abreuver, abuser,* etc., hors le seul mot *abbé,* ses composés et quelques autres, mais en très-petit nombre.

Terminons par quelques remarques appliquées aux terminaisons.

MOTS EN AL, ALE *et* ALLE.

Le masculin des adjectifs de cette terminaison est toujours en *al,* et tous ces adjectifs font généralement et sans exception, leur féminin en *ale, libéral, libérale, rival, rivale,* etc.

Les substantifs terminés en *al* sont *animal, amiral, archal, arsenal, bal, bocal, canal, caporal, cérémonial, cheval, corporal, cristal, diurnal, fanal,* etc.

On ne redouble l'*l* que dans les substantifs *balle, dalle,* noix de *galle, halle, intervalle, malle* (coffre), *salle, intervalle, stalle,* etc., et dans le seul verbe *installer.* Tous les autres mots de cette terminaison s'écrivent par *ale,* avec un seul *l.*

MOTS EN ATE *et* ATTE.

Des adjectifs en *at*, il n'y en a aucun qui redouble le *t* au féminin.

On écrit par deux *tt* les substantifs *chatte*, *datte* (fruit du palmier), *jatte*, *latte*, *natte*, *patte*, etc., et les verbes *battre*, *flatter* et *gratter*. Tous les autres mots de la même terminaison s'écrivent par *ate*, avec un seul *t*.

MOTS EN EL, ELE *et* ELLE.

Les adjectifs de cette terminaison ont leur masculin en *el*, et leur féminin est toujours en *elle; cruel*, *cruelle*, *mutuel*, *mutuelle*, etc. On écrit *fidèle* au masculin comme au féminin.

Les substantifs terminés en *el*, sont *appel*, *autel*, *carrousel*, *cartel*, *ciel*, *colonel*, *dégel*, *duel*, *fiel*, etc.

Dans beaucoup de mots, *l* se redouble, *cervelle*, *chapelle*, *ficelle*, *kirielle*, *ruelle*, *voyelle*, etc.

Il reste simple dans les substantifs *hydrocèle*, *parallèle*, *zèle*, et quelques verbes, tels que : *céler*, *chapeler*, *ciseler*, *démanteler*, *geler*, *marteler*, *peler*, *révéler*, etc.

MOTS EN ETE *et* ETTE.

Les adjectifs en *et* prennent deux *tt* au féminin, excepté *secrète*, *interprète*, et quelques autres.

Les substantifs qui s'écrivent avec un seul *t*, sont *anachorète, athlète, comète, diète, épithète, interprète, planète, poète, prophète.* Tous les autres substantifs de cette terminaison prennent deux *tt*.

MOTS EN IL, ILE, ILLE; ITE *et* ITTE.

Quelques adjectifs sont terminés par *il* au masculin : ce sont *bissextil, civil, subtil, vil, viril, volatil,* etc. C'est, selon quelques auteurs, parce qu'ils viennent de mots latins dont la pénultième est longue : *civil*, de *civilis ; viril*, de *virilis*, etc., excepté *volatil*, qui vient de *volatilis*, dont la pénultième est brève. Mais il ne s'écrit ainsi qu'en terme de chimie, comme quand on dit *le sel volatil, les esprits volatils*, au lieu que l'on écrit *volatile*, en parlant d'un animal qui vole. Leur féminin se forme en *ile*, *civil, civile, vil, vile,* etc.

L'*l* ne se prononce pas dans *gentil*, qui fait au féminin *gentille*, avec les *ll* mouillés. *Tranquille* prend deux *ll*. Les seuls noms substantifs terminés en *il*, sont, *alguazil, exil, fil, mil* (nombre), *Nil, morfil, profil.* Il y en a d'autres qui ont la même terminaison, mais dans lequel l'*l* est mouillé. Ce sont *avril, grésil, gril, mil* (graine), *péril.* Les mots formés de ces noms se forment avec deux *ll*. *Gril, griller,* etc. L'*l* se redouble dans les noms substantifs *mille, pupille, sybille, ville,* et il est simple dans tous les autres : *domicile, concile,* etc.

De tous les verbes de cette terminaison, il n'y a que

distille, venant de *distiller*, et *vacille*, de *vaciller*, *oscille* de *osciller*, qui s'écrivent avec deux *ll*.

Il y a encore bien des mots, soit noms, soit verbes, qui sont terminés en *ille*, mais les deux *ll* y sont mouillés, ce qui exige une prononciation différente, comme on le reconnaît dans *bille*, *fille*, *coquille*, *habille*, *brille*, etc.

Le verbe *quitter* et ses composés prennent deux *tt*.

MOTS EN OL, OLE *et* OLLE.

Les adjectifs terminés en *ol*, sont *fol* ou *fou*, *mol* ou *mou*, qui font au féminin *folle* et *molle*, et *espagnol*, qui fait *espagnole*. Parmi les substantifs de cette terminaison, ceux qui s'écrivent par *ol*, sont *bémol*, *bol*, *caracol* (terme d'architecture) ; *col* ou *cou*, *dol*, *rossignol*, *licol* ou *licou*, *parasol*, *sol* ou *sou*, *sol* (note de musique), *sol* (terrain), *tournesol*, *viol*, *vitriol*, *vol* (d'oiseau), *vol* (larcin). Tous les autres sont terminés en *ole*, *école*, *parole*, etc., et les seuls qui prennent deux *ll* sont *bouterolle* et *colle*.

Quant aux verbes qui redoublent le *l*, ce sont *coller*, *recoller*, *décoller*. Tous les autres s'écrivent avec un seul *l* : *console*, *immole*, etc.

MOTS EN OTE *et* OTTE.

Les adjectifs en *ot* font leur féminin en *ote*, excepté les mots suivants *cagot*, *sot* et *vieillot*, qui font, en doublant le *t*, *cagotte*, *sotte* et *vieillotte*. On écrit avec deux *tt*

botte, *calotte*, *carotte*, *chenevotte*, *cotte* (jupe), *crotte*, *culotte*, *flotte*, *gavotte*, *gelinotte*, *griotte*, *grotte*, *hotte*, *huguenotte*, *hulotte*, *linotte*, *lotte*, *marcotte*, *marmotte*, *marotte*, *menotte*. *motte*, *polyglotte*, *quenotte*, *trotte*, et cinq ou six autres. Le reste ne s'écrit qu'avec un *t*, *anecdote*, *échalote*, *cote*, *note*, etc.

Le *t* se prononce dans *dot*, quoiqu'il ne soit pas suivi d'un *e* muet.

On redouble le *t* dans les verbes *baisotter*, *ballotter*, *botter*, *barbotter*, *emmaillotter*, *frotter*, *garotter*, *gigotter*, *gobelotter*, *grelotter*, *jabotter*, *marcotter*, *marmotter*, *sanglotter*, etc. Mais le plus grand nombre ne s'écrivent qu'avec un *t*, *comploter*, *noter*, *numéroter*, etc.

MOTS EN UL, ULE *et* ULLE.

Nul fait au féminin *nulle*. Les autres adjectifs terminés en *ule*, au masculin comme au féminin, sont *crédule*, *incrédule*, *majuscule*, *ridicule*, etc.

Les seuls substantifs terminés en *ul* où l'*l* se prononce, sont *cumul*, *calcul*, *consul*, *proconsul*, *recul*. Les autres substantifs de cette terminaison s'écrivent en *ule* ; *cédule*, *cellule*, *mule*, *scrupule*, etc., et il n'y a que *bulle* où l'*l* se redouble ; il reste simple dans les verbes *calculer*, *cumuler*, *stipuler*, etc.

MOTS EN UTE *et* UTTE.

L'adjectif *brut* fait, au féminin, *brute*, avec un *t*.



Les substantifs où le *t* se redouble, sont *butte, hutte, lutte.*

Tous les autres s'écrivent avec un seul *t.*

On écrit aussi avec deux *tt* les verbes *lutter, hutter.* Il reste simple dans tous les autres.

MOTS EN OUL *et* OULE.

Le seul nom adjectif en *oul* est *soûl* (rassasié), qui fait au féminin, *soûle.* On ne trouve de substantifs terminés en *oul,* que quelques noms propres et de dignités, tels que *Capitoul, S.-Papoul, Toul, Vezoul,* etc. Tous les autres mots de cette terminaison, soit noms, soit verbes, s'écrivent en *oule,* et il n'y en a aucun où l'*l* se redouble.

MOTS EN OUTE *et* OUTTE.

On ne redouble le *t* dans cette terminaison, que dans les mots *goutte* (maladie), *goutte* (de liqueur), et dans ceux qui en sont dérivés, comme les verbes *dégoutter, égoutter,* etc. Tous les autres mots s'écrivent avec un seul *t, doute, déroute, toute,* etc.

On n'a pas indiqué les mots dont les pénultièmes sont longues et marquées d'un accent circonflexe, parce que, suivant ce qui a été établi, les consonnes y sont toujours simples, à cela près de quelques exceptions que nous avons fait connaître.

DE LA LECTURE.

Nous terminerons cette deuxième partie par quelques notions sur la ponctuation et la prononciation en général, et les mêmes auteurs, seront encore invoqués par nous, et viendront à notre secours.

DE LA PONCTUATION.

Rien n'est plus nécessaire que la ponctuation ; elle est l'ame du discours ; mais c'est surtout dans la lecture à haute voix que son utilité est incontestable. Elle sert à déterminer les diverses inflexions de voix, et les repos plus ou moins longs que demandent certains passages ou certaines fins de phrases. Cependant, pour cette partie si utile de notre prosodie, nous ne donnerons que des indications concises. Ainsi, nous dirons :

La virgule (,) se met ordinairement après les substantifs, les adjectifs et les verbes.

Le point et virgule (;) sépare deux phrases tellement liées entr'elles, que la première serait obscure et inintelligible si elle n'était point suivie de la seconde.

Les deux points (:) séparent deux phrases qui, ensemble ou divisées, présentent toujours un sens complet, quoique cependant la seconde serve de complément à la première.

Le point simple (.) ne s'emploie qu'à la fin d'une phrase ou d'un discours, et quand le sens est entièrement fini.

Le point interrogatif (?) et le point exclamatif (!) indiquent assez leur emploi par leur dénomination.

La suite de points (.....) marque une réticence ou un repos fortement prolongé.

DE LA PRONONCIATION.

La prononciation est la manière d'articuler de vive voix, distinctement, suivant les règles, ou conformément à l'usage, tous les mots et toutes les lettres d'une langue.

Le fond de la prononciation française s'apprend en même temps que l'on apprend à lire.

Il y a en français deux prononciations différentes; l'une pour les vers et le discours soutenu, et l'autre pour la prose commune et le discours ordinaire.

Dans les vers et le discours soutenu, c'est-à-dire, dans les discours prononcés en chaire, au barreau, à la *tribune* politique ou en d'autres occasions, qui demandent de la gravité et de la noblesse, on prononce la plupart des lettres qui sont à la fin des mots, quand les mots suivants commencent par une voyelle ou un *h* non aspiré.

Cette prononciation est si essentielle dans les vers, à l'égard des *s* qui terminent les noms pluriels, et des *nt*, qui se trouvent à la fin des troisièmes personnes muettes

du pluriel dans les verbes, que si on ne les y prononçait pas, le vers manquerait d'une syllabe, et par conséquent n'aurait plus ni cadence ni harmonie, comme il arriverait dans ces deux vers :

Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu,
Que le début, la fin, répondent au milieu;

que l'on doit dire :

Il faut que chaque cho-zy soit mi-zen son lieu,
Que le début, la fin, répon-de-tau milieu.

Et dans lesquels on pourrait dire :

répond'nt au milieu.

Ce qui détruirait l'harmonie poétique.

Il faut noter ici quelques remarques sur la lettre *n*, lorsqu'elle se trouve à la fin d'un mot.

Cette lettre se prononce à la fin d'un pronom ou d'un adjectif, immédiatement suivi de son substantif commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. Ainsi on prononce *mon nâme, un bon nami, un ancien nhistorien.*

L'*n* final ne se prononce pas dans les autres mots, soit substantifs, soit adverbes ou autres, de quelque manière que commencent les mots suivants; ainsi l'on dira, sans faire entendre le son de l'*n*, *intention excellente, passion aveugle, illusion étrange, prédestination éternelle, des gens non éclairés, un plan utile, un dessein honnête,* et non pas *intention nexcellente, passion naveugle,* etc.

La raison que l'on pourrait donner de cette règle, est que l'*n*, à la fin d'un mot, exprime ordinairement, avec la voyelle dont il est précédé, le son simple et permanent d'une espèce particulière de voyelle que

l'on appelle *nasale*, et que l'on aurait pu écrire avec un seul caractère, comme les autres. Or, une voyelle finale ne se lie pas par elle-même dans la prononciation avec la voyelle suivante, si l'on n'y ajoute une consonne dont le son lui soit absolument étranger, comme quand on dit, *aima-t-il, aime-t-elle, étudie-t-on;* au lieu de *aima-il, étudie-on, aime-elle,* etc. Si le son de la voyelle nasale était exprimé par un caractère unique et particulier, il n'y aurait plus alors aucune raison de la lier avec la voyelle suivante par le moyen de la consonne *n*, puisqu'elle participe aussi peu du son de l'*n* que de celui des autres consonnes.

Dans les monosyllabes *on* et *en*, on prononce le *n*, quand ils précèdent d'autres mots qui commencent par une voyelle ou un *h* non aspiré, et dont ils sont inséparables : comme dans *on aime, en étudiant, en Italie, on envoie :* au lieu que, *on* étant après le verbe, et *en* après un impératif, on n'en prononce pas l'*n*, de quelque manière que commencent les mots suivants, comme dans *va-t-on à la campagne? donnez-en un autre.*

L'n, dans *bien*, adverbe, et dans *rien*, se prononce ordinairement devant une voyelle ou un *h* muet, quand ils ont une relation étroite avec le mot suivant. Ainsi on dit, en prononçant l'*n*, *bien écrit, bien agréablement, rien autre chose, rien au monde*, etc.

Quand un mot commence par *in*, suivi d'un second *n*, ou par *im*, suivi d'un second *m*, comme dans *innocent, innombrable, immobile, immoler,* il ne faut faire entendre, en prononçant *in* et *im*, que le son de l'*i*, et non pas celui de la voyelle nasale *ain,* comme dans

ingrat, impoli, avec cette différence qu'on ne prononce qu'un *n* dans *innocent*, et qu'il faut prononcer les deux *mm* dans *immobile, immoler*, etc.

L'abbé d'Olivet s'est déclaré ouvertement contre l'articulation vicieuse de l'*n* par les mêmes raisons.

Lorsque le *d* s'articule à la fin des mots, c'est toujours avec le son du *t*. *Un grand homme, il entend à demi mot;* prononcez comme s'il y avait *un grant homme, il entent à demi mot.*

On exprime le *g* avec le son du *k; il sue sang et eau;* lisez comme s'il y avait *san ké eau.*

Le *p* final ne se prononce pas ordinairement. *Le camp ennemi, un champ étendu;* lisez comme s'il y avait : *le can ennemi, un chan étendu;* cependant il se lie à la fin des mots *beaucoup* et *trop : j'ai beaucoup étudié, vous êtes trop heureux,* lisez comme s'il y avait : *j'ai beaucou pétudié, vous êtes tro peureux.*

L'*x* se prononce avec le son de l'*s* doux ou du *z*. Les *feux étincelants*, dites : *les feu zétincelants.*

Le *t* final ne se prononce jamais dans *et*, conjonction.

Dans la prose commune et dans le discours ordinaire, on tient moins à articuler les consonnes finales, et même les *s* et les *t* avant les mots qui commencent par une voyelle ou par un *h* non aspiré, aussi exactement que dans les vers et dans le discours soutenu. Cependant cette articulation est de rigueur pour les adjectifs placés immédiatement avant leurs substantifs et les pronoms, quels qu'ils puissent être, avec lesquels ils ont une liaison étroite : comme de *belles actions*, de *bons avis, les avantages, mes affaires, vos ouvrages, vous aimez, vous avez*

lu, etc., qu'il faut lire comme s'il y avait : de *belle zactions*, de *bon zavis*, etc.

Il est d'usage aussi de prononcer le *t* final dans les troisièmes personnes du pluriel des verbes, comme dans *ils vont à Rome, ils sont à Paris, elles étaient à table, ils espéraient arriver*, etc.

C'est ici le lieu de faire quelques observations sur la prononciation des diphthongues.

Plusieurs voyelles ne forment une diphthongue que quand elles expriment un son double exprimé par une seule émission de voix.

Ainsi, quand ces mêmes voyelles se prononceront en deux syllabes, elles ne pourront être considérées comme diphthongues.

Dans le discours familier, presque tous les assemblages de voyelles exprimant un double son ne forment qu'une seule syllabe, et l'on prononce *biai-ser, ma-té-riaux, é-tu-diant, pa-tient, am-bi-tion, joué*, etc., et non pas *bi-ai-ser, ma-té-ri-aux, é-tu-di-ant, pa-ti-ent, am-bi-ti-on, jou-é*. Ces articulations *iai, iau, ian, ien, ion, oué*, etc., peuvent alors être regardées, dans ces mots, comme de véritables diphthongues.

Mais la plupart de ces syllabes, qui ne font qu'un son dans le discours familier, en forment deux dans la poésie et dans le discours soutenu. Ainsi il faudra prononcer *ru-i-ner, for-ti-fi-ant, mu-si-ci-en, pré-ci-eux, con-di-tion*, etc., non pas *rui-ner, forti-fiant, musicien, pré-cieux, condi-tion*, comme on le ferait dans le discours ordinaire. Aussi n'est-il pas aisé de déterminer par des règles générales quels sont les assemblages de voyelles exprimant un

double son, qui doivent se prononcer en une ou deux syllabes, dans la poésie et dans le discours soutenu.

Nous ferons observer seulement :

Que presque toutes les diphthongues cessent de l'être, et se prononcent en deux temps ou en deux syllabes, quand elles sont à la suite d'un *r* ou d'un *l* précédé d'une autre consonne. C'est pour cela qu'on prononce *cri-a, pri-ant, pu-bli-ons, san-gli-er, meur-tri-er, cli-ent,* etc.

Oi se prononce toujours en une seule syllabe, soit dans le discours ordinaire, soit dans la poésie et le discours soutenu, comme dans *roi, voi-là, droi-tu-re, moi, toi, foi.*

Ion ne se prononce en une syllabe dans la poésie et le discours soutenu, que quand il forme la terminaison des premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, du présent du conditionnel, du présent ou de l'imparfait du subjonctif des verbes, comme dans *nous aimions, nous aimerions, nous aimassions,* etc., à moins qu'il ne soit à la suite d'un *r*, précédé d'une autre consonne, auquel cas on prononce, *nous met-tri-ons, nous ren-dri-ons, nous rom-pri-ons, nous vain-cri-ons,* etc. Partout ailleurs, *ion* forme deux syllabes, *vi-si-on, es-pi-on, com-mu-ni-on, li-on, ac-ti-on,* etc.

Oin est toujours d'une seule syllabe : *join-ture,* etc.

Les autres assemblages de voyelles, appelés diphthongues simples, composées ou nasales, se prononcent, dans la poésie et dans le discours soutenu, tantôt en une syllabe, et tantôt en deux. Ainsi, *ie, ui, ian, ien,* ne forment qu'une syllabe, dans *biè-re, ce-lui, Dieu, vian-de, bien-*

fait, et ils en forment deux dans *ni-er; ru-i-ne, o-di-eux, ri-ant, li-en*, etc. Ce n'est que par l'usage et par la lecture que l'on saisira ces différences dans la prononciation.

Il faut articuler toujours comme un *é* fermé, et non comme un *è* ouvert, ainsi que le font quelques-uns, les premières personnes du singulier des prétérits de l'indicatif des verbes de la première conjugaison, et les premières personnes du singulier de tous les futurs qui s'écrivent par *ai*, *j'allai*, *j'aimai*, *je demandai*, *j'irai*, *j'aimerai*, *je demanderai*, etc., comme s'il y avait : *j'allé*, *j'aimé*, *je demandé*, *j'iré*, *j'aimé*, *je demanderé*.

L'*e* qui précède les terminaisons du futur de l'indicatif, est toujours muet, à moins que ces terminaisons n'aient deux *rr*, auquel cas cet *e* deviendra ouvert. Ainsi on prononce *j'aimerai*, *nous cueillerons*, avec l'*e* muet, et je *verrai* avec l'*è* ouvert, comme s'il y avait *je vairé*.

Dans les futurs, où les deux *rr* se prononcent fortement, comme dans *j'acquerrai*, *je courrai*, *je mourrai*, etc., on semble ajouter ordinairement, en les prononçant, un *e* muet entre les deux *rr*, ce qui allonge le mot d'une syllabe, et on prononce alors *j'acquérerai*, *je courerai*, *je mourerai*, etc. C'est à tort ; il faut prononcer les deux *rr* en un seul temps, en sorte que *j'acquerrai* ne fasse que trois syllabes, et *courrai* et *mourrai* chacun deux.

Ce que nous venons de dire du futur, doit s'entendre également du présent du conditionnel : *j'acquerrais*, *je courrais*, *je mourrais*, etc.

On prononce avec l'*é* fermé, toutes les secondes personnes du pluriel du futur, aussi bien que des autres temps des verbes, quand elles finissent par *ez*.

L'*e* muet ne se fait point entendre dans les terminaisons du futur et du conditionnel présent, quand il est précédé d'une autre voyelle. Ainsi on prononcera *j'étudierai*, il *effraiera*, nous *emploierons*, vous *appuierez*, je *tuerai*, je *louerai*, etc., comme s'il y avait : *j'étudîrai*, il *effraîra*, nous *emploîrons*, vous *appuîrez*, je *tûrai*, je *loûrai*; et *j'essuierais*, *je paierais*, etc., comme *j'essuîrais*, *je paîrais*.

Les deux *ss* qui terminent l'imparfait du subjonctif dans tous les verbes, doivent toujours se prononcer fortement : *Il ne croyait pas que je le voulusse*.

Quand le mot ou pronom *le* est mis après l'impératif, il doit toujours se prononcer avec le son faible de l'*e* muet, comme on le prononcerait s'il formait la dernière syllabe de tout autre mot. Ainsi, dans *dites-le*, *demandez-le*, *aimons-le*, etc., *le* se prononce comme à la fin de *fidèle*.

On prononce encore très-communément les pronoms élidés *le* et *la* avant les verbes qui commencent par une voyelle ou par un *h* muet, comme s'il y avait deux *ll*, *je ll'aime*, *je ll'ai étudié*, nous *ll'ignorons*, etc.; tandis qu'il ne faut faire entendre dans ces phrases et autres semblables, que le son d'un seul *l*, *je l'aime*, *je l'ai étudié*, *nous l'ignorons*, etc.

Nous terminerons ces réflexions par un passage de l'*Art poétique* de Boileau, qui devra servir d'exemple. Il est écrit suivant le génie de la langue française et présenté ensuite suivant les règles usuelles de la prononciation.

Ce passage, ainsi présenté, sera la meilleure explication que nous puissions donner sur la prononciation et la lecture.



Des succès fortunés du spectacle tragique,
Dans Athènes naquit la comédie antique.
Là, le Grec né moqueur, par mille jeux plaisants,
Distilla le venin de ses traits méprisants.
Aux accès insolents d'une bouffonne joie,
La sagesse, l'esprit, l'honneur furent en proie.
On vit par le public un poète avoué,
S'enrichir aux dépens du mérite joué;
Et Socrate par lui, dans un chœur de nuées,
D'un vil amas de peuple attirer les huées.
Enfin de la licence on arrêta le cours.
Le magistrat, des lois emprunta le secours,
Et rendant par édit les poètes plus sages,
Défendit de marquer les noms et les visages.
Le théâtre perdit son antique fureur,
La comédie apprit à rire sans aigreur;
Sans fiel et sans venin sut instruire et reprendre,
Et plut innocemment dans les vers de Ménandre.
Chacun peint avec art dans ce nouveau miroir,
S'y vit avec plaisir, ou crut ne s'y point voir.
L'avare des premiers rit du tableau fidèle,
D'un avare souvent tracé sur son modèle;
Et mille fois un fat finement exprimé,
Méconnut le portrait sur lui-même formé.

Que la nature donc soit votre étude unique,
Auteurs qui prétendez aux honneurs du comique!
Quiconque voit bien l'homme, et d'un esprit profond,
De tant de cœurs cachés a pénétré le fond;
Qui sait bien ce que c'est qu'un prodigue, un avare,
Un honnête homme, un fat, un jaloux, un bizarre;
Sur une scène heureuse il peut les étaler,
Et le faire à nos yeux, vivre, agir et parler.
Présentez-en partout les images naïves,
Que chacun y soit peint des couleurs les plus vives.

La nature féconde en bizarres portraits,
Dans chaque ame est marquée à de différents traits.
Un geste la découvre, un rien la fait paraître;
Mais tout esprit n'a pas des yeux pour la connaître.

Le temps qui change tout, change aussi nos humeurs,
Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.
Un jeune homme toujours bouillant dans ses caprices,
Et prompt à recevoir l'impression des vices ,
Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
Rétif à la censure, et fou dans les plaisirs.

L'âge viril plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage;
Contre les coups du sort songe à se maintenir;
Et loin dans le présent regarde l'avenir.

La vieillesse chagrine incessamment amasse;
Garde, non pas pour soi, les trésors qu'elle entasse,
Marche en tous ses desseins d'un pas lent et glacé:
Toujours plaint le présent, et vante le passé;
Inhabile aux plaisirs dont la jeunesse abuse,
Blâme en eux les douceurs que l'âge lui refuse.

Ces vers doivent être lus ainsi :

Des succès fortunés du specta-cle tragique,
Dans zAthè-ne naquit la comédi-iantique.
Là, le Grec né moqueur, par-mi-le jeux plaisants
Distilla le ve-nin de ses traits méprisants.
Aux zaccè zinsolents d'une bouffo-ne joie,
La sagès-se, l'esprit, l'honneur fure-ten proie.
On vit par le public kun poè-tavoué,
S'enrichi-raux dépens du méri-te joué,
Et Socra-te par lui, dan zun chœur de nuées,
D'un vi lamas de peu-plattirer les huées.

Enfin de la licen-son narrêta le cours.
Le magistrat, des loi zemprunta le secours,
Et rendant par édit, les po-è-te plus sages,
Défendit de marquer les nom zet les visages.
Le théâ-tre perdit son anti-que fureur,
La comédi-iappri tà ri-re san zaigreur;
Sans fiè let sans venin su tinstrui ret reprendre,
Et plu tinnocemment dans les vers de Ménandre.
Chacun pein tavec art dans ce nouveau miroir,
S'y vi tavec plaisir, ou crut ne s'y point voir.
L'ava-re des premiers rit du tableau fidèle,
D'un ava-re souvent tracé sur son modèle;
Et mil-le fois un fat finement exprimé,
Méconnut le portrait sur lui-même formé.

Que la natu-re donc soit vo-trétu dunique,
Auteurs qui prétendé aux zhonneurs du comique!
Quicon-que voit bien l'hom met d'un esprit profond,
De tant de cœurs caché za pénétré le fond;
Qui sait bien ce que c'est qu'un prodi gun navarre,
Un honnêt thomme, un fat, un jaloux, un bizarre,
Sur u-ne scè nheureu zil peut les étaler,
Et les fai rà nos yeux, vivre, agi-ret parler.
Présenté zen partout les ima-ge naïves,
Que chacu ny soit peint des couleurs les plus vives.
La natu-re fécon den bizar-re portraits,
Dans cha qâ m'est marqué cà de différents traits.
Un ges-te la découvre, un rien la fait paraître;
Mais tout esprit n'a pas des yeux pour la connaître.

Le temps qui chan-ge tout, chan jaussi nos humeurs,
Cha kâ ja ses plaisirs, son espri tet ses mœurs.
Un jeu nhomme toujours bouillant dans ses caprices,
Et promp tà recevoir l'impressi-on des vices;
Est vain dans ses discours, vola gen ses désirs,
Réti fà la censu, ret fou dans les plaisirs.

L'â-ge viril plus mûr, inspi run air plus sage,
Se pous sauprès des grands, s'intri-gue, se ménage ;
Con-tre les coups du sort son jà se maintenir ;
Et loin dans le présent regar-de l'avenir.

La vieillès-se chagri nincessammen tamasse ;
Gar-de, non pas pour soi, les trésors qu'è lentasse,
Mar chan tous ses desseins d'un pas lent et glacé :
Toujours plaint le présent, et van-te le passé ;
Inhabi laux plaisirs dont la jeunès sabuse,
Blâ men eux les douceurs que l'â-ge lui refuse.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

COUP-D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

MÉTHODES.

NOUVEAUX PRINCIPES D'ARTICULATION.

TABLEAUX DE LECTURE.

I.

Le temps n'est plus où l'on insérait dans les actes publics cette phrase de la plus admirable ingénuité : « *Et a déclaré ne savoir signer, attendu sa qualité de gentilhomme.* »

Aujourd'hui, le plus humble artisan réclame pour lui, comme pour ses fils, les connaissances primaires, *la lecture* et *l'écriture,* sans lesquelles l'homme n'est qu'un être incomplet, puisque la plus courte distance lui rend toute communication impossible avec ses semblables; car, s'il ne sait lire, il ne pourra juger des pensées des autres exprimées par l'écriture; et s'il ne sait

lui-même écrire, à son tour, il ne pourra transmettre ses idées, quelque simples ou quelqu'importantes qu'elles puissent être; et, c'est à l'invention de l'imprimerie que nous devons la progression constante de cet immense bienfait de l'intelligence humaine.

Du reste, le mouvement propagateur qui se remarque depuis quelques années, ne s'est pas seulement manifesté de nos jours. — Le règne de Charlemagne, époque brillante du moyen-âge, nous montra les arts et les sciences sortant resplendissants de leur tombeau. — Mais, hélas! une confusion, une obscurité plus complète naquirent presque aussitôt, et le chaos remplaça la consolante aurore que nous avait montrée le fils de Pépin, aurore tristement suivie de journées d'orages et de bouleversements politiques.

On sembla se complaire dans l'ignorance!

On oublia que, chez les peuples anciens, la science avait été en honneur.

On oublia que, chez les Grecs et chez les Romains, les orateurs n'ont cessé d'en faire l'éloge.

Un champ, quoique fertile, dit Cicéron, ne peut être productif sans culture. — Il en est de même de l'esprit sans instruction.

Et Diogène de Synope, raillant l'ignorance des Mégariens : « J'aimerais mieux, disait-il, être le bélier d'un habitant de Mégare que d'être son fils, » indiquant par là qu'ils prenaient, à la vérité, un soin tout particulier de leurs troupeaux, mais qu'ils négligeaient l'instruction de leurs enfants.

Alors, l'enseignement n'était pas seulement un *métier*, c'était une gloire.

C'est par les leçons de l'empereur Auguste que ses petits-fils ont appris à lire et à écrire.

Le grand Constantin attachait une telle importance à ce que la lecture fût rendue facile, qu'il recommandait à Eusèbe de Palestine de prendre soin que les livres ne fussent *écrits que par de bons ouvriers.*

L'empire romain ayant disparu sous les nuées de barbares vomies par le nord, non seulement les masses, mais les castes privilégiées elles-mêmes, qui auraient dû conserver des semblants d'étude, en vinrent, peu à peu, à négliger les premiers éléments d'une instruction dont les Gaulois, nos ancêtres, se détachèrent cependant les derniers.

Suivons pas à pas cette triste décadence.

Au cinquième siècle, nous voyons un évêque ne pouvoir, *par pure incapacité,* signer son nom dans la conférence de Carthage.

Quelques années plus tard, au conciliabule d'Ephèse, deux nouveaux prélats se trouvèrent dans le même cas d'impuissance.

Le concile de *Chalcédoine,* d'un demi-siècle environ après la réunion de Carthage, ne compte pas moins de quarante évêques obligés de signer par la main de leurs prêtres ou de leurs diacres.

Que de princes aussi ont fait asseoir, à côté d'eux, l'ignorance sur le trône.

Théodoric, roi des Ostrogoths (493), non seulement

ne savait pas lire, mais il défendit à ses sujets de fréquenter les écoles.

L'empereur Justin ne savait ni lire ni écrire.

Chilpéric Ier paraît avoir été le seul de nos premiers rois qui possédât quelques notions d'arts ou de sciences; — mais, quoique son savoir pût paraître extraordinaire aux hommes de son époque, il est probable qu'il se bornait, comme résultat de l'*étude*, à quelques principes de *lecture* et d'*écriture*.

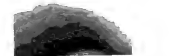
Cependant, dès le 7e siècle, les lettres, qui n'avaient pas tout à fait disparu de l'Italie, tentèrent de se ranimer dans quelques-unes des contrées de l'Europe, autrefois soumises aux Romains. — Ainsi, le dixième concile de Tolède prescrit aux veuves qui voudront entrer dans le cloître, de faire *leur cédule de profession de foi par écrit*.

Le Boisseau continue cependant à couvrir la lampe jusqu'au règne de Charlemagne; — mais, avec ce grand homme, ainsi que nous venons de le dire, les sciences brillèrent d'un éclat instantané.

Le roi Charles, dit Eginhart, son historien, ne dédaigna pas d'apprendre la grammaire à trente ans, — *et faisait apprendre à ses enfants, ce à quoi il s'appliquait lui-même*.

L'université de Paris lui doit son origine.

Le passage suivant, que nous empruntons au même historien, fera mieux, que toutes les réflexions, connaître avec quel zèle empressé le fils de Pépin surveillait cette heureuse renaissance.



« Le glorieux roi Charles, revenant en Gaule, après une longue absence, ordonna qu'on lui amenât les enfants qu'il faisait élever dans son palais, et qu'ils lui présentassent le fruit de leurs études. — Ceux d'une condition médiocre, et même obscure, avaient le mieux réussi, et ce qu'apportaient les enfants des nobles n'avait aucune valeur.

» Alors, le sage prince, suivant l'exemple du Souverain juge, sépara les bons ouvriers d'avec les paresseux, et, ayant fait placer les premiers à sa droite, il leur dit : — Mes enfants, soyez assurés de ma bienveillance, puisque vous vous êtes soumis à l'exécution de mes ordres, en travaillant pour votre utilité et de tout votre pouvoir. Efforcez-vous d'atteindre au plus haut degré, et comptez que je vous donnerai évêchés et abbayes considérables, et que vous serez toujours précieux à mes yeux.

» Quant à vous, dit-il à ceux placés à sa gauche, vous, nés d'un sang noble, enfants des premières maisons de mon royaume, par une vaine confiance en votre noblesse et en vos riches possessions, vous avez négligé de m'obéir en marchant dans la route de la vraie gloire de votre âge ; — vous avez préféré à l'étude, le jeu, l'oisiveté et les stériles amusements ; — je jure, par le Roi du ciel, que votre noblesse et les agréments de votre personne ne seront auprès de moi d'aucune considération, et, sachez-le bien, si, par une étude sérieuse et empressée, vous ne regagnez ce que vous a fait perdre votre indolence pour le bien,

vous n'obtiendrez jamais de moi aucune faveur. »

D. Hyacinthe Morice, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne*, dit que l'ignorance était si profonde, dans le 9e siècle et les suivants, que *les laïques ne savaient plus ni lire ni écrire*.

En général, les personnes sachant lire étaient si rares dans ce siècle, et la lecture paraissait une science si difficile, que l'on dut s'accoutumer, en écrivant, à mettre de petites distances entre chaque expression, et l'on ne lisait plus que les livres où cette méthode était observée avec soin ; — les signes de la ponctuation étant multipliés à l'infini, c'est ainsi qu'on arriva à ne plus pouvoir déchiffrer les manuscrits les moins anciens, et qu'ensuite ils furent abandonnés.

Au 10e siècle, l'auteur de la *Vie de saint Bérégire*, abbé et fondateur du monastère de Saint-Hubert-en-Ardennes, put à peine expliquer une charte du comte *Grimbert*, antérieure d'environ 200 ans.

En 1075, le clergé de Tours, ne pouvant lire une bulle du pape Grégoire V, déposée dans les archives de la collégiale de Saint-Martin, l'archevêque députa deux dignitaires à Barthélemy, abbé de Marmoutiers, comme au seul *déchiffreur* capable de faire connaître le contenu de ce titre, qui pourtant n'avait pas plus d'un siècle et demi de date.

Au surplus, la France n'offre pas seule des exemples de cette déplorable ignorance.

Il paraît constant que Wilfred d'Angleterre, Testillon de Bavière, Basile le Macédonien, et Herbaud,

chef de la justice de l'Empire, n'ont su ni lire ni écrire.

Au commencement du 13e siècle, il était rare de trouver un laïque qui possédât la première de ces connaissances. — De huit témoins, qui assistèrent à l'ouverture d'un testament, — il s'en trouva cinq qui ne *purent* signer.

Le côté remarquable de Guillaume-le-Conquérant, n'était pas celui de la science.

Le 14e siècle voit le chaos commencer à se débrouiller; — c'est l'époque du règne désastreux de Charles VI.

Au 15e siècle, l'Europe entière sort de sa profonde léthargie; la prise de Constantinople est le signal de la renaissance des lettres. — C'est le siècle des Léon et des Médicis : c'est celui qui voit naître l'imprimerie.

Oh! alors, les peuples marchent à pas de géant dans l'étude des arts et des sciences; — et, plus nous avançons, plus aussi nous voyons *le besoin de savoir* se répandre et pénétrer dans les masses.

Afin de faciliter ce mouvement, on dut s'occuper des moyens à introduire, ou mieux à créer, pour rendre la science accessible aux classes les moins favorisées de la société. — On dut faire entrer, surtout, dans la balance, le peu de temps que le plus grand nombre pouvaient consacrer à l'acquisition d'une part minime de cette conquête de la civilisation.

Dans cette situation, deux classes de savants durent se présenter aux nations. Les uns, au génie vaste et puissant, se proposèrent de *créer le langage*, en lui im-

posant des lois fixes et certaines; les autres, plus simples, mais non moins utiles, se chargèrent d'en faciliter l'étude.

De là sont nées les méthodes.

II.

Que signifie ce mot *méthode ?*

Il vient du latin *methodus*, qui lui-même dérivait du grec *methodos*, formé de *méta*, par, et de *odos*, chemin, voie ; — en termes ordinaires, c'est le moyen d'arriver au but que l'on se propose d'atteindre par la voie la plus convenable. — C'est encore le moyen de dire ou de faire quelque chose dans l'ordre le plus favorable au développement rationel des idées; — ce sont des règles données pour aider à l'exécution des principes nouveaux ou particuliers pour apprendre ; — c'est, enfin, un ouvrage élémentaire consacré à l'étude d'une langue.

Notre livre est donc une *Méthode*.

Nous adoptons cette qualification dans toute sa valeur; mais, avant d'exposer la nôtre, nous désirons jeter un coup-d'œil sur quelques-unes de celles qui nous ont précédé.

Les livres et autres ouvrages de lecture sont composés de phrases, disent les auteurs du *Manuel des aspirants aux brevets de capacité;* les phrases sont composées de mots, les mots de syllabes et les syllabes de

lettres; conformément à cette décomposition, on avait regardé les lettres comme les éléments de la lecture, et par suite, on avait recomposé les syllabes avec les lettres, les mots avec les syllabes et les phrases avec les mots. — *Telle est l'ancienne méthode de lecture.*

Puis, vient l'énumération des difficultés que présentait cette méthode.

MM. de Port-Royal, ajoutent les mêmes auteurs, tentèrent les premiers une réforme importante dans la méthode de lecture; ils proposèrent de changer la dénomination des consonnes dans l'épellation, de les prononcer *be, ce, de,* etc., au lieu de *bé, cé, dé,* etc., en conservant l'ancienne épellation.

Cette amélioration, importante cependant, ne satisfit pas tous les esprits.

Dans la nouvelle épellation, disait-on, la syllabe se considère comme formée d'un élément ou de deux éléments : — d'un élément, si la syllabe ne contient pas d'articulations modifiant le son, comme *eu*, *eau*, *eux;* de deux éléments, si l'articulation modifie le son, comme dans *beau, deux,* etc.

Cette modification dans l'épellation conduisit à la méthode *sans épellation*, dans laquelle les auteurs rejettent toute décomposition des mots comme n'étant propre qu'à fatiguer inutilement la mémoire des élèves; car, disent-ils, les syllabes étant les véritables éléments des mots, on ne peut pas décomposer les syllabes, puisque ce serait aller plus loin que l'élément.

Des combinaisons simples, on passe à l'équivalent

des sons et des articulations; — et, bientôt, on arrive aux difficultés et à la lecture courante.

Mais, selon nous, ces principes, sur lesquels sont basées la plupart des méthodes publiées de nos jours, ne sont pas nouveaux.

En 1719, fut imprimé, pour la première fois, et après une démonstration, avec expérience publique de plus de quinze années, un Traité ayant pour titre : *Méthode de lecture, pour apprendre à lire le français et le latin*, etc., par Delaunay, maître de pension, à Paris. Cet ouvrage, que l'auteur se proposait de refondre, paraît avoir eu peu de succès lors de son apparition; mais son fils, le sieur P. Delaunay, n'en continua pas moins d'enseigner d'après les mêmes principes.

Nous avons sous les yeux un exemplaire de cet ouvrage, réimprimé en 1742, et qui renferme le passage suivant, emprunté à la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet.

« Quand l'auteur présenta sa méthode, en 1713, à M. l'abbé Bignon, ce savant, après l'avoir examinée, y trouva de fort grands avantages et applaudit au zèle et aux vues de l'auteur. »

Cette méthode eut ensuite d'autres approbateurs.

Ce que M. l'abbé Goujet désirait, ajoute le sieur P. Delaunay fils, pour rendre l'ouvrage de mon père plus utile, c'est précisément ce que j'ai tâché de faire. — Je l'ai réformé et perfectionné.

Du reste, le 18e siècle n'était pas moins fécond en innovations que le 19e; ce qui le prouve, c'est que

Delaunay commence sa préface par ces mots : « *Beaucoup de gens font des méthodes nouvelles*..... » Et plus loin : « *On veut être auteur*.... »

Puis, il fait l'historique de sa méthode en discutant judicieusement les objections qu'on lui a opposées, et il conclut, en affirmant que *les génies les plus tardifs* peuvent, avec lui, *savoir lire* correctement *en quatre mois*.

Pour lui les consonnes se nomment *be, ce, de, fe, ge, he, je, le, me, ne, pe, que, re, se, te, ve, xe, ze,* parce que, dit-il, on ne peut s'empêcher de les nommer ainsi dans la plupart des mots où elles se trouvent employées. — *Be*soin, *ce*la, *de*nis, *f*erai, *g*elée, *h*eure, *j*etons, *l*evain, *m*elon, *p*elouse, et comme aussi dans a*b*, a*d*, a*f*, a*l*, a*m*, a*n*, a*p*, a*q*, a*r*, etc., et tant d'autres, en appuyant un peu sur la consonne.

Quand les enfants savent le nom des lettres, on leur apprend, comme on l'a déjà observé, un petit nombre de principes contenus dans peu de pages et qui concernent les sons des lettres doubles et triples, par exemple, ces syllabes *in*, *on*, *an*, *au*, *un*, qu'on leur fait prononcer à la fois et en un seul son, ainsi qu'on le verra expliqué dans les principes de cette méthode, en leur disant : un *i* et un *n* produisent ensemble le son contenu dans la syllabe *in*, que l'on prononce tout d'une voix, comme dans ces mots, *incurable*, *inconcevable;* un *o* et un *n* forment encore ensemble le son contenu dans la syllabe *on*, comme dans ces mots *maison*, *oison*, et ainsi des autres ; cette explication ne doit

se faire que dans les premiers commencements; car, en leur faisant répéter ces doubles lettres dans le principe, on doit, sans leur détailler ces lettres l'une après l'autre, leur faire prononcer chaque syllabe tout d'une voix, à la seule inspection, de manière que le disciple n'a que faire, pour nommer ces syllabes, d'articuler ni des sons étrangers, ni même les lettres qui les composent séparément, comme par l'ancienne méthode; il dit tout d'un coup, *in, on, an, au, un.* Ainsi, voilà, comme l'on voit, un grand chemin de fait; car ensuite, nommant les lettres et les syllabes, il sait lire presque aussitôt; c'est ce que nous allons faire sentir dans un moment, bien mieux, par la manière d'épeler.

On leur explique ainsi les lettres triples et quadruples qui se prononcent tout à la fois. Il faut leur faire sentir chaque son de ces lettres et syllabes, par un exemple et un petit raisonnement qui serviront beaucoup à soulager leur mémoire et à aider leur intelligence, car il est nécessaire de se rendre petit avec les petits et de se proportionner à la portée de leur esprit et au degré de leur capacité.

Après avoir promis de démontrer les défauts de l'ancienne méthode et les qualités de la nouvelle, Delaunay donne trois exemples qui, dit-il, vont mettre, tout homme dégagé de prévention, en état de juger cette question.

Nous emprunterons textuellement un de ces exemples et les développements qui s'y rapportent.

« Epelons ce mot, *invinciblement*, dit-il, par l'ancienne

méthode et ensuite par la nôtre, et nous connaîtrons de plus en plus, par ce parallèle, le circuit prodigieux que l'enfant est forcé de faire par l'ancienne manière, et, au contraire, combien la nôtre est facile, abrégée et naturelle.

» Par l'ancienne méthode, on fait articuler à un enfant 35 sons et demi pour parvenir à en trouver 5 seulement, qui sont *in-vin-ci-ble-ment;* donc tous les au-
1 2 3 4 5
tres sont impropres; ainsi, voilà 30 sons et demi d'inutiles. Suivant la nouvelle méthode, on n'en articule que 7, ce qui ne fait que 2 sons de plus qu'en lisant; encore, ont-ils une si grande analogie et un si grand rapport avec les véritables sons du mot, que l'enfant se trouve forcé de nommer, et de lui-même, les vrais sons du mot dès qu'il l'a épelé. Pour être convaincu de cette vérité, il ne faut que me suivre pas à pas. On dit donc, pour épeler par l'ancienne méthode *i è-ne in, v*
1 2 $\frac{1}{2}$ 3 4
i è-ne vin, in-vin, cé i ci, in-vin-ci, bé è-le é ble, in-
5 6 $\frac{1}{2}$ 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 $\frac{1}{2}$ 18 19 20
vin-ci-ble, è-me é è-ne té ment, in-vin-ci-ble-ment.
21 22 23 24 $\frac{1}{2}$ 25 26 $\frac{1}{2}$ 27 28 29 30 31 32 33.

» On voit, qu'en comptant les sons et les demi-sons articulés par la voix, ainsi qu'ils sont numérotés, il y en a 35 1/2, savoir : 33 de pleins et entiers, et 5 demi sons.

» Or, quel étrange circuit ne faut-il pas faire, selon l'ancienne méthode, pour parvenir à lire un seul mot! Quel casse-tête, pour un enfant qui n'a aucune connaissance! Combien sa pauvre mémoire se trouve-

t-elle chargée et embarrassée de sons étrangers et d'opérations inutiles, pour parvenir à trouver 5 sons seulement de nécessaires !

» Il faut encore remarquer que, si un enfant prononce à la fin les cinq sons véritables de ce mot, ce n'est pas avec le secours des principes de cette ancienne méthode, c'est malgré lui, puisqu'ils le détournent du vrai son du mot et ne l'y laissent arriver qu'en le faisant passer par des sons différents ou opposés qu'on lui fait articuler d'abord ; ce n'est qu'après avoir prononcé ces sons étrangers qu'on le force à prononcer le son ou le mot qui en est le résultat.

» Présentement épelons ce même mot selon les principes de la *Nouvelle Méthode*:

» Dans les premiers commencements, on montre à un enfant, avec le bout d'une touche, les deux premières lettres de ce mot et on lui demande quel nom ou quel son elles produisent ensemble. Il répond *in* [1]; cela est conforme à ses principes. Ainsi, il ne saurait se tromper. Ensuite on lui montre la lettre *v*, qu'il nomme *ve* [2]. On lui montre encore les deux lettres suivantes; il dit *in* [3], On continue de lui montrer les deux qui suivent; il dira encore et d'une seule voix, *ci* [4]. On lui montre de même les trois suivantes, qu'il nomme *ble* [5], toujours articulées à la fois et d'une seule voix; tout cela est conforme à ses principes. Il a une idée de ces sons très-

claire et très-distincte. Ainsi, il n'est point embarrassé. On lui montre ensuite la lettre *m*, qu'il nomme *me ;*
6
enfin, les trois dernières, qu'il nomme *ent*. Tout cela, on
7
le répète, est conforme aux sons qu'il connaît et qu'il articule dans ses principes. Il dit donc pour épeler : *in,*
1
v, in, ci, ble, m, ent. De manière qu'il n'articule que 7
2 3 4 5 6 7
sons en tout, pour épeler ce mot, dont deux paraissent un peu durs à l'oreille et sortent de la véritable prononciation, savoir : le deuxième son et le sixième; mais un petit raisonnement qu'on lui fait, le tire d'embarras et le porte à rectifier de lui-même ces deux sons en lisant.

» On lui dit : ce mot, composé de cinq syllabes, se doit prononcer aussi en lisant en 5 sons. Seulement, au lieu de dire *v-in*, on lui fait dire tout d'un coup *vin*, en
1 2
unissant et confondant cette première lettre avec les deux suivantes pour n'en faire qu'un son. Au lieu de dire *m-ent* en deux temps, on lui fait dire *ment* encore
1 2
tout d'une voix ; on lui explique ce que c'est qu'épeler, on lui dit qu'on n'en use ainsi avec lui, dans les commencements, que pour lui faciliter la lecture, et que si on lui fait couper ce mot de cette manière et prononcer les lettres *v* et *m* séparément de leurs syllabes, ce n'est que pour lui rendre l'assemblage de toutes ces syllabes plus sensible et plus aisé.

» Ainsi, lorsque cet enfant sait le nom de ses lettres et celui de quelques doubles, triples et quadruples, contenues en ses principes, en très-peu de jours il parvient à épeler, et presqu'aussitôt il prononce tous les mots naturellement et de lui-même, car on voit des enfants, qui lisent, même dès ces commencements, tous les mots, sans qu'on les leur ait dit auparavant, ce qui ne peut jamais arriver par l'ancienne Méthode, puisque les sons des lettres sont presque toujours opposés aux sons renfermés dans les mots, et qu'au lieu d'aider les enfants à les trouver, ils leur forment un obstacle invincible.

» On dira, pourquoi en épelant, faites-vous entendre des sons inutiles, comme dans ce mot *invinciblement*, où vous nommez les lettres *v*, et *m*, séparément? Que ne joignez-vous ces deux lettres à leurs syllabes et ne faites-vous prononcer chaque syllabe d'une seule voix; et au lieu de dire *v-in* en deux sons, que ne faites-vous

1 2

dire tout d'un coup, *vin?* Au lieu de dire *m-ent*, que ne

1 2

faites-vous aussi articuler cette syllabe *ment* d'une seule voix? Cela vous épargnerait ces deux sons inutiles, irait tout d'un coup au fait, et l'enfant ne prononcerait dans ce mot que les cinq sons désirés qui sont : *in-vin-ci-ble-ment.*

1 2 3 4 5

» A cela je réponds, que la chose est possible, et même, par-là, l'enfant n'articulerait effectivement que les cinq sons nécessaires; c'est même la meilleure méthode et que

je conseillerais à ceux qui n'en ont point d'autres; mais il est plus à propos de détacher quelquefois les lettres de leurs syllabes, dans les commencements, parce que, sans ces divisions, il faudrait que les principes de cette Méthode fussent composés d'un nombre infini de syllabes qui formeraient des volumes, au lieu que, suivant ces divisions et avec le secours de l'usage, l'enfant parvient bien plus vite à avoir une idée juste de la lecture et à la comprendre, que si on ne faisait simplement que lui faire nommer les syllabes tout à la fois, surtout dans les commencements. »

N'avions-nous pas raison de dire que cette méthode de *Delaunay* était la mère de la plupart de celles publiées de nos jours?

Et pour n'en citer qu'une seule, la *Méthode de lecture de la Société pour l'Instruction élémentaire*, par M. *A. Peigné*, renferme-t-elle d'autres principes? Quelques lettres changent, il est vrai, leur appellation. Il dit : *que, gne, ache, ka, qu*, pour *ce, ge, he, ke*, et *que;* mais, dans son édition de 1844, ne trouvons-nous pas textuellement cette phrase :

« On ne parle que par syllabes. La plus longue syllabe ne peut avoir jamais que *deux* éléments : *l'articulation et le son*.

» *Ainsi* VA *se divise* V-A; *la syllabe* POUR, P-OUR ; *la syllabe* PLOMB, PL-OMB. *C'est là notre manière d'épeler.* »

Mais c'est aussi celle de Delaunay, ainsi que nous venons de le voir par l'épellation du mot *invinciblement.*

Et *la nécessité de supprimer enfin l'épellation par lettres détachées*, était proclamée depuis longtemps.

Dans les *Lectures graduées* par l'abbé Gaultier, nous trouvons « que la méthode assez connue du *Bureau Typographique* de Dumas, peut paraître longue à quelques personnes, mais du moins *elle ne retarde pas les enfants pour l'orthographe :* elle la leur apprend, au contraire, assez bien. C'est celle que nous avons suivie. »

Or, cette méthode du *Bureau Typographique*, est postérieure, pour l'invention, d'une dixaine d'années à la Méthode Delaunay ; et le nom des lettres et la manière d'épeler présentaient, des deux parts, une certaine conformité qui pouvait conduire à les prendre l'une pour l'autre.

Mais ce qui devait cependant les distinguer, c'est que cette Méthode de Dumas était formée d'une espèce de table sur laquelle on posait des casses comme font les imprimeurs, et dans ces casses, on mettait de petits cartons sur lesquels se trouvaient imprimées des lettres et des syllabes, à l'aide desquelles les enfants devaient former des mots.

Cet exercice faisait disparaître, il est vrai, beaucoup de premières difficultés qui se rencontrent dans l'étude de la lecture ; mais, dit Delaunay, et en cela il a parfaitement raison, elle avait cependant un grave inconvénient, celui d'indiquer parfois plusieurs noms pour la même lettre, comme dans ce mot — *Gigas*.

L'auteur du *Bureau* fait dire *je, i, gi, gu, a, ce, gas, gigas* avec dix sons.

Delaunay n'en veut que deux, *gi-gas*.

Pour *choufleur*, par la méthode du *Bureau*, on dit : *ch*, *ou*, *fe*, *le*, *eu*, *re* en six sons.

Par la méthode Delaunay, on dit : *chou-fl-eur*, *chou-fleur*.

Comme on le pense bien, Delaunay, qui voyait naître une méthode rivale de la sienne, ne se montre pas favorable aux développements de l'auteur du *Bureau Typographique*.

Les hommes sont les mêmes aujourd'hui ! ! !

Du reste, des hommes graves, des savants illustres, se sont occupés constamment de provoquer le progrès dans l'enseignement de la lecture et par conséquent l'invention des méthodes qui pouvaient y conduire.

Locke, Pluche, Rollin, Wolke, Vallange, Daubenton, de Tracy, Doumergue, Desfontaine, le ministre François de Neufchâteau, M. le colonel Duriveau, auquel nous devons la traduction de l'examen de la *Méthode* de *Pastolozzi* et tant d'autres, n'ont pas cru indigne de leurs recherches ces principes si élémentaires, mais dont les résultats ont cependant une si grande influence sur la langue parlée et sur la langue écrite.

A partir de la loi du 28 juin 1833, les alphabets, les syllabaires, les manuels de lecture, surgirent avec une stérile abondance. Quelques-uns cependant doivent être distingués de la foule et entr'autres les *Tableaux de lecture* de MM. Lamotte, Perrier, Meissas et Michelot, qui peuvent être employés *avec ou sans*

épellation. C'était réunir les deux méthodes qui se partagent encore en ce moment nos écoles, et l'autorisation du Conseil royal est venue justifier cette tentative de rapprochement.

La Méthode de M. Piroux, préparant à la connaissance de l'orthographe, n'est pas sans intérêt et se montre favorable au développement intellectuel de l'enfance. Mais quant à *l'art d'apprendre à lire en chantant*, dont l'auteur nous dit sérieusement: « Que l'élève lit couramment dès la première leçon; quant au *lecteur secondaire*, pour lequel on a fondu exprès de très-petits caractères, afin d'indiquer, par ce moyen, d'une manière très-apparente et *indubitable*, les lettres qui ne se prononcent pas, nous doutons fort du résultat qu'ils nous promettent.

D'autres ont proposé, procédant du composé au simple, d'apprendre à lire des phrases, puis des mots, sans connaître ni syllabes ni lettres. Suivre ces idéologues dans leurs démonstrations, ce serait vouloir nous perdre avec eux.

De deux dames, dont nous avons l'ouvrage sous les yeux, l'une, Mme Cellier, a publié un *Traité d'enseignement et d'éducation*, qui renferme d'excellentes idées, et ce qui est rationnel au point de vue où nous nous plaçons nous-mêmes, à propos de la *lecture*, elle conseille d'aller du simple au composé, c'est-à-dire de faire connaître les lettres d'abord, puis d'en former des syllabes — puis des mots, afin d'arriver à la lecture courante; l'autre, Mme Sophie Dupuis, a publié

un *Traité de prononciation*, et la *Société des méthodes* a adressé à l'*auteur « les encouragements et les éloges que mérite un ouvrage si éminemment utile.* » Mais cet ouvrage nous paraît avoir principalement pour but, de corriger, de rectifier une prononciation vicieuse — et non de donner des principes raisonnés de lecture pour l'enfance, et une méthode d'articulation normale pour les nationaux adultes et pour les étrangers — car il ne suffit pas, selon nous, de dire — *prononcez ainsi* — on doit, avant tout, formuler la règle — et dire — pour arriver à prononcer ainsi — il faut décomposer de telle et telle manière, telle ou telle articulation, afin d'obtenir, en la recomposant, la véritable articulation nationale; en d'autres termes, c'est construire un édifice sur le sable.

III.

Certes, quelque rapide qu'ait été l'examen auquel nous venons de nous livrer, nous y avons mis assez de franchise pour que l'on ne vienne pas nous accuser d'avoir cherché à vaincre, en l'absence des adversaires que nous nous attendons à rencontrer à l'endroit de la Méthode d'articulation que nous allons présenter, et qui doit nous conduire à la *Méthode nationale de lecture*, que nous avons annoncée en commençant cet ouvrage; cependant nous dirons encore un mot de quelques publications du même genre; mais de celles-ci, si nous en parlons, c'est parce que nous espérons nous

en faire un appui. — Il est surtout un nom célèbre, celui de B. Wilhem, que nous nous proposons d'invoquer — en citant quelques passages empruntés à son *Guide musical.*

IV.

La *Méthode de lecture* de M. Gallien, qui parut il y a une dixaine d'années, fut accueillie avec enthousiasme, si notre mémoire est fidèle; le Conseil général du département de Seine-et-Oise dut voter des fonds pour cette publication.

Disons en peu de mots ce qu'était cette Méthode.

D'abord, l'auteur dit que... *lire*, c'est traduire en signes parlés, les signes écrits — c'est-à-dire, nommer les lettres dont les mots se composent.

Et plus loin, page 5. — *Lire*, n'est autre chose que *nommer les lettres.*

M. Gallien recommande, pour le 1er *exercice,* l'étude des lettres — qu'il divise en voyelles et en consonnes. — Il adopte l'appellation de Port-Royal, qu'il modifie principalement pour *c* — *ce-que* — *g-ge-gue*, etc.

2me *exercice.* Lorsque l'élève connaît *toutes ses lettres*, il faut qu'il les distingue dans un *livre quelconque.*

3me *exercice.* On prononce la consonne sans le secours d'un son.

4me *exercice.* On ajoute la voyelle aux consonnes, par le moyen d'un curseur.

5me *exercice.* On réunit les consonnes aux consonnes.

6me *dernier et exercice.* On ajoute les consonnes aux voyelles.

Puis viennent les règles concernant les voyelles simples, composées ou nasales, et les consonnes.

Cette marche indique nécessairement la conservation de l'aucienne épellation, adaptée à l'appellation de Port-Royal — et nous nous empressons de le constater.

Le *Traité élémentaire de lecture* de M. De M.-C. — *est remarquable par l'arrangement méthodique des leçons, et dans l'explication des principes de prononciation;* mais son discours préliminaire est aussi rempli d'idées d'une exactitude rigoureuse sur les nécessités de la langue.

Il y dit : « Plusieurs auteurs de syllabaires cherchent à établir ce préjugé : *qu'il ne faut point faire épeler;* c'est-à-dire que, selon eux, la prononciation serait le seul art où il ne faudrait pas analyser ; car *épeler, c'est analyser.* »

« Un enfant, observent-ils, à qui, en épelant, on fait dire *a, u, o,* dit une chose absurde; car le son de *a* et le son de *u*, ne forment pas le son *o*, pas plus que le son de *a* et le son de *i*, ne forme le son, tantôt de *è* et tantôt de *é*. — Je conviens que cela est vrai, mais aussi, n'est-ce pas là ce que désignent ces ellipses, ni ce qu'un maître veuille faire apprendre à ses écoliers — mais bien *a, u,* fait *o*, ou *a, i,* fait *e;* c'est-à-dire, la lettre qu'on nomme *a*, et celle qu'on nomme *u* ou *i*, jointes ensemble, désignent le son *o* ou le son *e*. — Cette analyse est le seul moyen de faire reconnaître

à un enfant, la valeur relative que les lettres prennent les unes avec les autres. »

Cet auteur est donc pour la Méthode d'épellation. Plus loin, il ajoute :

« — Si la bonne prononciation est une chose indispensable, pourquoi donc ce point si essentiel dans l'éducation, est-il si généralement négligé? »

Et plus loin encore :

« De tous les arts qui sont en la possession de l'homme, il n'en est peut-être aucun qui mérite d'être cultivé avec plus de soin, et dont l'utilité soit plus sensible et plus universelle. — Son usage s'étend à tout, et fut le même dans tous les temps...... La langue *parlée*, n'est que pour les oreilles; c'est une espèce de musique qui a ses tons, sa cadence et ses variétés, mais dont les inflexions délicates et cependant très-essentielles, n'ont aucun signe connu ou qui soit d'un usage général et uniforme pour les déterminer... — Les caractères alphabétiques ne sont même pas uniquement et constamment consacrés chacun à ses mêmes sons— et l'auteur cependant a donné des règles qui établissent cette prononciation, ainsi que les différentes fonctions isolées ou combinées des caractères qui en représentent les sons. »

Cette comparaison de la langue *parlée* avec la *musique*, n'est pas une idée nouvelle; depuis longtemps elle a été émise par des esprits sérieux, et chacun sait que les peuples, dont le génie n'a point été dénaturé par une civilisation trop avancée, ont en général con-

servé une articulation cadencée et harmonieuse, qui tient le milieu entre le chant proprement dit, et la prononciation calme et régulière de la plupart des Européens.

Un auteur contemporain, M. P. Morel, de l'Institut national, dans son *Essai sur les voix de la langue française*, donne l'extrait d'un mémoire qu'il a lu à l'Académie de Lyon, et intitulé : — *Analogie ou rapport entre les voix de la langue et les sons de la musique.*

« Outre les voix simples, dit-il, nous en avons encore de doubles ; ce sont nos diphthongues, composées de deux voyelles qui se font entendre en une seule émission de voix et en une seule syllabe... On ne s'attend guère à trouver des diphthongues dans la musique; cependant si on veut y faire attention, on y reconnaîtra deux tons unis ensemble, par un procédé semblable, et qui opère le même effet. — D'un seul coup d'archet, ne fait-on pas entendre deux sons différents sur le violon, et ces sons ou articulations, ne les marque-t-on pas sur le papier par une petite note brève, qui est la transitoire, et une autre plus longue, qui est le reposeur, et sous lesquelles on place un trait qu'on nomme *coulé?*

M. de Gébelin, dans son *Traité de l'origine du langage*, n'a-t-il pas dit :

« La voix ne diffère, en effet, du chant, que par la forme, elle doit donc éprouver les mêmes phénomènes que celui-ci, et on doit y trouver des séries semblables. Nous pouvons ajouter que chaque son étant

susceptible d'une octave, il faut nécessairement qu'entre cette octave, soient contenus tous les autres sons, qui se réduisent ainsi à l'octave. — Elle sera donc composée de *sept* voyelles principales, comme l'octave musicale est composée de sept tons.

A nos cinq voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, nous devrons, pour compléter le nombre de *sept*, combiner deux voyelles *eu* et *ou*, pour former non deux diphthongues, mais deux voyelles simples, et c'est ce qui nous conduit au tableau comparatif suivant :

do	ré	mi	fa	sol	la	si.
a	*e*	*i*	*o*	*eu*	*u*	*ou.*

L'on pourrait facilement continuer la preuve de ce rapport du langage à la musique, mais il nous suffit, pour le moment, de l'avoir établi.

V.

La musique deviendra donc pour nous un élément de nationalité.

Car, d'une part, la relation de la langue parlée avec la musique, devient un fait bien et dûment acquis — de l'autre, la musique doit être un agent, auxiliaire, il est vrai, mais un auxiliaire des plus actifs de la civilisation, et concourra puissamment à l'amélioration des classes populaires ; — et si l'on en doutait, nous en ap-

pellerions à l'opinion de l'honorable M. Boulay (de la Meurthe).

« Enseignée dans les écoles primaires de la France, dit-il, en parlant de la musique, elle s'acclimatera sous son beau ciel, elle accroîtra son patrimoine intellectuel et moral, avec d'autant plus de promptitude, qu'elle convient mieux à l'heureux caractère de la nation.

Déjà même sa puissance de moralisation n'est plus pour nous un problème! Nous n'entendons pas parler ici de ses effets physiologiques que l'étude de soi-même a pu révéler à chacun de nous; nous voulons parler de ses résultats réels, obtenus dans les écoles où le chant est déjà enseigné. Non seulement ces écoles se font remarquer entre toutes les autres par leur bonne tenue et par leurs succès, mais dans ces mêmes écoles les élèves du chant se signalent parmi leurs camarades, par plus d'application, de politesse, de douceur. Le chant attire les enfants aux écoles, et leur fait aimer leur discipline et leurs études. S'il est vrai que le but de toute bonne éducation doit être de développer toutes les facultés que l'homme tient de la nature, l'ouïe et la voix ont droit à ce développement, le chant y pourvoit; il est, à vrai dire, la gymnastique de la voix et de l'oreille.

Il fait aussi, dans les écoles, l'office de mnémonique, à l'instar de ce qui avait lieu chez les anciens; les paroles du chant renferment des maximes morales qui s'impriment, par cela même, d'autant mieux dans l'ame

des enfants; on leur fait apprendre, au moyen du chant, des choses difficiles à retenir, telle que la table de Pythagore.

Dans le passage d'un enseignement à un autre, le chant règle le mouvement des marches; il est un repos nécesaire et agréable, une récréation qui tourne au profit de l'ordre et de la morale; il délasse le corps, il rafraîchit l'esprit, et le prépare à de nouveaux travaux.

Le charme qu'il a pour les enfants, est tel que souvent on les voit consacrer à son étude le temps de leurs repas et de leurs jeux.

Dans cet amour que lui porte l'enfance, il est permis de prévoir celui que lui vouera l'âge mûr; il est permis d'espérer qu'un jour, un plaisir qui élève l'ame, pourra remplacer, pour le peuple, ces plaisirs qui l'abrutissent et qui le ruinent.

Ce fait s'est déjà réalisé en Allemagne; enseignée dans toutes ses écoles primaires, la musique est devenue un plaisir pour toute la nation, et sans doute le peuple allemand lui doit en partie, ce caractère de moralité qui le distingue entre tous les peuples modernes. »

Veuille le Ciel que ces nobles prévisions puissent se réaliser un jour, mais ce temps nous paraît bien loin encore, car si la musique a pénétré dans les écoles communales des villes, nous ne pensons pas que l'on en trouve deux sur cent, deux sur mille dans les communes rurales.

On semble ignorer que, ce qui est possible à Paris et

dans quelques villes importantes, devient impraticable, même dans la pensée, lorsqu'il s'agit des écoles de village, et les théories qui paraissent les plus faciles, les plus simples pour l'application, échoueront et doivent échouer, et toujours complétement, contre le béotisme invétéré de l'habitant des campagnes.

On ne peut donc pas considérer comme assuré, ou du moins comme prochain, « l'immense résultat moral et religieux qui se prépare en France par les succès généraux de l'enseignement du chant élémentaire dans les écoles normales primaires, et *dans les écoles communales.* »

Le chant n'est nullement enseigné dans les écoles rurales — c'est un fait malheureusement trop positif pour qu'on puisse songer à le nier. — Nous disons plus, nous croyons qu'il n'y pénétrera jamais, tant que l'on restera dans les conditions présentes d'enseignement.

Que faire ?

Essayer, par des règles nouvelles, de relier la musique à la langue parlée ou *la lecture* — enseigner l'une à l'aide des principes fondamentaux de l'autre — marquer, par un temps égal, l'articulation des lettres — reconnaître pour les voyelles et pour les consonnes, une mesure constante — exiger que l'élève, dans l'étude des notions préliminaires de *lecture alphabétique,* marque cette mesure comme s'il s'agissait de *la lecture musicale.*

Non pas que nous ayons l'intention de demander ou même de permettre aucune intonation chantante, et par

ces mots nous entendons la *vocalisation*, que l'on pourrait croire conseillée par nous.—Dans la lecture alphabétique — nous la repoussons formellement; — mais, de même que dans la simple énonciation des notes, dans la musique, il est permis d'indiquer par la mesure ou durée de l'articulation, la valeur de chacune de ces notes — de même aussi, pour chaque lettre, nous devons indiquer la *mesure* différente jusqu'à ce jour, mais que l'on peut, qu'il faut ramener à une mesure uniforme, *la mesure* dite *à deux temps*.

Nous allons donner de plus amples explications; — mais pour corroborer pleinement notre opinion à ce sujet, nous avons promis d'invoquer celle du trop regrettable B. Willhem — et voici ce que lui-même a écrit touchant ce rapport de la langue alphabétique avec la langue musicale.

« Quelques personnes peut-être, ont eu les idées encore peu arrêtées sur l'ensemble des études de la musique, et sur les limites des diverses parties dont ces études se composent. Il y a loin, sans doute, d'un musicien obscur, simple ménétrier de village, au compositeur illustre dont l'Europe admire les productions; mais enfin ce qu'ils savent se rattache au même art ou à la même science, et ils touchent les anneaux extrêmes de la grande chaîne des connaissances musicales.

» Quelles sont donc, en musique, les divisions rationnelles de l'enseignement complet. Nous les croyons indiquées par les trois énonciations générales qui ca-



ractérisent trois degrés d'instruction dans l'étude des langues, savoir :

« 1° *Lecture courante et récitation intelligente.* C'est aussi la LECTURE MUSICALE ou l'exécution vocale et instrumentale à vue, des signes écrits ou de mémoire;

» 2° *Connaissances du rapport grammatical des mots et des syntaxiques du langage.* C'est la GRAMMAIRE MUSICALE qui traite de la construction mélodique et harmonique de la phrase musicale, et qui fait connaître les règles de la succession logique des accords ;

» 3° *Application des règles de la grammaire aux formes variées du discours, et lois du goût sur l'emploi de ces règles et de ces formes.* C'est la RHÉTORIQUE MUSICALE, qui en outre des applications de la science harmonique aux études du contre point, et aux formes classiques de la fugue, du canon, comprend la composition proprement dite, et la poétique musicale.

» Si le premier rapprochement que nous venons de présenter est agréé, plus de détails encore feront mieux connaître quelles sont les études musicales qui appartiennent à chacun des trois degrés d'instruction que nous venons d'établir. »

C'est en nous appuyant sur de telles autorités, que nous allons exposer notre nouvelle *Méthode nationale de lecture.*

VI.

Deux points nous paraissent constants de prime-abord. — La nécessité de nationaliser la musique et l'impossibilité où l'on sera longtemps encore, par une cause ou par une autre, de la faire pénétrer dans nos écoles rurales; mais nous l'avons dit plus haut, baser l'enseignement de la lecture sur le principe le plus fondamental de la musique, **LA MESURE** est peut-être le seul moyen qu'il nous soit donné de triompher de cet obstacle jusqu'alors invincible, et en y ajoutant un nouveau mode d'articulation, de rendre enfin générale, facile, inévitable même, une bonne et exacte prononciation.

Une longue expérience nous a convaincu que les difficultés qui s'opposent le plus souvent aux progrès de la lecture, non seulement chez les enfants, mais aussi chez les adultes, ne sont qu'accidentelles; elles viennent principalement d'un défaut d'exercice dans les organes de la voix, d'une paresse de ces organes, tolérée trop facilement dans l'enfance — et cette conviction nous est tellement intime, que le bégaiement peut même, selon nous, être attribué en partie, aux mêmes causes. — Un fait récent nous a consolidé dans cette opinion.

Déjà les deux premières parties de cet ouvrage



étaient sous presse, lorsqu'on nous a communiqué le compte-rendu de la séance du 26 janvier 1846, de l'*Académie des sciences.*

« *L'Equisyllabisme*, dit M. A. Serre (d'Uzès), à propos du *bégaiement*, entièrement conforme à la constitution des langues modernes, et particulièrement de la langue française, *doit être employé et suivi d'une manière absolue;* ces gestes ne traduisent pas seulement nos sentiments et nos pensées; en formant ainsi le langage d'action supplémentaire de la parole, ils ont encore la mission de régulariser et de moduler les sons, et « sous ce rapport, nous les avons divisés en gestes régulateurs et en gestes modulateurs. »

» L'action et l'usage habituel de l'*Equisyllabisme*, secondé par ces gestes vocalisateurs, employés avec autant de volonté que de convenance, rendent la parole à l'état normal, et ceux-ci, deviennent au besoin des agents mnémoniques d'excitation, excessivement utiles aux bègues, aux bredouilleurs, et à tous les hommes qui veulent parler en public. »

C'est là, nous devons l'avouer, tout ce que nous connaissons du procédé de M. Serre; mais cet extrait nous semble suffisant pour nous autoriser à penser que le point de départ, comme le point d'arrivée, doivent être à peu près les mêmes dans sa méthode et dans la nôtre. Il propose un rhythme régulier, déterminé par un geste cadencé qui se manifeste en même temps que la syllabe s'énonce; — mais il n'a songé qu'au bégaiement, c'est-à-dire à un vice de la parole, complé-

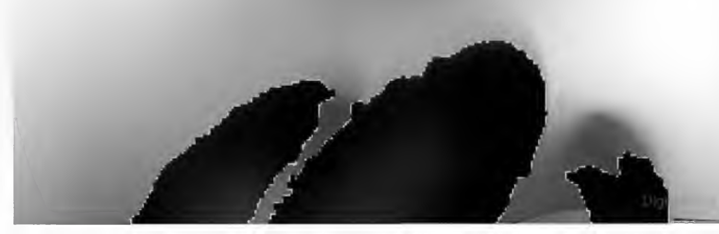
tement développé chez l'homme adulte ; il a songé à guérir, mais non à prévenir le mal, et c'est là l'immense différence d'exécution qui nous paraît exister entre ses principes et les nôtres ; — car en détruisant dès l'enfance tout principe vicieux d'articulation, nous voulons rendre désormais inutile la méthode qu'il applique au bégaiement.

Il s'appuie, avons nous dit, sur la régularité du rhythme dans l'articulation des syllabes, et il appelle le geste à son secours. — Nous allons plus loin, car nous proposons d'adopter cette régularité du rhythme pour l'articulation des lettres, en nous aidant pareillement de la cadence qu'il réclame, et qui, pour nous, serait pour toutes les lettres, voyelles et consonnes, la *mesure* dite à *deux temps ;* nous l'avons déjà dit.

Nous savons bien que l'innovation proposée par nous, est contraire aux méthodes de lecture actuellement en usage, car on veut *la lecture sans épellation,* et en adoptant nos principes, cette même épellation est inévitable. — Nous savons aussi qu'on pourra nous reprocher d'imposer, pour les premières leçons, une lenteur désespérante, et de paralyser les progrès tant vantés, déterminés par la lecture sans épellation.

A cela nous répondons :

Que rien jusqu'à présent, n'a prouvé l'incontestable supériorité de la méthode sans épellation ; — qu'il est vrai, sans doute, que par cette méthode, de petits prodiges ont été dévoilés, mais aussi, qu'en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, si l'on a proclamé les suc-



cès, on s'est bien gardé de convenir des défaites; — cependant, nous avons rencontré, nous, dans plusieurs écoles, des enfants de onze à douze ans, d'une intelligence ordinaire, recevant depuis l'âge de six ans les leçons de l'instituteur, élève sortant d'une école normale, et ces enfants, auxquels on s'obstinait à enseigner la lecture par la nouvelle méthode, ne pouvaient encore lire un mot, ne fût-il que d'une syllabe.

Au contraire, nous avons vu d'autres enfants parvenir à la *lecture courante*, après quelques mois seulement d'étude — par l'emploi de l'ancienne méthode.

On doit donc bien se garder de préconiser l'une de ces méthodes aux dépens absolus de l'autre — puisque, des deux côtés, les résultats peuvent être négatifs.

Maintenant, nous dira-t-on que notre méthode ralentira les progrès, nous ne le pensons pas; — mais en admettant même ce reproche, nous dirons qu'il y aurait encore avantage à l'adopter; — car si la marche est plus lente, du moins le résultat sera plus certain — et l'articulation se trouvant uniformément développée pour les voyelles comme pour les consonnes, nous aurons touché le but, si difficile à atteindre, d'une lecture ferme, claire, sonore, méthodique et nationale — basée sur des règles fixes et constantes — favorables même à l'étude de notre langue par les étrangers.

Et qui sait si ces mêmes étrangers, après avoir, comme nous, adopté des signes généraux pour l'étude des sciences physiques et mathématiques, pour l'étude de la musique, ne seront pas un jour amenés à une

adoption semblable de nos principes pratiques de lecture?

Cette espérance est loin de nous; mais si notre méthode pouvait être goûtée, si des essais impartiaux en étaient faits, nous sommes convaincus qu'elle conduirait à l'uniformité de l'*accent*, à un accent vraiment national, et du jour qu'elle serait admise dans nos écoles, le grand procès de la musique serait gagné également, car l'adoption de la mesure marquée, aidant à l'articulation des lettres, conduirait au rhythme régulier demandé, et l'oreille, une fois habituée à cette cadence prosodique, aurait conquis ce que l'on tenterait vainement de lui donner par le simple enseignement de la musique; car, suivant B. Willhem, dont nous nous plaisons à citer les paroles, d'une si grande valeur pour nous, *toute exécution musicale n'est, par rapport à l'art, qu'une pure lecture.*

Il est d'ailleurs un autre avantage que nous présentons hardiment, quoiqu'il ait été contesté vivement par quelques auteurs modernes. — Nous voulons parler des progrès que prépare, pour l'étude de l'orthographe, *la méthode de lecture* avec *épellation.*

Nous savons que dès longtemps, on a répondu que *rien ne prouvait que l'épellation apprît l'orthographe,* et que d'ailleurs, *puisqu'on apprenait à lire,* on ne devait s'occuper que de *lecture* et non *d'orthographe.*

Cela est exact en principe; cependant si la lecture, par une méthode d'enseignement plutôt que par une autre, peut servir d'étude préparatoire pour l'ortho-

graphe ; — si, ce que nous affirmons, parce que nous l'avons expérimenté, *la méthode de lecture sans épellation*, devient, lorsque l'enfant écrit sous la dictée, un obstacle réel et presqu'insurmontable, doit-on proclamer cette méthode la meilleure, à l'exclusion de toutes les autres, et pour un avantage momentané, sacrifier les bienfaits de l'avenir ?

Si l'on apprend à lire, on ne doit pas songer à l'orthographe, sans doute; mais enfin, si la lecture avec épellation doit être une semence productive, tandis, qu'au contraire, la lecture sans épellation, empêchera cette même semence de germer, on doit être au moins libre d'adopter le premier mode. — C'est ce que nous avons fait.

Ainsi, notre *Nouvelle méthode de lecture*, comprendra donc quatre conditions essentielles :

1° Le retour à l'ancienne appellation des lettres;

2° L'épellation admise comme point de départ;

3° Un rhythme régulier déterminé par la *mesure à deux temps*, exigé pour l'articulation de chaque lettre;

4° Et enfin, l'émission d'une double voix pour l'articulation des voyelles et des consonnes.

Cette dernière condition pourrait être toutefois modifiée à l'égard de quelques voyelles. — Nous allons l'indiquer tout à l'heure.

VII.

Nous avons à peu près terminé tout ce qu'il nous semblait nécessaire d'établir, afin de justifier la méthode que nous proposons — et à propos de laquelle, nous n'en doutons pas, de nombreux détracteurs vont s'élever. — Nous nous y attendons, mais ce à quoi nous avons droit cependant, c'est que l'on nous étudie avant de nous condamner.

Une vérité est, du reste, constante pour nous, c'est que l'enseignement élémentaire de la lecture n'est pas assez surveillé; — on ne lui porte qu'un intérêt secondaire, et c'est là le mal; — car c'est ainsi que la population reste immuable dans sa prononciation vicieuse; c'est ainsi qu'une articulation anti-nationale se perpétue, se répand, se propage, et présente, pour l'étude de notre langue, nous ne dirons pas des difficultés sérieuses, mais des résultats incomplets.

Comment en triompher, si ce n'est par l'adoption d'un principe normal d'articulation générale? Et le nôtre nous paraît devoir être préféré, du moins jusqu'à ce qu'un procédé supérieur nous soit dévoilé; car régulièrement adopté et suivi, il développe et fortifie les organes de la voix, et promet à tous, même aux étrangers, cette facile élocution, charme réel du discours; cette harmonie que l'on a prétendu contes-



ter à notre langue, et que l'on concède cependant si libéralement aux langues méridionales. Triste et grave erreur, car ce rhythme existe pareillement dans la langue française.

Maintenant, exposons les principes fondamentaux de notre méthode.

VIII.

L'alphabet français, comme nous l'avons dit, comprend vingt-cinq lettres.

Six voyelles, A, E, I, O, U, Y.

Dix-neuf consonnes, B, C, D, F, G, H, J, K, L, M, N, P, Q, R, S, T, V, X, Z.

Les voyelles s'expriment par une simple émission de voix. — Parmi les consonnes, il en est neuf qui exigent les deux voix pour leur articulation — et le dernier, son produit, est celui de l'*e* muet, représenté par *eu;* ces consonnes sont : F, H, L, M, N, R, S, X, Z, que l'on prononce :

Effe, *ache*, *emme*, *enne*, *erre*, *esse*, *ikse*, *zède*, que nous pourrions exprimer également en représentant le son final de l'*e* muet par *eu*, en écrivant, ef-*eu*, ach-*eu*, ell-*eu*, emm-*eu*, enn-*eu*, err-*eu*, ess-*eu*, iks-*eu*, zed-*eu*.

La mesure à deux temps est donc applicable déjà à ces neuf consonnes, et, pour rendre régulière et conforme l'articulation des dix autres, nous proposons de

leur ajouter également cette articulation *eu*, que par leur nature, possèdent les neuf premières.

On dira donc :

Bé-*eu*, cé-*eu*, dé-*eu*, gé-*eu*, ji-*eu*, ka-*eu*, pé-*eu*, qu-*eu*, té-*eu*, vé-*eu*, afin que la même *mesure à deux temps* leur soit également applicable.

Restent les voyelles, qui, par elles-mêmes, formant une voix, un son, semblent repousser la double émission de voix, et auxquelles, cependant, pour accorder une mesure égale, il faudrait apporter une semblable modification; — mais au lieu d'adopter l'articulation *eu*, nous proposons ici de doubler chacune de ces voyelles, et pour dire A, E, I, O, U, car l'Y grec est pour nous l'égal de l'I français, nous dirions, en formant une espèce de syncope :

A a, E e, I i, O o, U u,

ce qui nous conduirait naturellement au changement des voyelles brèves en voyelles longues, ainsi que les Grecs l'ont fait pour leur *omicron*, transformé en *oméga*.

Nous dirions alors, en employant l'accent circonflexe, et en faisant ces voyelles longues pour les *deux temps de la mesure*,

â — ê — î — ô — û.

Principe qui resterait applicable à toutes les voyelles longues.

Mais ces modifications, on sera même libre de ne pas les admettre, et pour quatre de ces voyelles, nous demanderons seulement l'articulation ordinaire marquée par le premier temps, et pour le second, par un silence. Ce sont A, I, O, U.

L'*y* grec, par sa seule énonciation, indique les deux mesures.

Quant à l'*e*, nous maintiendrons la double voix seulement lorsqu'il sera muet, et nous dirons *é-eu*.

En récapitulant et marquant la mesure, nous aurons donc notre alphabet ainsi indiqué :

VOYELLES.

A — », E — *eu*, I — », O — », U — », Y grec.
1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2.

CONSONNES.

B—*eu* (1), C—*eu*, D—*eu*, F—*eu*, G—*eu*, H—*eu*,
1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2

J—*eu*, K—*eu*, L—*eu*, M—*eu*, N—*eu*, P—*eu*,
1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2

Q—*eu*, R—*eu*, S—*eu*, T—*eu*, V—*eu*, X—*eu*, Z—*eu*.
1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2 1 — 2.

Cette méthode, nous ne l'imposons pas, nous la présentons comme une tentative d'*articulation universelle;*

(1) Dites *bé-eu, cé-eu, dé-eu, f-eu*, etc.

et, toutes les modifications, toutes les améliorations que l'on voudra bien nous indiquer, nous nous empresserons de les mettre à profit.—Seulement, en terminant cet exposé, il est important pour nous de constater que bien loin de présenter une innovation, nous voulons, au contraire, ramener aux principes fondamentaux d'une langue générale, — de cette langue de laquelle Charles Nodier a dit :

« Ce qui reste à faire dans les langues, en général, c'est l'essai, digne au moins d'être tenté plus d'une fois, de la langue de convention proposée depuis si longtemps; langue purement réelle, toute consacrée à l'expression des faits les plus familiers, des besoins les plus communs, des échanges et des transactions amiables dont la nécessité se fait sentir le plus souvent ; langue restreinte, mais suffisante, qui embrasserait sans efforts, dans son étroite sphère, tous les rapports physiques de l'homme avec l'homme, langue dont l'universalité ne paraît pas plus inaccessible à la pensée que celle du chiffre numérique, langue cosmopolite, qui prendrait à peine quelques jours d'étude aux peuples civilisés, et qui ouvrirait à tous les voyageurs la route de tous les pays ; langue artificielle, mais éminemment sociale, dont le résultat serait de resserrer entre tous, par des relations hospitalières, les liens de la fraternité naturelle. »

La marche que nous indiquons n'est, du reste, pas plus nouvelle que ces idées de langue générale.

Elle existe, sous une autre forme, mais plus ou

moins rapprochée de la nôtre, dans les écoles régimentaires et dans les asiles ouverts à l'enfance. — Et, qu'importe, selon nous, que la *mesure* que nous indiquons, non comme auxiliaire, mais comme principe fondamental de la lecture, soit marquée par la marche, par le chant ou par le geste, — si le résultat est identique; — seulement, le geste nous paraît préférable, parce qu'il s'emploiera stationnaire et en silence.

Dans les asiles, la marche et le chant sont en usage. — Eh bien! qu'on les y conserve, mais que l'on combine ces deux moyens auxiliaires, que l'on doit, en effet, conserver dans l'intérêt de l'enfance; que l'on combine, disons-nous, ces deux moyens avec celui que nous proposons, mais, en passant de l'asile dans l'école, renonçons au chant et à la marche, pour ne conserver que la mesure avec laquelle les enfants seront déjà familiarisés par les exercices de l'asile.

Si l'on adopte cette méthode progressive, — même pour les adultes et les étrangers, ils arriveront, en peu de temps, l'expérience nous l'a prouvé, à une prononciation correcte, élégante et facile.

L'orateur de la chaire, comme celui de la tribune politique et du barreau, posséderont également cette précieuse qualité, si, étudiant sérieusement les ressources renfermées dans l'instrument de la voix, ils veulent descendre jusqu'à l'analyse, et baser, sur des principes fixes, certains et raisonnés, les moyens employés par eux d'arriver à la vérité de l'éloquence, dont

le plus puissant ressort doit être dans l'harmonie de la parole.

Les anciens l'avaient bien compris, ce que nous disons aujourd'hui, car, donnant une signification plus étendue au mot *musique*, les Grecs et les Romains ne séparaient point cette science de l'art *poétique*, de la *saltation* et de la *déclamation*. — Les mêmes artistes exerçaient ces différentes parties, qui ne composaient qu'un seul et même art. — La *musique* était chargée de régler les mouvements du corps et les inflexions de la voix, et ces mêmes peuples, les Grecs et les Romains, l'ont crue un art *indispensable à tous les âges et nécessaire à toute bonne éducation*.

Les autres nations auxquelles on doit la plupart des inventions et des sciences, les Babyloniens, les Phéniciens, les Egyptiens et les Arabes, ont été nos pères dans la musique.

Mais ce qui prouvera mieux encore, que toute espèce de raisonnement, la liaison nécessaire qui existe entre la musique et l'articulation des mots de la langue, rapport pour nous, irrécusable, et que nous voulons rétablir et non créer, c'est que, jadis, c'était par les lettres elles-mêmes que la musique était marquée.

Les Grecs indiquaient, par l'alpha et le bêta, la quantité des syllabes et la durée des sons du rhythme adopté dans la poésie.

Ils se servaient de la lettre modifiée de diverses manières, pour noter cette musique.



Les Romains, plus tard, les imitèrent.

Cet usage subsista jusqu'au onzième siècle, que le bénédictin Gui, d'Arezzo, substitua aux lettres, des points, auxquels Jean de Muris, chanoine de Paris, donna, en 1338, à peu près la figure qu'ont les notes musicales aujourd'hui.

Grétry, qui croyait à la possibilité de noter toutes les inflexions de la parole, recevant un jour un homme de lettres qui niait cette possibilité, celui-ci le salua par ces mots : « *Bonjour, Monsieur.* » — Grétry lui répondit aussitôt, en chantant : « *ut, sol, sol, ut.* » — Et la conversion de l'incrédule fut dès-lors assurée.

Exigera-t-on maintenant d'autres preuves de la sincérité de notre système ?

Nous y renoncerions.

Tout ceci bien compris, nous allons tenter d'arriver aux développements de la méthode, par la pratique.

Du reste, de tout ce qui précède, il est facile de tirer cette conviction, que les divers tableaux de lecture publiés jusqu'à ce jour, peuvent être employés utilement pour notre méthode, que le mode d'enseignement adopté, soit *individuel*, *simultané* ou *mutuel*. Nous en donnerons cependant quelques-uns.

Plusieurs de ces tableaux consacrés à la lecture du latin, avec l'indication des modifications à introduire quant au son produit par quelques lettres, convaincront également que nos principes peuvent s'appliquer à la lecture de cette langue.

Ces tableaux formeront cinq parties :

La première comprendra les divers alphabets et l'énonciation des lettres simples, voyelles ou consonnes qui la composent.

La deuxième, l'indication de ces mêmes lettres appelées couramment et formant des mots, mais sans assemblage ou épellation.

La troisième, l'épellation ou formation des syllabes.

La quatrième, la lecture courante.

La cinquième, les tableaux de lecture du latin.

Nous restreindrons autant que possible le nombre de ces tableaux.

TABLEAU PRÉPARATOIRE.

ALPHABET SIMPLE.

Ce tableau est principalement destiné au maître.— Ce sera pour lui un point de départ qui lui permettra de faire connaître à l'élève qu'il y a en tout 25 caractères ou lettres qui concourent à la formation des mots dans la langue française; mais il ne devra nullement mentionner la différence d'appellation, ce tableau n'étant point un *exercice.*

Ancienne appellation:

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
a	*bé*	*cé*	*dé*	*é*	*effe*	*gé*	*ache*	*i*	*ji*
k	l	m	n	o	p	q	r	s	t
ka	*elle*	*emme*	*enne*	*o*	*pé*	*ku*	*erre*	*esse*	*té*
u	v	x	y	z					
u	*v*	*ikce*	*i grec*	*zède*					

Appellation de Port-Royal:

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
a	*be*	*ce*	*de*	*eu*	*fe*	*gue*	*che*	*i*	*je*
k	l	m	n	o	p	q	r	s	t
ke	*le*	*me*	*ne*	*o*	*pe*	*ke*	*re*	*se*	*te*
u	v	x	y	z					
u	*ve*	*kce*	*i grec*	*ze*					

*Nouvelle appellation proposée avec l'articulation double de l'*e *muet représenté par* eu.

a	b	c	d	e	f	g	h	i
á-»	*bé-eu*	*cé-eu*	*dé-eu*	*é-eu*	*ef-eu*	*gé-eu*	*ach-eu*	*i-»*
1-2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2
j	k	l	m	n	o	p	q	r
ji-eu	*ka-eu*	*el-eu*	*èm-eu*	*èn-eu*	*o—»*	*pé-eu*	*ku-eu*	*èr-eu*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2
s	t	u	v	x	y	z		
èss-eu	*té-eu*	*u—»*	*vé-eu*	*iks-eu*	*i grec*	*zèd-eu*		
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2		

EXERCICES.—PREMIERE DIVISION.

Ier TABLEAU.

Principes de solfège.—Étude des lettres.

C'est la base de la méthode.—Après avoir expliqué à l'élève que les vingt-cinq lettres dont on lui a parlé, se divisent en deux classes, les voyelles et les consonnes, mais sans toutefois insister beaucoup sur cette distinction d'une utilité contestable dans la lecture, on le fera exercer sur la manière de marquer la mesure à deux temps — 1 — 2, — 1 — 2, — 1 — 2, en lui faisant remarquer que la main est en bas pour marquer 1, et s'élève pour marquer 2, et dès qu'il sera suffisamment éprouvé, on s'occupera de l'étude des lettres. Nous commençons par les consonnes, dont la mesure est plus facile à suivre.

CONSONNES.—*Marquez la mesure.*

On pourra demander que chaque consonne soit répétée plusieurs fois par l'élève.

Nommez la lettre b c d f, etc., et dites :

A	B	C	D	E	F	G
a-»	bé-eu	cé-eu	dé-eu	é-eu	ef-eu	gé-eu

H	I	J	K	L	M	N	O
ach-eu	i-»	ji-eu	ka-eu	el-eu	èm-eu	èn-eu	o-»

P	Q	R	S	T	U
pé-eu	ku-eu	èr-eu	ess-eu	té-eu	u—»

V	X	Y	Z
vé-eu	iks-eu	i grec	zèd-eu

VOYELLES :

On pourra également demander que chaque voyelle soit répétée plusieurs fois par l'élève.

a	e	i	o	u	y
1—»	*é-eu* »	1—»	1—»	1—»	i grec

ALPHABET COMPLET.

a	b	c	d	e	f	g	h	i-»
a »	*bé-eu*	*cé-eu*	*dé-eu*	*é-eu*	*ef-eu*	*gé-eu*	*ach-eu*	*i* - »
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2

j	k	l	m	n	o	p	q	r
ji-eu	*ka-eu*	*el-eu*	*èm-eu*	*èn-eu*	*o*—»	*pé-u*	*ku-eu*	*èr-eu*
1—1	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2

s	t	u	v	x	y	z
ess-eu	*té-eu*	*u*—»	*vé-eu*	*iks-eu*	*i grec*	*zèd-eu*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2

EXERCICES. — PREMIÈRE DIVISION.

2e TABLEAU.

Principes de solfège. — Etude des lettres.

On ne passera à l'étude de ce tableau que lorsque l'élève aura parfaitement compris et rendu le précédent dans tous ses détails. — C'est, du reste, une marche qu'il faudra suivre constamment et que nous nous dispenserons de mentionner une seconde fois.

On expliquera à l'élève, mais le plus succinctement possible, ce que l'on entend par accent; la différence qui existe entre les voyelles longues et les voyelles brèves, et enfin les différentes sortes d'*e*. — *Marquez la mesure.*

ALPHABET:

a	b	c	d	e	f	g	h	i—»
a—»	*bé-eu*	*cé-eu*	*dé-eu*	*é-eu*	*ef-eu*	*gé-eu*	*ach-eu*	*i*—»
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2
j	k	l	m	n	o	p	q	r
ji-eu	*ka-eu*	*el-eu*	*ém-eu*	*én-eu*	*o*—»	*pé-eu*	*ku-eu*	*èr-eu*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2
s	t	u	v	x	y	z		
èss-eu	*té-eu*	*u*—»	*vé-eu*	*iks-eu*	*i grec*	*zèd-eu*		
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2		

ACCENTS:

Accent aigu (´), accent grave (`), accent circonflexe (^), cédille (¸).

VOYELLES LONGUES:

â — ê — î — ô — û

VOYELLES BRÈVES:

a — » é — » i — » y — » o — » u — »

DIFFÉRENTES SORTES d'*e*:

ê — »	è — »	é — »	ë — »	e — »
1 — 2	1 — 2	1 — 2	1 — 2	é — *eu*

EXERCICES. — PREMIÈRE DIVISION.

3e TABLEAU.

Principes de solfège. — Etude des lettres.

ALPHABETS DIVERS.

On expliquera à l'élève que les lettres peuvent avoir diverses formes, mais que pour cela elles ne changent pas leur appellation, et on les leur fera reconnaître. — *Marquez la mesure.*

A	B	C	D	E	F	G	H
a–»	*bé–eu*	*cé–eu*	*dé–eu*	*é eu*	*ef–eu*	*gé–eu*	*ach–eu*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2

I	J	K	L	M	N	O	P	Q
i–»	*ji–eu*	*ka–eu*	*el–eu*	*èm–eu*	*èn–eu*	*o—»*	*pé-eu*	*ku–eu*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2

R	S	T	U	V	X	Y	Z
èr–eu	*ess–eu*	*té–eu*	*u—»*	*vé–eu*	*iks-eu*	*i grec*	*zèd–eu.*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2

RONDES MAJUSCULES:

A B C D E F G
H I J K L M N
O P Q R S T U
V X Y Z

GOTHIQUES MAJUSCULES:

A B C D E F G
H I J K L M N
O P Q R S T U
V X Y Z

EXERCICES. — PREMIÈRE DIVISION.

4e TABLEAU.

Principes de solfège. — Etude des lettres.

ALPHABET EN LETTRES MAJUSCULES.

On expliquera à l'élève quelle différence existe entre les lettres de forme manuscrite et celles de forme typographique. — *Marquez la mesure.*

MAJUSCULES ROMAINES :

A	**B**	**C**	**D**	**E**	**F**	**G**
a-»	bé-eu	cé-eu	dé-eu	é-eu	ef-eu	gé-eu
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2
H	**I**	**J**	**K**	**L**	**M**	**N**
ach-eu	i-»	ji-eu	ka-eu	el-eu	èm-eu	èn-eu
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2
O	**P**	**Q**	**R**	**S**	**T**	**U**
o »	pé-eu	ku-eu	èr-eu	ess-eu	té-eu	u-»
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2
	V	**X**	**Y**	**Z**		
	vé-eu	iks-eu	i grec	zèd-eu		
	1—2	1—2	1—2	1—2		

MAJUSCULES MANUSCRITES :

A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*
a	*bé-eu*	*cé-eu*	*dé-eu*	*é-eu*	*ef-eu*	*gé-eu*
H	*I*	*J*	*K*	*L*	*M*	*N*
ach-eu	*i-»*	*ji-eu*	*ka-eu*	*el-eu*	*èm-eu*	*èn-eu*
O	*P*	*Q*	*R*	*S*	*T*	*U*
o — »	*pé-eu*	*ku-eu*	*èr-eu*	*ess-eu*	*té-eu*	*u — »*
	V	*X*	*Y*	*Z*		
	vé-eu	*iks-eu*	*i grec*	*zèd-eu*		

EXERCICES. — PREMIÈRE DIVISION.

5e TABLEAU.

Principes de solfège. — Etude de lettres.

Par cet assemblage irrégulier de lettres de formes diverses, le maître s'assurera que l'élève sait parfaitement reconnaître chaque lettre et lui donner le nom qui lui est propre. — Ces lettres mêlées ainsi au hasard, excitent l'émulation, — en même temps qu'elles forcent au travail.—*Marquez la mesure.*

B	R	m	X	k	O	c	d
bé-eu	*ér eu*	*èm-eu*	*iks-eu*	*ka-eu*	*o-»*	*cé-eu*	*dé-eu*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2
V	l	Z	n	q	A	f	i
vé-eu	*èl-eu*	*zèd-eu*	*èn-eu*	*ku-eu*	*a-»*	*èf-eu*	*i-»*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2
Y	g	e	H	*J*	p	T	U
i-grec	*gé-eu*	*é-eu*	*ach-eu*	*ji-eu*	*pé-eu*	*té-eu*	*u-»*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2

L'élève ayant été ainsi éprouvé sur toutes les faces, on pourra renoncer à le faire travailler sur les tableaux précédents, et lui permettre de passer à l'*épellation* sans *assemblage.* — En quittant les exercices de la première division, nous cesserons également d'indiquer la mesure par des chiffres, mais on ne devra pas moins continuer de la marquer avec soin. — Nous n'indiquerons plus également qu'en tête de chaque tableau l'articulation adoptée pour chaque lettre, qu'elle soit voyelle ou consonne.

EXERCICES.—DEUXIÈME DIVISION.

6e TABLEAU.

Solmisation.—Appellation courante des lettres.

On fera articuler le nom de chaque lettre, mais sans former la syllabe.—Ainsi, on devra dire simplement

bé–eu *a*—», *bé-eu* *é eu*, etc.
1—2 1—2 1—2 1—2

en indiquant cependant toujours la mesure, et par un repos prolongé, la dernière lettre de chaque syllabe. — *Ce repos peut être d'une mesure entière.*

b–a	b-e	b-é	b-è	b–ê	b-i	b–o	b-u
c-a	c–e	c-é	c–è	c-ê	c-i	c-o	c–u
d-a	d-e	d–é	d-è	d-ê	d–i	d-o	d–u
f–a	f-e	f–é	f–è	f-ê	f–i	f–o	f-u
g-a	g-e	g-é	g-è	g-ê	g-i	g-o	g-u
j-a	j-e	j-é	j-è	j-ê	j-i	j-o	j-u
k-a	k-e	k-é	k-è	k-ê	k–i	k-o	k-u
l–a	l-e	l-é	l-è	l-ê	l–i	l-o	l-u
m-a	m-e	m-é	m-è	m-ê	m-i	m-o	m–u
n-a	n-e	n-é	n-è	n-ê	n i	n–o	n-u
p-a	p-e	p-é	p-è	p-ê	p–i	p-o	p-u
r–a	r-e	r–é	r–è	r–ê	r–i	r-o	r-u
s-a	s-e	s-é	s-è	s–ê	s-i	s–o	s-u
t-a	t–e	t–é	t-è	t-ê	t-i	t-o	t-u
v-a	v-e	v-é	v-è	v-ê	v-i	v-o	v–u
x-a	x-e	x-é	x-è	x-ê	x-i	x-o	x-u
z-a	z-e	z-é	z–è	z-ê	z i	z-o	z-u

EXERCICES.—DEUXIÈME DIVISION.

7[e] TABLEAU.

Solmisation. — Appellation courante des lettres.

On fera, comme dans l'exercice précédent, articuler le nom de chaque lettre, mais aussi sans former la syllabe.—Ainsi, on devra dire également :

a-b	*bé-eu,*	*é-eu*	*bé-eu,* etc.
1—2	1—2	1—2	1—2

marquant toujours la mesure, sans négliger le repos prolongé qui doit suivre la dernière lettre de chaque syllabe.

a-b	e-b	é-b	è-b	ê-b	i-b	o-b	u-b
a-c	e-c	é-c	è-c	ê-c	i-c	o-c	u-c
a-d	e-d	é-d	è-d	ê-d	i-d	o-d	u-d
a-f	e-f	é-f	è-f	ê-f	i-f	o-f	u-f
a-g	e-g	é-g	è-g	ê-g	i-g	o-g	u-g
a-j	e-j	é-j	è-j	ê-j	i-j	o-j	u-j
a-k	e-k	é-k	è-k	ê k	i-k	o-k	u-k
a-l	e-l	é-l	è-l	ê-l	i-l	o l	u-l
a-m	e-m	é-m	è-m	ê-m	i-m	o-m	u-m
a-n	e-n	é-n	è-n	ê-n	i-n	o-n	u-n
a-p	e-p	é-p	è-p	ê-p	i-p	o-p	u-p
a-q	e-q	é-q	è-q	ê-q	i-q	o-q	u-q
a-r	e-r	é-r	è-r	ê r	i-r	o-r	u-r
a-s	e-s	é-s	è-s	ê-s	i-s	o-s	u-s
a-t	e-t	é-t	è-t	ê-t	i-t	o-t	u-t
a-v	e-v	é-v	è-v	ê-v	i-v	o-v	u-v
a-x	e-x	é-x	è-x	ê-x	i-x	o-x	u-x
a-z	e-z	é-z	è-z	ê-z	i-z	o-z	u-z

EXERCICES. — DEUXIÈME DIVISION.

8e TABLEAU.

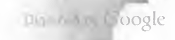
Solmisation. — Appellation courante des lettres.

On suivra la même marche que pour les exercices précédents, c'est-à-dire, qu'on fera articuler chaque lettre séparément, et sans assemblage, ou formation de la syllabe, comme

bé-eu	*el-eu*	*a-»,*	*bé-eu*	*el-eu*	*é-eu,*	etc.,
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	

marquant toujours la mesure et le repos après la syllabe :

b-l-a	b-l-e	b-l-é	b-l-è	b-l-ê	b-l-i	b-l-o
c-h-a	c-h-e	c-h-é	c-h-è	c-h-ê	c-h-i	c-h-o
d-r-a	d-r-e	d-r-é	d-r-è	d-r-ê	d-r-i	d-r-o
f-l-a	f-l-e	f-l-é	f-l-è	f-l-ê	f-l-i	f-l-o
g-r-a	g-r-e	g-r-é	g-r-è	g-r-ê	g-r-i	g-r-o
h-l-a	h-l-e	h-l-é	h-l-è	h-l-ê	h-l-i	h-l-o
k-r-a	k-r-e	k-r-é	k-r-è	k-r-ê	k-r-i	k-r-o
m-r-a	m-r-e	m-r-é	m-r-è	m-r-ê	m-r-i	m-r-o
n-l-a	n-l-e	n-l-é	n-l-è	n-l-ê	n-l-i	n-l-o
p-s-a	p-s-e	p-s-é	p-s-è	p-s-ê	p-s-i	p-s-o
q-u-a	q-u-e	q-u-é	q-u-è	q-u-ê	q-u-i	q-u-o
s-t-a	s-t-e	s-t-é	s-t-è	s-t-ê	s-t-i	s-t-o
t-l-a	t-l-e	t-l-é	t-l-è	t-l-ê	t-l-i	t-l-o
v-r-a	v-r-e	v-r-é	v-r-è	v-r-ê	v-r-i	v-r-o
x-s-a	x-s-e	x-s-é	x-s-è	x-s-ê	x-s-i	x-s-o
z-l-a	z-l-e	z-l-é	z-l-è	z-l-ê	z-l-i	z-l-o



EXERCICES. — DEUXIÈME DIVISION.

9e TABLEAU.

Solmisation. — Appellation courante des lettres.

On suivra la même marche que pour les exercices précédents, c'est-à-dire qu'on fera articuler chaque lettre séparément, et sans assemblage, ou formation de la syllabe, dites :

a-» *bé-eu* *èl-eu,* *é-eu* *bé-eu* *èl-eu*, etc.
1—2 1—2 1—2 1—2 1—2 1—2

---

a-b-l	e-b-l	é-b-l	è-b-l	ê-b-l	i-b-l	o-b-l
a-b-r	e-b-r	é-b-r	è-b-r	ê-b-r	i-b-r	o-b-r
a-c-h	e-c-h	é-c-h	è-c-h	ê-c-h	i-c-h	o-c-h
a-c-l	e-c-l	é-c-l	è-c-l	ê-c-l	i-c-l	o-c-l
a-c-r	e-c-r	é-c-r	è-c-r	ê-c-r	i-c-r	o-c-r
a-c-t	e-c-t	é-c-t	è-c-t	ê-c-t	i-c-t	o-c-t
a-d-l	e-d-l	é-d-l	è-d-l	ê-d-l	i-d-l	o-d-l
a-d-r	e-d-r	é-d-r	è-d-r	ê-d-r	i-d-r	o-d-r
a-f-l	e-f-l	é-f-l	è-f-l	ê-f-l	i-f-l	o-f-l
a-f-r	e-f-r	é-f-r	è-f-r	ê-f-r	i-f-r	o-f-r
a-g-l	e-g-l	é-g-l	è-g-l	ê-g-l	i-g-l	o-g-l
a-g-n	e-g-n	é-g-n	è-g-n	ê-g-n	i-g-n	o-g-n
a-g-r	e-g-r	é-g-r	è-g-r	ê-g-r	i-g-r	o-g-r
a-g-u	e-g-u	é-g-u	è-g-u	è-g-u	i-g-u	o-g-u
a-k-l	e-k-l	é-k-l	è-k-l	ê-k-l	i-k-l	o-k-l
a-k-r	e-k-r	é-k-r	è-k-r	ê-k-r	i-k-r	o-k-r
a-p-h	e-p-h	é-p-h	è-p-h	ê-p-h	i-p-h	o-p-h
a-p-l	e-p-l	é-p-l	è-p-l	è-p-l	i-p-l	o-p-l
a-p-r	e-p-r	é-p-r	è-p-r	ê-p-r	i-p-r	o-p-r
a-p-s	e-p-s	é-p-s	è-p-s	ê-p-s	i-p-s	o-p-s
a-s-c	e-s-c	é-s-c	è-s-c	ê-s-c	i-s-c	o-s-c
a-s-p	e-s-p	é-s-p	è-s-p	ê-s-p	i-s-p	o-s-p
a-s-t	e-s-t	é-s-t	è-s-t	ê-s-t	i-s-t	o-s-t
a-t-l	e-t-l	é-t-l	è-t-l	ê-t-l	i-t-l	o-t-l
a-t-r	e-t-r	é-t-r	è-t-r	ê-t-r	i-t-r	o-t-r
a-v-r	e-v-r	é-v-r	è-v-r	ê-v-r	i-v-r	o-v-r

EXERCICES. — DEUXIÈME DIVISION.

10e TABLEAU.

Solmisation. — Appellation courante des lettres.

Dans cet exercice et dans le suivant, les syllabes détachées sont remplacées par des phrases complètes; néanmoins, pour l'étude de ces deux tableaux, aucune modification ne sera apportée aux principes précédemment admis, si ce n'est que l'appellation des lettres devra être plus précipitée, c'est-à-dire que dans le même espace de temps on pourra marquer une double mesure, dites:

v-eu	*o-»*	*té-eu*	*er eu*	*é-eu*	*pé-eu*	*è*	» etc.
1 — 2	1—2	1 — 2	1 —2	1 — 2	1 —2	1—2	

sans repos ni interruption.

V—o—t—r—e—p—è—r—e—e—s—t—l'—a—m—i le plus sûr et le plus indulgent que vous puissiez jamais avoir : écoutez ce qu'il dit, car il le dit pour votre bien, et prêtez l'oreille à ses instructions, car c'est l'amour qui les dicte.

Vous fûtes constamment l'unique objet de ses soins; il ne s'est courbé sous le travail que pour vous aplanir le chemin de la vie ; honorez sa mémoire, et faites-la respecter.

Songez de combien de secours votre enfance a eu besoin ; dans combien d'écarts vous précipitez votre jeunesse, et vous compatirez à ses infirmités, et vous lui tendrez la main dans le déclin de sa vie.

Ainsi, sa tête blanche descendra en paix dans le tombeau.

EXERCICES.—DEUXIÈME DIVISION.

11e TABLEAU.

Solmisation. — *Appellation courante des lettres.*

Les syllabes détachées sont remplacées dans ce tableau par des phrases complètes; néanmoins, aucune modification ne sera apportée aux principes précédemment posés, si ce n'est que l'appellation des lettres devra être précipitée, c'est-à-dire que dans le même espace de tem ps, on pourra marquer une double mesure ; dites :

I—»	*èm-eu*	*pè-eu*	*o-»*	*èss eu*	*é-eu,*	etc.,
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	

sans interruption.

I—m—p—o—s—e un frein à tes paroles; que la précaution ouvre tes lèvres ; un seul mot peut nuire à ta tranquillité.

Se vanter soi-même est ridicule ; — se railler d'un autre est ridicule; un trait mordant est le poison de l'amitié.

Ne dissipe point aujourd'hui ce qui peut te manquer demain ; et n'abandonne point au hasard ce qu'une soigneuse prévoyance peut t'assurer.

Ne t'attends pas, cependant, que le succès couronne toujours la prudence, car le jour ne sait pas ce que la nuit apporte.

Ce n'est que pour te reposer le soir, que tu dois, voyageur sensé, profiter du matin de tes jours.

EXERCICES. — TROISIÈME DIVISION.

12e TABLEAU.

Vocalisation.—Epellation.—Assemblage des lettres.—Formation de la syllabe.

Comme précédemment, on articulera les lettres, — mais on formera la syllabe. — Celle-ci marquera toujours le premier temps d'une mesure qui lui sera propre :

bé-eu	*a* »	*ba-*»	*bé-eu*	*é-eu*	*bé* », etc.
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2

A l'avenir même on pourra se dispenser d'ajouter l'articulation *eu* à l'*e* muet, — ce sera le ramener à la voix simple des voyelles.

ba — be — be — bè — bê — bi — bo — bu
ca — ce — cé — cè — cê — ci — co — co
ça — » — » — » — » — » — ço — çu
da — de — dé — dè — dê — di — do — du
fa — fe — fé — fè — fê — fi — fo — fu
ga — ge — gé — gè — gê — gi — gò — gu
ja — je — jé — jè — jê — ji — jo — ju
ka — ke — ké — kè — ké — ki — ko — ku
la — le — lé — lè — lê — li — lo — lu
ma — me — mé — mè — mê — mi — mo — mu
na — ne — né — nè — nê — ni — no — nu
pa — pe — pé — pè — pê — pi — po — pu
qua — que — qué — què — quê — qui — quò — qu
ra — re — ré — ré — rê — ri — ro — ru
sa — se — sé — sè — sê — si — so — su
ta — te — té — tè — tê — ti — to — tu
va — ve — vé — vè — vê — vi — vo — vu
xa — xe — xé — xè — xê — xi — xo — xu
za — ze — zé — zè — zê — zi — zo — zu

EXERCICES. — TROISIÈME DIVISION.

13e TABLEAU.

Vocalisation.—Epellation.—Assemblage des lettres.—Formation de la syllabe.

Comme précédemment, on articulera les lettres, mais on formera la syllabe. — Celle ci marquera toujours le premier temps d'une mesure qui lui sera propre :

er-eu *é-»* *ré-»* *ef-eu* *u-»* *fu-»*, etc.
1—2 1—2 1—2 1—2 1—2 1—2

et à l'avenir on pourra se dispenser d'ajouter l'articulation *eu* à l'*e* muet ; ce sera lui rendre la voix simple des voyelles.

ré — fu — di — ké — no — que — pi — sa
bé — ré — nè — do — fu — su — je — hê
gé — vé — té — bu — lo — gê — nu — me
gué — sa — je — gu — dé — co — be — pé
xa — te — vo — hi — bu — lé — cé — fê
lé — ré — mu — ce — vi — pu — go — fè
jo — du — bè — tè — cu — ke — fi — xé
jé — qu — le — pa — mo — bi — ke — ne
ca — mè — ru — sè — xe — fo — que — ke
se — po — ce — que — mè — ja — ru — ça
da — jé — zi — xe — ge — sê — mè — ro
vê — ci — ga — zu — re — xè — ho — tu
tè — ka — çu — xo — pê — vû — li — cé
pi — zè — so — fé — què — ço — de — ta
fe — bo — pè — m — hu — na — xê — dè
ha — gè — pe — né — ti — jê — to — qua
pe — lê — ku — hè — xu — gé — si — ze
ke — ne — fè — la — ju — dê — hi — ka
mu — bè — quo — va — kê — xa — zè — lu
çu — rê — vè — jè — sè — xu — ve — zo
qua — ha — xu — qui — hê — qué — pe — zé



EXERCICES. — TROISIÈME DIVISION.

14e TABLEAU.

Vocalisation.—Epellation.—Assemblage des lettres.—Formation de la syllabe.

Comme précédemment, on articulera les lettres, mais on formera la syllabe. — Celle-ci marquera toujours le premier temps d'une mesure qui lui sera propre:

b-eu *a*—» *i*—» *èl-eu* *bail*, etc.
1—2 1—2 1—2 1—2 1—2

et à l'avenir on pourra se dispenser d'ajouter l'articulation *eu* à l'*e* muet, ce sera lui rendre la voix simple des voyelles.

bail,	bien,	bois,	boue,	boit,	biais,
blois,	bouis,	bruit,	breuil,	chiens,	car,
doigt,	buis,	ciel,	coin,	cuir,	cuit,
dieu,	doit,	deuil,	foi,	choir,	choix,
ciels,	cieux,	poings,	thiers,	treuil,	fief,
fiel,	fier,	foie,	foin,	fois,	coing,
coins,	creil,	croie,	crois,	croit,	foix,
fuir,	fuit,	fins,	gien,	gui,	droit,
fort,	fuir,	froid,	fruit,	hoir,	hic,
huis,	jouy,	joie,	juif,	juin,	joint,
liais,	liard,	lieux,	louis,	liens,	lois,
loin,	loir,	lyon,	mail,	mieux,	moins,
miel,	mien,	mois,	muid,	mouy,	niais,
noir,	niort,	nuits,	œils,	ouï,	ouest,
pieds,	noix,	nuit,	pieu,	pion,	poil,
pois,	poix,	puis,	point,	proie,	pouah,
puits,	quoi,	que,	qui,	riens,	scion,
seoir,	seuil,	siens,	sieur,	soins,	soul,
suint,	sied,	soie,	soif,	soin,	soir.
sois,	soit,	suif,	suis,	tiens,	toit.
tiers,	trois,	troie,	voie,	vois,	voir,
voix,	vieil,	vieux,	vieux,	yeux,	yacht,

·EXERCICES. — TROISIÈME DIVISION.

15e TABLEAU.

Vocalisation.—Epellation.—Assemblage des lettres.—Formation de la syllabe.

Comme précédemment, on articulera les lettres, mais on formera la syllabe, celle-ci marquant toujours le premier temps d'une mesure qui lui sera propre :

dé-eu	*i—»*	*a—»*	*dia-»*	*bé-eu*	*el-eu*	*e—»*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2

ble—»	*dia-ble*, etc.,
1 — 2	1—2

Dia-ble, dia-ble-rie, dia-mant, fia-cre, fias-que, a-bri-co-tier, ai-guiè-re, a-li-zier, a-mi-tié, an-guil-lière, ha-bi-le, cu-rio-si-té, fio-le, pio-ches, vio-let, vio-lon, moel-le, moel-lon, poê-le, poê-lon, poê-lée, poê-lier, joail-lier, joail-le-rie, a-me, mu-ser, au-trui, buis-son, al-bi-geois, an-chois, bef-froi, boî-tier, bois-seau, bour-geois, biai-ser, dé-niai-sé, liai-son, liai-son-ner, niai-se-rie, bes-tiaux, ma-té-riaux, miau-ler, piau-ler, piau-lard, a-dieu, ban-lieue, con-scien-cieux, cu-rieux, é-pieu, ciou-tat, col-liou-re, doua-ne, doua-nes, doua-nier, cor-net, gi-rouet-te, pi-rouet-te, ser-fouet-te, ba-ra-goui-na-ge, droui-ne, droui-neur, cam-bouis, dian-tre, men-diant, né-go-ciant, vian-de, re-viens, abs-tien-ne, ap-par-tient, a-ca-dé-mi-cien, a-é-rien, quo-tient, im-pa-tient, im-pa-tiem-ment, es-cient, ac-cla-ma-tion, ad-di-tion, ad-hé-sion, bas-tion, ad-joint, ap-point, ba-ra-gouin, be-soin, beau-doin, cor-dou-an, couen-ne, rouen-ne-rie, suin-ter, suin-te-ment, at-ti-rail, ber-cail, bé-tail, accueil, ap-pa-reil, cer-cueil, éveil, bou-vreuil, cer-feuil, che-vreuil, fe-nouil.



EXERCICES. — TROISIÈME DIVISION.

16e TABLEAU.

Vocalisation.—Epellation.— Assemblage des lettres —Formation de la syllabe.

Comme précédemment, on articulera les lettres, mais on formera la syllabe, celle-ci marquant toujours le premier temps de la mesure qui lui est propre :

èf-cu	*a—»*	*fa—»*	*èm-eu*	*i—»*	*mi—»*	*èl-cu*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2
i—»	*a—»*	*lia—»*	*èr eu*	*i—»*	*ri—»*	*té-cu*
1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2	1—2

é—» té—» *fa-mi lia ri-té »* — etc.
1—2 1—2 1—2 1—2 1—2

Fa-mi-lia-ri-té, ga-li-ma-tias, jus-quia-me, ra-ta-fia, ba-che-'ier, ca-hier, ge-nouil-lè-re, gi-rof-flier, py-thien, u-su-rier, goë-let-te, ver-tu, se-né, zuy-der-zée, i-ro-quois, man-geoi-re, soi-xan-te, vé-si-ca-toire, quel-que-fois, bar-be-zieux, mon-sieur, mes-sieurs, goua-che, oua-te, bo-hé-mien-ne, gram-mai-rien, op-ti-cien, chi-rur-gien, i-o-nien, jonc-tion, li-qué-fac-tion, scor-pion, scis-sion, trans-subs-tan-tia-tion, pour-point, poin-çon, re-coin, té-moins, gou-ver-nail, poi-trail, por-tail, sou-pi-rail, tra-vail, é-cueil, non-pa-reil, œil, or-teil, or-gueil, re-cueil, ré-veil, so-leil, som-meil, ver-meil, fau-teuil, lin-ceuil, ma-reuil, lu-xeuil, li-qui-da-tion, dic-tion-nai-re, dis-til-la-tion, es-pion-ner, ga-bion-ner, ges-tion, flu-xion, fle-xion, gé-nu-fle-xion, bien-fait (1), chré-tien-té, chré-tien-ne-ment, chi-ro-man-cie, ar-chon-te, e-xar-chat, ar-chié-pis-co-pat, na-bu-cho-do-no-sor, an-tio-chus, ca-té-chu-mè-ne, chœur, cho-ris-te,

---

(1) Dans tous les mots suivants, le *ch* se prononce *k*.

EXERCICES.—QUATRIEME DIVISION.

17e TABLEAU.

Chant.—Formation de la syllabe sans épellation.—Lecture.

On supprimera la décomposition des syllabes; mais, en les articulant par une seule émission de voix, on aura soin de conserver à chacune d'elles les deux temps de la mesure.—On dira donc :

nos-» *plus*-» *grands*-» *en*-» *ne*-» *mis*-», etc.
1—2 1—2 1—2 1—2 1—2 1—2

Nos plus grands en-ne-mis sont ceux qui cher-chent à nous dé-tour-ner de nos de-voirs.—Les bons con-seils sont né-ces-sai-res aux jeu-nes gens.—On s'é-par-gne-rait bien des cha-grins si l'on sa-vait ré-pri-mer ses pas-sions.—Il n'y a point de con-ten-te-ment é-gal à ce-lui que cau-se une bon-ne ac-tion. — Un en-fant ne doit rien fai-re que ce qui lui est per-mis ou or-don-né.—L'oi-si-ve-té est la sour-ce de tous les vi-ces.—La pa-res-se rend in-ca-pa-ble de tout. — On peut se cor-ri-ger de ses dé-fauts quand on le veut sin-cè-re-ment.—Les en-fants qui ont de l'or-gueil, mais qui man-quent d'es-prit, ne veu-lent pas é-cou-ter les ré-pri-man-des.—Il faut rou-gir d'a-voir com-mis une fau-te, et non rou-gir de la re-con-naî-tre.—On aug-men-te ses torts en cher-chant à les ex-cu-ser.—L'a-me d'un pa-res-seux res-sem-ble à une ter-re sans cul-tu-re, el-le ne pro-duit que des ron-ces et des char-dons. — Fré-quen-tez les gens de bien, et vous le de-vien-drez.—Ni les biens, ni les hon-neurs, ne va-lent la san-té. — Ai-mez a-vec res-pect vo-tre pè-re et vo-tre mè-re.—Of-frez tou-jours à Dieu un hom-ma-ge pieux plu-tôt que ma-gni-fi-que, par-ce-que Dieu re-gar-de si nos mains sont pu-res et non si el-les sont plei-nes.

EXERCICES.—QUATRIÈME DIVISION.

18e TABLEAU.

Chant. — Formation de la syllabe sans épellation. — Lecture.

On supprimera la décomposition des syllabes; mais, en les articulant par une seule émission de voix, on aura soin de conserver à chacune d'elles les deux temps de la mesure.—On dira donc :

il—»	*n'y* – »	*a* – »	*qu'un* — »	*Dieu* — », etc.
1—2	1 — 2	1—2	1 — 2	1 — 2

Il n'y a qu'un Dieu : — il est in-com-pré-hen-si-ble, é-ter-nel, tout puis-sant, et sa sa-ges-se é-ga-le sa puis-san-ce.—Un cœur sim-ple et naïf ai-me et re-cher-che la vé-ri-té, sui-vez donc cons-tam-ment la rou-te qu'el-le vous tra-ce; l'es-ti-me gé-né-rale vous ré-com-pen-se-ra.

Ne por-tez point en-vie à vo-tre bien-fai-teur, et ne lui re-fu-sez pas la re-con-nais-san-ce qui lui est due.

Que l'en-vie n'en-tre point dans vo-tre cœur; ce qui est à vo-tre pro-chain doit ê-tre sa-cré pour vous.—La jus-ti-ce doit do-mi-ner la so-cié-té.

Tra-vail-lez, car le tra-vail nour-rit la san-té.

Ap-pu-yez le ta-lent, ré-com-pen-sez le mé-ri-te, en-cou-ra-gez l'in-dus-trie, et fa-ci-li-tez l'exé-cu-tion de tout pro-jet u-ti-le.

Les dons de l'in-tel-li-gen-ce sont les tré-sors du ciel.

La ver-tu qui em-bel-lit le plus l'hom-me, c'est l'hu-ma-ni-té : qui ne veut plain-dre per-son-ne, ne mé-ri-te pas d'ê-tre plaint lui-mê-me.

EXERCICES. — QUATRIÈME DIVISION.

19e TABLEAU.

Chant.—Lecture courante.

Dès que l'élève sera reconnu lire assez correctement les syllabes détachées et à deux temps, — la lecture devra devenir moins lente, et recevoir cette accentuation, ou mieux, cette intonation qui permet de développer toute l'harmonie de notre langue. Alors, chaque mesure marquera deux syllabes,—et la main, par son mouvement, cessera d'indiquer cette mesure—qui néanmoins continuera à se marquer d'intention.

La langue française exige, pour être agréable, qu'elle soit prononcée avec douceur et fermeté. En parlant peu, en prononçant distinctement les syllabes et les mots qui doivent sonner à l'oreille, on s'accoutumera à parler d'une manière convenable. Il faut, en parlant, prendre un ton conforme au sujet dont on s'occupe, et satisfaisant pour les personnes auxquelles on adresse la parole.—Un ton trop élevé annonce la fierté et l'insolence; un ton trop bas, une timidité puérile, et comme on ne doit parler que pour se faire entendre, il est ridicule, ou de crier à haute voix, ou de parler entre les dents.

On doit se corriger de ces défauts avec un grand soin, et de bonne heure, car l'expérience nous apprend qu'il est très-difficile de les surmonter, lorsqu'on en a contracté l'habitude.

Nous aurions pu présenter d'autres tableaux pour la lecture courante, mais nous avons pensé qu'ils deviendraient inutiles, les tableaux pour la lecture du latin, renfermant par égales parties, la traduction en français, — qui peut fort bien servir d'exercice. — D'ailleurs, les livres suppléeront avec avantage, dès que l'épellation aura cessé d'être nécessaire.

DE LA LANGUE LATINE.

L'enseignement de la lecture de la langue latine doit être imposé dans toutes les écoles. — Nous ne pouvions donc nous dispenser de donner en peu de mots les différences qui existent entre cette langue et la langue française, quant à la prononciation.

Comme règle générale, nous dirons d'abord que, soit au commencement, au milieu ou à la fin des mots, toutes les lettres doivent avoir une articulation pleine et absolue.— *Nobis, Joab, res,* dites : *Nobi-ce, Jo-abe, rè-ce,* etc.

e n'est jamais muet.—Il est ouvert, suivi d'une consonne qui forme syllabe avec lui. — *Regnum*, *panem*, dites : *Règnum, panèm,* etc. Il reste fermé dans tous les autres cas. —*Veritate, die,* dites : *Véritaté, dié,* etc.

e, placé dans le milieu d'un mot, devant un *n,* prend le son de l'*i, cento,* dites : *cinto.*

L'articulation des voyelles accentuées ne change pas, malgré cet accent,—on dit : *Hodiè, indè, terrá,* avec l'*e* fermé et l'*a bref.*

œ se prononce comme *e* simple ou fermé. Les articulations nasales, *am, an, im, in, ym, yn,* conservent la prononciation française dans le corps des mots *ambitiosus*, dites : *anbiciozuce,* — mais à la fin de ces mêmes mots, les consonnes *m* et *n* prennent le son de *me* et de *ne,* — *nostram, terram,* etc., dites : *nostra-me, terra-me,* etc.

Dans l'articulation *unt,* la lettre *u* emprunte le son de l'*o,*—*sunt, procedunt,* etc., dites: *son-te, procedon-te,* etc.; —à la fin des mots, *um* se change en *om,*—*hominum,* dites : *homino-me,* etc.; hors ces deux cas, l'*u* conserve la prononciation qui lui est donnée en français.

g et *c* ont l'articulation du *j* et de l'*s* devant *œ, e, i* et *y*, mais ils restent durs dans tout autre cas,—*plagœ, ingenium, gigas, gurdus, gymnas;* — *calici, cœcias, cena, circam, cyanus,* etc., qu'il faut dire : *plagé, injénium, jighas, ghurdus, jymnas, kali-si, sé-sias, séna, syamus,* etc.

h est toujours muet.

ch prend l'articulation du *k,* — *christiana*, dites : *kristiana*.

gn prend le son dur, *gue-ne,* et non le son mouillé de *gne,* comme dans le mot français, *digne.*—En latin, pour *agnosco,* dites : *aguenosco,* etc.

l n'est jamais mouillé.

Dans *gu* et *qu*, la voyelle *u* prend le son de *ou*, lorsqu'elle est suivie de *a*,—*guardia*, dites : *gouardia*; *quantus*, dites : *quouantus*, etc.; partout ailleurs, *gu* et *qu* conservent l'articulation française ;—*que* se prononce *ku-é*; *qui*, se dit *ku-i*; *gueldria* s'articule *gu eldria*, et ainsi des autres.

Quant aux autres voyelles et consonnes, les règles et exceptions indiquées pour la lecture du français, sont applicables également à la lecture du latin.

Nous insistons particulièrement sur ce principe, qu'il n'y a pas de lettres muettes, et que toutes les consonnes qui terminent les mots, doivent ajouter à leur articulation normale, l'articulation de l'*e* muet : — *nomen, amant, patriam, species,* etc., se diront : *nomè-ne, aman-te, patria-me, spéciè-ce,* etc.

Maintenant, indiquerons-nous pour l'enseignement élémentaire du latin, des principes autres que ceux donnés dans l'exposé général de notre méthode? Non, vraiment. — La marche à suivre dans la décomposition des mots et des syllabes, restera la même. — Nous changerons encore moins l'articulation des lettres, si ce n'est pour la voyelle *e*, qui, devenant fermée, de muette qu'elle était, nous détermine à supprimer l'articulation *eu* que nous lui avions ajoutée, ce qui la ramène, comme les autres voyelles, à une double mesure pour une seule émission de voix.

Dans les tableaux que nous présentons pour la lecture du latin, nous avons apporté une modification que nous croyons importante. — Elle consiste à mettre en regard du latin, le texte français, — ce qui, nous l'espérons, aidera les enfants à comprendre, par suite d'une comparaison rendue facile, les prières latines que l'on est dans l'habitude de leur faire apprendre par cœur.

Nous avons remarqué si souvent que le latin est un langage réduit à des simples sons incompréhensibles pour eux, que nous avons voulu encore tenter cet essai.—Lorsqu'ils auront en même temps sous les yeux le texte latin de la prière et la traduction en regard, quand on la leur fera lire tour à tour dans ces deux langues, peut-être parviendra-t-on à leur faire saisir le rapport nécessaire qui existe entre les deux langues.

EXERCICES. — CINQUIÈME DIVISION.

20e TABLEAU.

Chant.—Lecture courante.

Ce tableau et les suivants, réunissant le latin et le français, ont un double but :—d'apprendre à lire le latin, et de permettre, par la lecture de la traduction, une comparaison toute à l'avantage de l'intelligence de l'élève. — On fera quelque peu exercer sur les lettres seules, puis, revenant à l'*équisyllabisme,* on lira d'après les principes posés dans le dix-septième tableau. Puis enfin, supprimant les deux temps indiqués pour chaque syllabe, — on appliquera les principes de lecture courante du 19e tableau.

ORAISON DOMINICALE.

Pa-ter nos-ter, qui es in cœ-lis, sanc–ti-fi–ce–tur no-men tu-um, ad–ve–niat reg-num tu–um, fiat vo–lun–tas tua, si-cut in cœ-lo et in ter-ra. Pa–nem nos–trum quo-ti-dia-num da no-bis ho-diè, et di-mit-te nobis de-bi-ta nos-tra, si-cut et nos di-mit-ti-mus de–bi-toribus nos-tris, et ne nos in–du–cas in ten-ta–tio-nem, sed li–be–ra nos à ma-lo. AMEN.

Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du mal. AINSI SOIT-IL.

SALUTATION ANGÉLIQUE.

A-ve Ma-ria, gra-tia ple–na, do–mi-nus te-cum, be-ne-dic-ta tu in mu-lie-ri bus et be-ne-dic-tus fruc-tus ven-tris tui Je-su, Sanc–ta Ma-ria, Ma-ter Dei, ora pro no-bis pec-ca-to-ri-bus, nunc et in hor-ra mor-tis nos-træ. AMEN.

Je vous salue, Marie pleine de grace, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni. Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. AINSI SOIT-IL.



EXERCICES. — CINQUIÈME DIVISION.

21e TABLEAU.

Chant.—Lecture courante.

Faites d'abord exercer sur les lettres seules, puis, revenant à l'*équisyllabisme*, on lira, d'après les principes posés pour les 17e et 19e tableaux. — Double temps pour chaque syllabe, puis lecture courante, et sans mesure marquée.

SYMBOLE DES APOTRES.

Cre-do in Deum, Pa-trem om-ni-po-ten-tem, crea-to-rem cœ-li et ter-ræ, et in Je-sum Chris-tum Fi-lium e-jus u-ni-cum Do-mi-num nos-trum, qui con-cep-tus est de Spi-ri-tu Sanc-to, na-tus ex Ma-ria Vir-gi-ne, pas-sus sub Pon-tio Pi-la-to, cru-ci-fi-xus, mor-tu-us et se-pul-tus, des-cen-dit ad in-fe-ros, ter-tiâ die re-sur-rexit a mor-tuis; as-cen-dit ad cœ-los, se-det ad dex-te-ram Dei Pa-tris om-ni-po-ten-tis, in-dè ven-tu-rus est ju-di-ca-re vi-vos et mor-tuos.

Cre-do in Spi-ri-tum Sanc-tum, Sanc-tam Ec-cle-siam ca-tho-li-cam, Sanc-to-rum com-mu-nio-nem, re-mis-sio-nem pec-ca-to-rum, car-nis re-sur-rec-tio-nem, vi-tam æter-nam. AMEN.

Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ, son fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, qui est né de la Vierge Marie, qui a souffert sous Ponce-Pilate, qui a été crucifié, qui est mort et qui a été enseveli, qui est descendu aux enfers, le troisième jour, et ressuscité des morts, qui êtes monté aux cieux, qui êtes assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, et qui de là, viendra juger les vivants et les morts.

Je crois au Saint-Esprit, à la Sainte Eglise catholique, à la communion des Saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair, à la vie éternelle.

AINSI SOIT-IL.

EXERCICES. — CINQUIÈME DIVISION.

22e TABLEAU.

Chant.—Lecture courante.

Ne marquez la syllabe, ni par l'épellation, ni par le double temps de la mesure.—Que l'harmonie introduite dans la lecture du français soit aussi adoptée pour la lecture du latin.—La main n'indiquant plus la mesure, que cette mesure soit toujours cependant marquée d'intention.

CONFESSION DES PÉCHÉS.

Confiteor Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper Virgini, beato Michaële archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis apostolis Petro et Paulo, omnibus sanctis, et tibi pater, quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere : meâ culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ culpâ ; ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaëlem archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos Apostolos, Petrum et Paulum, omnes sanctos, et te Pater, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Misereatur nostri omnipotens Deus et dimissis peccatis nostris, perducat nos ad vitam æternam. AMEN.

Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. AMEN.

Je me confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie, toujours Vierge, à Saint-Michel archange, à Saint-Jean-Baptiste, aux Saints Apôtres, Pierre et Paul, à tous les Saints, et à vous, mon Père, de tous les péchés que j'ai commis en pensées, paroles et œuvres, par ma faute, par ma propre faute, par ma très-grande faute; c'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie, toujours Vierge, Saint-Michel archange, Saint-Jean-Baptiste, les Saints apôtres Pierre et Paul, et tous les Saints, et vous, mon Père, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Que le Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde, qu'il nous pardonne nos péchés, et nous conduise à la vie éternelle. AINSI SOIT-IL.

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous donne indulgence, absolution et rémission de tous nos péchés. AINSI SOIT-IL.



EXERCICES. — CINQUIÈME DIVISION.

23e TABLEAU.

Chant.—Lecture courante.

Ne marquez la syllabe, ni par l'épellation, ni par le double temps de la mesure. — Que l'harmonie introduite dans la lecture du français soit aussi adoptée pour la lecture du latin.—La main n'indiquant plus la mesure, que cette mesure soit toujours cependant marquée d'intention.

CANTIQUE DE LA VIERGE MARIE.

Magnificat * anima mea Dominum;	Mon ame glorifie le Seigneur,
Et exultavit spiritus meus : in Deo salutari meo.	Et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur.
Quia respexit humilitatem ancillæ suæ : ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.	Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante; et désormais je serai appelée bienheureuse dans la suite de tous les siècles.
Quia fecit mihi magna qui potens est : et sanctum nomen ejus.	Car il a fait en moi de grandes choses, lui qui est le tout-puissant, et dont le nom est saint.
Et misericordia ejus a progenie in progenies : timentibus eum.	Sa miséricorde se répand d'âge en âge, sur ceux qui le craignent.
Fecit potentiam in brachio suo : dispersit superbos mente cordis sui.	Il a déployé la force de son bras : il a renversé les superbes, en dissipant leurs desseins.
Deposuit potens de sede : et exaltavit humiles.	Il a fait descendre les grands de leur trône, et il a élevé les petits.
Esurientes implevit bonis : et divites dimisit inanes.	Il a rempli de biens ceux qui étaient affamés, et il a renvoyé vides et pauvres ceux qui étaient riches.
Suscepit Israël puerum suum : recordatus misericordiæ suæ.	Il a pris en sa protection Israël, son serviteur, se souvenant de la bonté
Sicut locutus est ad patres nostros : Abraham, et semini ejus, in sæcula. Gloria Patri, etc.	Qu'il a eue pour Abraham et pour sa race, à jamais, selon les promesses qu'il a faites à nos pères. Gloire au Père, etc.

EXERCICES. — CINQUIÈME DIVISION.

24e TABLEAU.

Chant. — Lecture.

Ne marquez la syllabe, ni par l'épellation, ni par le double temps de la mesure.—Que l'harmonie introduite dans la lecture du français soit aussi adoptée pour la lecture du latin. — La main n'indiquant plus la mesure, que cette mesure soit néanmoins toujours marquée d'intention.

CRÉATION DU MONDE.

Deus creavit cœlum et terram, intrà sex dies. Primo die, fecit lucem. Secundo die, fecit firmamentum, quod vocavit cœlum. Tertio die, coegit aquas in unum locum, et eduxit è terrâ plantas et arbores. Quarto die, fecit solem, et lunam, et stellas. Quinto die, aves quæ volitant in aëre, et pisces qui natant in aquis. Sexto die, fecit omnia animantia, postremò hominem, et quievit die septimo.

Dieu créa le ciel et la terre dans l'espace de six jours. Le premier jour, il fit la lumière. Le second jour, il fit le firmament, qu'il appela ciel. Le troisième jour, il rassembla les eaux dans un seul lieu, et fit sortir de la terre les plantes et les arbres. Le quatrième jour, il fit le soleil, la lune et les étoiles. Le cinquième jour, il fit les oiseaux qui volent dans l'air, et les poissons qui nagent dans les eaux. Le sixième jour, il fit tous les animaux, et, en dernier lieu, il fit l'homme, et se reposa le septième jour.

FORMATION DE L'HOMME ET DE LA FEMME.

Deus finxit corpus hominis è limo terræ, dedit illi animam viventem : fecit illum ad similitudinem suam, et nominavit illum Adamum.

Deinde immisit soporem in Adamum, et detraxit unam e costis ejus dormientis. Ex eâ formavit mulierem quam dedit sociam Adamo, sicque instituit matrimonium.

Nomen primæ mulieris fuit Eva.

Dieu forma le corps de l'homme du limon de la terre, et lui donna une ame vivante : il le fit à sa ressemblance, et le nomma Adam.

Ensuite, il envoya un sommeil dans Adam, et pendant qu'il dormait, lui ôta une de ses côtes. De cette côte, il forma la femme, qu'il donna pour compagne à Adam, et ainsi il institua le mariage.

Le nom de la première femme fut Ève.



EXERCICES. — CINQUIÈME DIVISION.

25e TABLEAU.

Chant. — Lecture.

Ne marquez la syllabe, ni par l'épellation, ni par le double temps de la mesure. — Que l'harmonie introduite dans la lecture du français soit aussi adoptée pour la lecture du latin. — La main n'indiquant plus la mesure, que cette mesure soit toujours marquée d'intention.

ADAM ET ÈVE DANS LE PARADIS.

Deus posuit Adamum et Evam, in horto amœnissimo, qui solet appellari *Paradisus terrestris.*

Ingens fluvius irrigabat hortum : erant ibi omnes arbores jucundæ aspectu, et fructus gustu suaves. Inter eas, arbor scientiæ boni et mali. Deus dixit homini : utere fructu omnium arborum Paradisi, præter fructum arboris scientiæ boni et mali, nam si comedas illum fructum, morieris.

Dieu plaça Adam et Eve dans un jardin très-agréable, que l'on a coutume d'appeler *Paradis terrestre.*

Un grand fleuve arrosait ce jardin : là, étaient tous les arbres agréables à la vue, et les fruits suaves au goût. Entre ces arbres, était celui de la science du bien et du mal. Dieu dit à l'homme : sers-toi du fruit de tous les arbres du Paradis, excepté du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, car si tu manges de ce fruit, tu mourras.

DÉSOBÉISSANCE D'ADAM ET D'ÈVE.

Serpens, qui erat callidissimum omnium animantium, dixit mulieri : cur non comedis fructum istius arboris ?

Mulier respondit : Deus id prohibuit, si tetigerimus illum, moriemur.

Minimè, inquit serpens, non moriemini, sed eritis similes Deo, scientes bonum et malum.

Mulier decepta his verbis, decerpsit fructum et comedit, deindè obtulit viro, qui pariter comedit.

Le serpent, qui était le plus rusé de tous les animaux, dit à la femme : pourquoi ne manges-tu pas du fruit de cet arbre ?

La femme répondit : Dieu nous l'a défendu, et si nous touchons à ce fruit, nous mourrons.

Point du tout, dit le serpent, vous ne mourrez pas, mais vous serez semblables à Dieu, sachant le bien et le mal.

La femme, trompée par ces paroles, cueillit le fruit, en mangea, et ensuite elle en offrit à son mari, qui en mangea pareillement.

EXERCICES. — CINQUIÈME DIVISION.

26e TABLEAU.

Chant. — Lecture courante.

Ne marquez la syllabe, ni par l'épellation, ni par le double temps de la mesure. — Que l'harmonie introduite dans la lecture du français soit aussi adoptée pour la lecture du latin. — La main n'indiquant plus la mesure, que cette mesure soit toujours marquée d'intention.

DIEU PROMET UN SAUVEUR.

Dominus dixit serpenti : quia decepisti mulierem, eris odiosus et exsecratus inter omnia animantia ; reptabis super pectus, et comedes terram.	Le Seigneur dit au serpent : parce que tu as trompé la femme, tu seras odieux et exécré parmi tous les animaux, tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la terre.
Inimicitiæ erunt inter te, et mulierem ; ipsa olim conteret caput tuum.	Des inimitiés seront entre toi et la femme, et elle-même un jour t'écrasera la tête.
Dixit etiam mulieri : afficiam te multis malis, paries liberos in dolore, et eris in potestate viri.	Il dit ensuite à la femme : je t'accablerai de beaucoup de maux, tu enfanteras dans la douleur, et tu seras sous le pouvoir de l'homme.

PUNITION D'ADAM ET D'ÈVE.

Deinde Deus dixit Adamo quia gessisti morem uxori tuæ, habebis terram infestam ; ea fundet tibi spinas et carduos.	Ensuite Dieu dit à Adam : parce que tu as eu de la complaisance pour ta femme, la terre te sera contraire ; elle ne te produira que des épines et des chardons.
Quæres ex eà victum, cum multo labore, donec abeas in terram è quâ ortus es.	Tu n'en tireras ta nourriture qu'avec beaucoup de travail, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu es sorti.
Tum ejecit Adamum et Evam, ex horto, ut ille coleret terram ; et collocavit angelum, qui præferebat manu gladium igneum, ut custodiret aditum Paradisi.	Alors il chassa Adam et Ève du jardin, afin que celui-là cultivât la terre, et il plaça un ange qui portait à la main un glaive de feu, afin qu'il gardât l'entrée du Paradis.

EXERCICES. — CINQUIÈME DIVISION.

27e TABLEAU.

Chant. — Lecture.

On continuera de marquer la mesure pour les syllabes et les mots, sans épellation aucune, mais on maintiendra le repos exigé par le sens de la phrase, par l'oreille, la ponctuation ou le goût.

DÉLUGE UNIVERSEL.

Postquàm Noëmus ipse ingressus est arcam, cum conjuge, tribus filiis et totidem nuribus, aquæ maris et omnium fontium eruperunt. Simul pluvia ingens cecidit, per quadraginta dies et totidem noctes. Aqua operuit universam terram, ita ut superaret, quindecim cubitis, altissimos montes.	Après que Noé fut entré dans l'Arche avec son épouse, ses trois fils, et autant de brus, les eaux de la mer et de toutes les fontaines sortirent avec impétuosité. En même temps une grande pluie tomba pendant quarante jours et quarante nuits. Les eaux couvrirent toute la terre, de sorte qu'elles surpassaient de quinze coudées les plus hautes montagnes.
Omnia absumpta sunt diluvio; arca autem sublevata aquis, fluitabat in alto.	Toutes choses furent submergées par le déluge; mais l'Arche, soulevée par les eaux, flottait sur la surface.

FIN DU DÉLUGE.

Deus immisit ventum vehementem, et sensim aquæ imminutæ sunt. Tandem mense undecimo, postquàm diluvium cœperat, Noëmus aperuit fenestram Arcæ, et emisit corvum, qui non est reversus.	Dieu envoya un grand vent, et peu à peu les eaux diminuèrent. Enfin, le onzième mois, après le commencement du déluge, Noé ouvrit une fenêtre de l'Arche, et lâcha le corbeau, qui ne revint pas.
Deindè emisit columbam; quum ea non invenisset locum ubi poneret pedem, reversa est ad Noëmum, qui extendit manus, et intulit eam in Arcam.	Ensuite il envoya la colombe, qui, n'ayant pas trouvé de lieu où elle pût poser son pied, revint vers Noé, qui étendit la main, et la rentra dans l'Arche.
Columba rursùm emissa, attulit in ore suo ramum olivæ virentis, quo finis diluvii significabatur.	Ayant de nouveau lâché la colombe, elle apporta dans son bec un rameau d'olivier vert, par lequel la fin du déluge était annoncée.

EXERCICES. — CINQUIÈME DIVISION.

28e TABLEAU.

Chant. — Lecture.

On continuera de marquer la mesure pour les syllabes et les mots, sans épellation aucune, mais on maintiendra le repos exigé par le sens de la phrase, par l'oreille, la ponctuation ou le goût.

DIEU DONNE SA LOI AUX ISRAÉLITES.

Mense tertio, postquàm Hebræi egressi sunt ex Egypto, pervenerunt ad montem Sinæ.

Ibi Deus dedit eis legem, cum apparatu terrifico.

Cæperunt exaudiri tonitrua, micare fulgura : nubes densa operiebat montem, et clangor buccinæ vehementiùs perstrepebat.

Stabat populus, præ metu trepidus, ad radices montis fumantis.

Deus autem in monte loquebatur, è mediâ nube, inter fulgura et tonitrua.

Le troisième mois après que les Hébreux furent sortis de l'Egypte, ils parvinrent au mont Sinaï

Là, Dieu leur donna sa loi avec un appareil terrible.

Ils commencèrent à entendre des tonnerres et à voir briller des éclairs : une épaisse nuée couvrait la montagne, et un bruit véhément de trompettes se faisait entendre.

Le peuple, troublé par la crainte, se tenait tremblant au pied de la montagne fumante.

Et Dieu, sur le mont, parlait du milieu de la nuée, au sein des éclairs et des tonnerres.

COMMANDEMENTS DE DIEU.

Hæc porrò sunt verba quæ protulit Deus:

Ego sum Dominus, qui eduxi vos è servitute Egyptiorum.

Non erunt vobis dii alieni : ego unus Deus, et non est alius, præter me. Non usurpabitis nomen Dei vestri, temerè, et sine causâ. Sabbato, nullum opus facietis; colite patrem vestrum et matrem vestram. Non occidetis, non adulterabitis. Non facietis furtum : non dicetis falsum testimonium adversùs proximum vestrum, non concupiscetis rem alterius.

Or, voici quelles furent les paroles prononcées par Dieu :

Je suis le Seigneur qui vous ai tirés de la servitude des Egyptiens.

Vous n'aurez point de Dieux étrangers, car je suis le seul Dieu, et il n'en est pas d'autre, excepté moi. Vous ne prendrez pas le nom de votre Dieu témérairement, et sans cause. Vous ne ferez aucun ouvrage le jour du repos. Honorez votre père et votre mère. Vous ne tuerez pas, vous ne pécherez pas, vous ne commettrez pas le vol, vous ne porterez pas de faux témoignage contre votre prochain, et ne désirerez rien de ce qui est à lui.

EXERCICES. — CINQUIÈME DIVISION.

29e TABLEAU.

Chant. — Lecture.

On continuera de marquer la mesure pour les syllabes et les mots, sans épellation aucune, mais on maintiendra le repos exigé par le sens de la phrase, par l'oreille, la ponctuation ou le goût.

DERNIERS ROIS DES JUIFS.

Summa rerum ad Simonem, Jonathæ fratrem, delata est. Is funus fratris magnificè curavit, nec diù regnavit; nam et ipse, generi sui fraude, periit.

Simoni patri successit Joannes, nomine Hircanus, qui, post annum mortuus, hæredem reliquit, filium Aristobulum. Hic primus omnium, pòst captivitatem, regium nomen sumpsit, capitique diadema imposuit.

Le souverain pouvoir passa à Simon, frère de Jonathas, qui fit à son frère des funérailles magnifiques; mais il régna peu de temps, car il périt lui-même par la fraude de son gendre.

Jean, surnommé Hircan, succéda à son père Simon, et mourut après une année de regne, laissant pour héritier son fils Aristobule. Celui-ci fut le premier de tous, qui après la captivité, prit le nom de roi, et plaça un diadème sur sa tête.

HÉRODE, ROI.—NAISSANCE DU MESSIE.

Mortuo Aristobulo, Alexander ejus filius regnavit : is, nullâ re memorabili gestâ, decessit : duos reliquit filios, qui acriter de regno inter se decertârunt.

Hujus dissidii occasione, Pompeius populi romani dux in Judæam venit, specie quidem restituendæ inter fratres concordiæ, reverà, ut istam provinciam romano adjungeret imperio; Judæam stipendiariam populi romani fecit. Paulò pòst, regnum Judeæ invasit Herodes alienigena; hunc primum Judæi habuerunt regem ex aliâ gente ortum : eoque regnante, natus est Christus, uti prædixerant prophetæ.

Après la mort d'Aristobule, Alexandre, son fils, régna : ce dernier mourut sans avoir rien fait de remarquable, et il laissa deux fils qui se disputèrent vivement le trône.

A l'occasion de cette dissension, Pompée, général romain, vint en Judée, sous prétexte de rétablir la concorde entre les deux frères; il réunit cette province à l'empire, et rendit la Judée tributaire des Romains. Peu de temps après, Hérode, étranger au pays, s'empara du royaume de Judée, et les juifs ayant ainsi un roi d'une autre nation, ce fut sous son règne que naquit le Christ, comme l'avaient prédit les prophètes.

EXERCICES. — CINQUIÈME DIVISION.

30e TABLEAU.

Chant. — Lecture.

Voir LAFONTAINE, fable 6, livre 3, l'*Aigle*, la *Laie* et la *Chatte*.

AQUILA — FELES ET APER.

(Phèdre, liv. 2, fab. 4.)

Aquila in sublimi quercu nidum fœcerat.
Feles, cavernam nacta, in mediâ pepererat.
Sus nemori-cultrix fœtum ad imam posuerat.
Tum fortuitum Feles contubernium.
Fraude et scelestâ sic evertit malitiâ.
Ad nidum scandit volucris : Pernicies, ait,
Tibi paratur, forsan et miseræ mihi.
Nam fodere terram qu[illegible]
Aprum insidiosum, quercum vult evertere ;
Ut nostram in plano facilè progeniem opprimat.
Terrore effuso, et perturbatis sensibus,
Direpit ad cubile setosæ suis :
Magno, inquit, in periculo sunt nati tui ;
Nam simul exieris pastum cum tenero grege,
Aquila est parata rapere porcellos tibi.
Hunc quoque timore postquam complevit locum,
Dolosa tuto condidit sese cavo.
Indè evagata noctu, suspenso pede,
Ubi escâ se replevit, et prolem suam,
Pavorem simulans, prospicit toto die,
Ruinam metuens, Aquila ramis desidet.
Aper, rapinam vitans, non prodit foras.
Quid multa ? Inediâ sunt consumpti cum suis,
Felisque catulis largam præbuerunt dapem

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Nous ne voulons pas faire un *Errata,* quoique quelques fautes typographiques nous aient échappé à la correction.— Le lecteur les rectifiera facilement.

Nous indiquerons néanmoins la suivante, parce que c'est un nom propre :

Page 184, *on trouve :* Pastolozzi, *lisez* Pestalozzi.

Imprimerie de KLEFER, place d'Armes, 17, à Versailles.

